

20 ITTF AGM
06-DÉCEMBRE-2022
DOCUMENTS
DE TRAVAIL



TABLE TENNIS.
FOR ALL.
FOR LIFE.



FÉDÉRATION INTERNATIONALE DE TENNIS DE TABLE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

L'Assemblée Générale Annuelle 2022 de la Fédération Internationale de Tennis de Table se tiendra à Amman, en Jordanie, en format hybride, le mardi 6 Décembre 2022, à partir de 10h00 EEST.

ORDRE DU JOUR

1. Discours d'ouverture et de bienvenue du président
2. Discours d'ouverture et de bienvenue de l'hôte
3. Vérification des Associations présentes (Confirmation des Associations enregistrées)
4. Approbation de l'ordre du jour
5. Nomination d'un président
6. Désignation des scrutateurs
7. Approbation du Procès-verbal de l'AGA du 24 Novembre 2021 à Houston, USA
8. Adhésion
9. Reconnaissances
10. Rapport Général Annuel et Plan Stratégique
11. Présentations
 - 11.1 DG du Groupe ITTF
 - 11.2 Autres présentations
12. Finances
 - 12.1 Rapport du Comité d'Audit et des Finances
 - 12.2 Rapport Financier
 - 12.3 États Financiers 2021 Audités
 - 12.4 Budget 2022 Mis à jour
 - 12.5 Prévisions Quadriennales 2021-2024
13. Rapports Annuels du Comité Exécutif :

13.1	Présidente	Petra SÖRLING
13.2	Vice-Président Exécutif	Khalil AL-MOHANNADI
13.3	Vice-Président Exécutif	Alaor AZEVEDO
13.4	Vice-Président Exécutif	LIU Guoliang
13.5	Vice-Président Exécutif	Alaa MESHREF
13.6	Vice-Président Exécutif	MAEHARA Masahiro
13.7	Vice-Président Exécutif	Roland NATRAN
13.8	Vice-Président Exécutif	Wahid Enitan OSHODI
13.9	Vice-Président Exécutif	Graham SYMONS
13.10	Président Commission Athlètes	Zoran PRIMORAC
13.11	Membre du CIO	RYU Seungmin



FÉDÉRATION INTERNATIONALE DE TENNIS DE TABLE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

14. Rapports Annuels des Fédérations Continentales :
 - 14.1 Afrique
 - 14.2 Les Amériques
 - 14.3 Asie
 - 14.4 Europe
 - 14.5 Océanie

15. Rapports Annuels de DG du Groupe, SG, CC, Unité d'Intégrité et Tribunal :
 - 15.1 DG du Groupe ITTF
 - 15.2 Secrétaire Général de l'ITTF
 - 15.3 Conseil Continental de l'ITTF
 - 15.4 Unité d'Intégrité de l'ITTF
 - 15.5 Tribunal de l'ITTF

16. Rapports Annuels des Comités Permanents :
 - 16.1 Comité de l'Équipement
 - 16.2 Comité des Media
 - 16.3 Comité des Candidatures
 - 16.4 Comité du Tennis de Table Para
 - 16.5 Comité des Règles
 - 16.6 Comité des Sciences des Sports et de la Médecine
 - 16.7 Comité des Arbitres et des Juges-arbitres
 - 16.8 Comité des Vétérans

17. Ratification du travail effectué par le Conseil d'Administration et le Comité Exécutif

18. Rapport d'examen de la Gouvernance

19. Propositions et Résolutions

20. Élection de l'hôte des Championnats du Monde 2025

21. Future Championnats du Monde
 - 21.1 Date limite de dépôt des candidatures pour les Championnats du Monde 2026

22. Prochaine Assemblée Générale

23. Divers

24. Clôture des travaux

DISTRIBUÉ EN TANT QUE DOCUMENT SEPARÉ



PRÉSIDENTE (Petra SÖRLING)

Rapport à l'AGA (24-NOV-2021-31-DEC-2021)

Document A-01

L'année 2021 a certainement été une autre année très difficile dans l'histoire de l'ITTF.

La pandémie du COVID-19, son évolution et les différentes stratégies de santé dans divers pays ont toutes eu une incidence sur notre calendrier des événements et sur notre organisation. COVID-19 n'est pas terminé, mais 2021 nous a donné un aperçu de la lumière au bout du tunnel alors que nous avons réussi à livrer à la fois les Finales des Championnats du Monde ITTF et les Finales de la Coupe WTT au dernier trimestre de l'année. Avec les Jeux olympiques et paralympiques de Tokyo 2020, cela nous a donné l'espoir pour 2022 d'accueillir d'autres événements et de nous rencontrer à nouveau en personne.

L'année 2021 a également été une année électorale pour le Comité Exécutif de l'ITTF et je suis ravi d'avoir reçu votre confiance pour devenir la toute première femme Présidente de l'histoire de notre Fédération. Avec mon manifeste et ses quatre piliers – unifier la famille ITTF, la Croissance des Affaires, la Bonne Gouvernance et la Durabilité – j'ai tracé la voie de notre avenir en m'appuyant sur de nombreux échanges avec divers intervenants, officiels, entraîneurs et athlètes du monde entier. Afin de ne pas perdre de temps, j'ai voyagé directement de Houston pour rencontrer la direction de l'ITTF à Singapour, durant les Finales de la Coupe WTT et, avec mes collègues du Comité Exécutif de l'ITTF, nous avons établi une structure de responsabilités afin de réaliser tous nos plans.

VICE-PRÉSIDENTE EXÉCUTIVE DES FINANCES (Petra SÖRLING)

Rapport à l'AGA (01-JAN-2021 - 24-NOV-2021)

Depuis que j'ai été élue Vice-Présidente Exécutive en 2009, j'ai été chargée de quelques domaines d'intérêts en plus des tâches générales au sein du Comité Exécutif (CE) de l'ITTF.

DOMAINES D'INTÉRÊTS

Tennis de Table Para

Dès le premier jour, j'ai eu le plaisir d'avoir Para TT dans mon dossier. Je m'intéresse beaucoup à ce domaine, et il est très positif de voir que de nombreuses associations ont pleinement intégré ou ont une très bonne relation de travail avec la discipline. En 2019, nous avons élaboré des plans encore plus ambitieux sur la façon de développer et d'utiliser tous nos départements et à l'interne au sein de l'ITTF pour améliorer notre intégration. Suite à ces travaux, le CE de l'ITTF a pris la décision de créer un plan stratégique dédié au Tennis de Table Para. Ces travaux devaient initialement commencer en juin 2020, mais ont été retardés en raison de la pandémie. Ils ont finalement commencé en janvier 2022.

Finances et Personnel

La façon de minimiser l'impact de la pandémie sur les affaires, ses résultats en matière de rendement et, surtout, notre personnel était notre première priorité, comme toutes les organisations et entreprises, au début de la pandémie. Dans l'ensemble, il s'agit toujours d'une période très difficile et, avec notre personnel, qui est réparti dans le monde entier, les phases de la pandémie ont varié de temps à autre. Et comme vous le savez, la situation avec notre calendrier des événements était loin d'être parfaite, mais nous avons ajusté et redémarré le Tennis de Table étape par étape.

Le Directeur Financier de l'ITTF a continué de superviser divers scénarios qui ont une incidence sur les budgets et les prévisions pour l'avenir, non seulement en 2020 et 2021, mais aussi en 2022 et au-delà, en raison de l'incertitude causée par la COVID-19 et la capacité de tenir des événements internationaux.

La Fondation ITTF

En tant que Vice-Présidente de l'ITTF en charge des Finances, j'ai été membre du Conseil d'Administration de la Fondation de l'ITTF. Le Conseil d'administration est l'organe de contrôle de la Fondation et nomme le vérificateur externe pour approuver les états financiers annuels.

Groupe de Travail sur la Durabilité de l'ITTF

Lors de la réunion du CE de l'ITTF qui s'est tenue à Chengdu, en Chine, en octobre 2019, le Groupe de Travail sur la Durabilité de l'ITTF a été créé, visant à aborder la question clé de la Durabilité en Tennis de Table. En tant que l'une des plus grandes fédérations sportives au monde du point de vue des membres, il est essentiel que nous nous efforcions de mettre en œuvre une pensée durable dans chaque action que nous prenons. Dès le départ, nous avons tenu plusieurs réunions en ligne au sein du groupe et ensemble, nous avons souligné l'importance des "3 P" : Planète, Prospérité, et Population, en identifiant les principaux domaines d'intérêt des événements, de l'équipement et des perspectives opérationnelles. La Durabilité est l'une des tâches les plus importantes que nous pouvons entreprendre – ici, maintenant et dans un avenir proche. Ce fut un privilège de lancer ce groupe en tant que Présidente et j'ai hâte de renforcer nos ambitions dans ce domaine.

RESPONSABILITÉS GÉNÉRALES

Enfin, j'aimerais profiter de l'occasion pour vous remercier encore une fois de m'avoir accordé votre confiance. Comme nous le savons tous maintenant, la pandémie a changé tous nos plans et, au lieu d'un calendrier complet, nous avons dû prendre plusieurs décisions difficiles, annuler et reporter des événements ainsi que des réunions. Au Comité Exécutif, nous avons également entamé une longue série de réunions virtuelles. Mais avec la reprise des épreuves en Chine et au Qatar, respectivement, suivie par les Jeux Olympiques et Paralympiques à Tokyo, les Championnats du Monde à Houston et les Finales de la Coupe du WTT à Singapour, l'année 2021 s'est terminée de façon prometteuse. Merci à tous ceux qui ont contribué à relancer le tennis de table, les organisateurs, les athlètes et leur entourage.

Je tiens également à remercier tous mes collègues du Comité Exécutif, en particulier Nestor Tenca, Bruce Burton et James Morris, qui ont terminé leur dernier mandat. pour leur soutien continu à notre sport et pour toutes les contributions importantes au cours de leurs années en tant que vice-présidents. Ce fut un réel plaisir de travailler avec vous tous.

Je remercie également les Présidents Continentaux et leurs équipes, les Membres du Conseil d'Administration et les membres des Comités pour leur aimable collaboration. Je tiens également à remercier tous les mes collègues représentant les Associations Membres; tout commence au niveau local.

Je tiens également à remercier les membres de notre Comité d'Audit et des Finances de leur appui et de leur engagement.

Enfin, je tiens à exprimer ma gratitude à notre personnel professionnel et à ses responsables; c'est toujours un grand plaisir de travailler avec vous!

Tennis de Table. Pour Tous. Pour la vie – Pour Toujours!

Petra SÖRLING

Présidente de l'ITTF

Alors que la pandémie de COVID-19 continue de faire des ravages dans de nombreuses régions du monde, l'ITTF et tous les membres du personnel ont travaillé dur afin de pouvoir organiser des événements de grande qualité partout dans le monde.

La plupart des pays du monde font face à des difficultés. Le Qatar a organisé une série d'événements au début de l'année en plein infection à grande échelle par le COVID-19 dans le monde entier. Le WTT Middle East Hub dans la salle polyvalente de LUSAIL a permis aux meilleurs joueurs du monde de participer à l'un des rares événements en 2021. Cela a assuré que les joueurs les plus compétitifs du monde soient présents, tandis que dans la salle de sport ALATTYIAH nous avons les qualifications Olympiques Mondiales et Asiatiques, également au Qatar.

Les Jeux Olympiques de Tokyo étaient une de mes tâches, et j'ai eu plusieurs rencontres en ligne avec l'organisateur pour assurer les meilleures conditions pour tous les joueurs, entraîneurs, officiels et délégations.

En outre, suivant ma liste de responsabilité, de nombreuses réunions en ligne avec les organisateurs du WTTC 2021 pour s'assurer que les Finales du WTTC à Houston débiteront dans les temps sans aucun obstacle.

Pour terminer, le WTTC de Houston (États-Unis) a reçu des commentaires positifs de tous les participants, malgré le fait que mon VISA a été injustement annulé et qu'aucune raison valable n'a été fournie jusqu'à présent.

Dans mes domaines de responsabilité, les points les plus importants ont été :

1. Suivi des Finales 2021 du WTTC à Houston pendant la préparation de l'événement avec le Comité d'organisation
2. D'être membre du Conseil d'administration de WTT et de travailler dur pour préparer et lancer le calendrier WTT 2021.
3. Assister à toutes les réunions en ligne du CE pour trouver des solutions à cette deuxième année difficile de l'ITTF en tant que Membre du CE, en raison de l'annulation de la plupart de nos événements et pour préparer l'AGA électorale de l'ITTF à Houston.
4. Assumer toutes mes fonctions de Vice-Président de l'ITTF

Domaines de Responsabilité

- Championnats du Monde (Administration)
- Championnats du Monde (Technique)
- Jeux Olympiques (Administration)
- Réunion en ligne de l'équipe du Conseil de l'ITTF et du WTT

Participation aux réunions du Comité Exécutif de l'ITTF

- Réunion du Comité Exécutif à TOKYO
- Réunion du Comité Exécutif organisées en ligne

Sur une note personnelle, j'ai hâte de voir l'avenir de notre grande organisation, y compris WTT. Les événements qui se tiennent à Doha 2021 après le #RESTART sont une énorme réalisation pour la nouvelle ère dont nous avons débattu l'an dernier.

Nous avons hâte de travailler avec nos Associations Membres en 2022 pour inspirer l'excellence dans la vie à travers le Tennis de Table.

Khalil AL-MOHANNADI

Vice-Président Exécutif de l'ITTF

1. PRÉSENTATION ET ÉLECTION

Mon objectif est de rendre compte du travail accompli depuis mon élection comme Vice-Président Exécutif de l'ITTF, qui a eu lieu le 24 novembre dernier, dans la ville de Houston. À ce moment-là, j'étais le troisième candidat ayant le plus de voix, avec 105 voix (représentant 77,5% du total des voix possibles), derrière seulement le Nigérian Wahid OSHODI (116 voix) et le Chinois LIU Guoliang (114 voix). Ce rapport vise également à remercier les pays du continent Américain, qui m'ont donné tout leur soutien pour réaliser ce rêve tant attendu, qui avait duré plus de 20 ans. Le sort m'a également fait devenir le seul Vice-Président Exécutif élu des Amériques, ce qui rend ma tâche encore plus difficile et accroît considérablement ma mission.

2. RÉUNIONS

Juste après mon élection, j'ai essayé de tenir des réunions avec l'équipe de l'ITTF et quelques fonctionnaires. Ici un résumé de leur contenu.

- Nuit 1 - Participation aux célébrations du 50^e Anniversaire de la Diplomatie Ping-Pong. Contacts avec diverses responsables dans notre sport, y compris le DG de l'Association Américaine de Tennis de Table – Virginia Sung, le Directeur des Relations Internationales du Comité Olympique des États-Unis – Dragomir Cioroslan, l'ancienne Présidente de l'Association Américaine de Tennis de Table, Sheri Cioroslan, entre autres.
- Nuit 2 - Participation aux célébrations du 50^e anniversaire. Considérant l'importance du thème et l'existence d'une grande communauté Chinoise à Houston (information qu'il y a plus de 300 mille), il était nécessaire d'organiser deux commémorations pour qu'il puisse accueillir plus de gens et donner plus d'importance au fait important de l'histoire du monde.
- Participation à l'Assemblée générale annuelle de l'ITTF – Réunion avec un ordre du jour étendu, et nous avons eu la remise des prix aux commanditaires, l'approbation de Jane Pinto du Kenya comme Membre d'Honneur, la présentation des rapports du Comité Exécutif, des Fédérations Continentales, du Directeur Général et du Secrétaire général de l'ITTF, les rapports des Comités, les rapports financiers et d'audit, les propositions et les résolutions, l'élection de la ville hôte du Championnat mondial 2024 - Busan - Corée du Sud étant élue, avec la ville de Buenos Aires ayant obtenue un très bon vote. Enfin, il y a eu l'élection du Comité Exécutif, où j'ai eu l'occasion d'être élu.
- Petra Sörling - Présidente élue et première femme à occuper ce poste dans l'histoire de l'ITTF depuis 2026. Nous avons discuté des points de communication et des principaux objectifs
- Petra Sörling - J'ai participé avec plaisir virtuellement à l'inauguration du projet brésilien "My Gender, My Strength". Le cours a réuni plus de 100 femmes et a été un succès absolu. C'était peut-être la première participation à une ouverture d'activités depuis l'élection de la Présidente de l'ITTF.
- Michael Brown - Directeur Financier du Groupe ITTF – pour mise à jour sur la situation financière actuelle et les principaux défis pour 2022.
- Matt Pound - Directeur du WTT – pour en savoir plus sur l'organisation du WTT et les principaux défis de l'année 2022.
- Polona Cehovin - Directrice du Développement de l'ITTF – pour comprendre le domaine du plan stratégique et les défis pour 2022 pour le monde et les Amériques.
- Steve Dainton - DG du Groupe ITTF, pour connaître le plan stratégique et mieux comprendre les défis du groupe.

- Mounir Bessah - Directeur des Relations avec les Membres – pour comprendre les aspects politiques et les différents Accords-Cadres Continentaux, en particulier celui des Amériques.
- Raul Calin - Secrétaire Général de l'ITTF – pour comprendre les différents aspects du Secrétariat Général, participer aux réunions du Comité Exécutif et analyser les aspects des relations avec les pays des Amériques.
- Nenad Bach - Collaborateur et passionné de tennis de table pour les patients atteints de la maladie de Parkinson – pour comprendre les nombreux avantages du tennis de table pour les personnes atteintes de la maladie de Parkinson et connaître les aspects de l'organisation de la Coupe du Monde des Parkinsoniens, qui sont soutenus par la Fondation ITTF.
- Participation à la réunion du Conseil d'Administration de l'ITTF. Déjà élu Vice-Président Exécutif, j'ai participé activement et voté sur plusieurs questions. Rapports de la Commission des Athlètes et des Commissaires. Définition des membres du Comité d'Audit et des Finances et des membres du Comité d'Ethiques et de l'Unité d'Intégrité. Nous avons voté sur diverses Propositions et Résolutions. Mise à jour sur les événements mondiaux. Élection de l'hôte des Championnats du Monde Para, dont la ville de Grenade – Espagne est la gagnante. Événements qui se tiendront du 6 au 12 novembre.
- Megha Gambhir - Co-fondatrice et PDG de STUPA – une société Indienne innovante qui développe des logiciels d'analyse de performance, de streaming et de diverses autres offres. Plusieurs pays utilisent déjà leurs programmes, dont le Brésil, avec de très bons résultats.
- Malin Petterson - Gérant de SPIN CLUB holding – Concept innovant qui combine tennis de table et divertissement, en fait, un bar où notre sport est joué. Aujourd'hui, il y a 8 clubs dans 7 villes aux États-Unis. Projet de millions de dollars et toujours avec des idées brillantes.
- Max Kogler - PDG de PINGPOD – Une autre idée Américaine révolutionnaire. Un projet d'une valeur de plus de 10 millions de dollars, avec la création d'environ 30 clubs dans plusieurs États. Ce sont des espaces pour la pratique selon notre convenance, où les gens prennent rendez-vous en ligne, et choisissent des entraîneurs de différents niveaux (de ceux préparés pour l'initiation à ceux de haut niveau). Vous prenez rendez-vous et recevez le mot de passe et ouvrez le club, qui est ouvert 24 heures sur 24. Il n'y a pas de personnel et a généralement 4 - 6 tables.
- Dîner avec Jean Michel Saive - Un des plus grands joueurs de tennis de table de tous les temps et Président actuel du Comité Olympique Belge. Nous avons parlé librement de divers sujets du monde olympique et de notre sport.
- Tristan Lavier - Coordinateur des Communications du Groupe ITTF - pour comprendre le plan de communication stratégique du Groupe ITTF et les possibilités de coopération accrue avec les activités dans les Amériques.
- Juan Villa - Discussion sur diverses questions liées à l'administration de la Confédération Panaméricaine et à ses relations avec l'ITTF. Évaluer le projet de développement et les montants à distribuer par l'ITTF pour 2021. Évaluer comment évoluer dans la relation avec toutes les régions progressivement. En plus des réunions officielles, nous avons eu de nombreux appels, toujours dans l'intention d'améliorer le tennis de table dans les Amériques.
- Steve Dainton - Rapport sur les nouveaux événements du WTT, en particulier le Grand Smash à Singapour et la réunion probable du Comité Exécutif dans ce pays. Évaluer les améliorations apportées aux Statuts de l'ITTF, principalement pour mieux clarifier le rôle des entités continentales. En plus des réunions formelles, nous avons eu de nombreux appels téléphoniques, toujours à la recherche du meilleur pour le tennis de table dans le monde.

Alaor Gaspar PINTO AZEVEDO

Vice-Président Exécutif de l'ITTF

En 2021, Houston a accueilli la toute première Finale du WTTC au pays des Amériques. Je félicite sincèrement l'équipe de l'ITTF, l'USATT et Harris County – l'Autorité des Sports de Houston pour le succès de l'événement. Au cours de ces inoubliables Finales du WTTC, grâce à la confiance et au soutien des délégués des Associations Membres, j'ai été élu Vice-Président Exécutif de l'ITTF pour le nouveau mandat, avec un nouveau rôle à jouer dans les affaires internationales de Tennis de Table. Je souhaite rendre compte de mes responsabilités accomplies du 24 novembre à la fin de 2021 comme ci-dessous.

Présence aux réunions:

- Assemblée Générale Annuelle 2021 de l'ITTF: 24 Novembre 2021 (Houston)
- Réunion du Conseil d'Administration 2021 de l'ITTF: 27 Novembre 2021 (Houston)
- Réunion du CE de l'ITTF: 29 Novembre 2021 (Houston)

Depuis que j'ai été élu Vice-Président Exécutif, en plus des engagements que j'ai pris dans le manifeste, en ma qualité de Président du Conseil de WTT et Président de la CTTA, les principaux aspects de mon travail sont résumés comme suit :

1. Deux paires XD sino-américaines participant au WTTC de Houston à l'occasion du 50^e anniversaire de la Diplomatie Ping-Pong

Pour alimenter un nouvel héritage à l'occasion de la célébration des 50 ans de "Diplomatie Ping-Pong" et renforcer l'amitié entre la Chine et les États-Unis, désignés conjointement par la CTTA et USA TT, nous avons vu Lin Gaoyuan s'associer à Lily Zhang et Kanak Jha se joindre à Wang Manyu pour les doubles mixtes lors de la Finale des Championnats du Monde qui s'est déroulée à Houston. La dernière équipe a progressé en demi-finale et a remporté la médaille de bronze de l'épreuve. Entre-temps, un grand merci à la Fondation de l'ITTF, aux médias et à tous les membres du personnel impliqués dans la préparation du dîner gala. Les Championnats du Monde de 2021 à Houston ont créé sûrement de nouveaux souvenirs pour la Diplomatie Ping-Pong, au cours de laquelle le Tennis de Table a servi d'instrument pour améliorer la compréhension mutuelle et créer des dialogues.

2. Finales de la Coupe WTT

En décembre 2021, j'ai assisté à la finale inaugurale de la Coupe WTT à Singapour avec mes collègues du CE, qui a dépassé toutes les attentes et s'est avéré être l'événement WTT le plus largement couvert en 2021 avec la plus grande visibilité sur les médias sociaux. En tant que président du Conseil du WTT, j'ai rencontré l'équipe du WTT du bureau de Singapour, avec qui j'ai eu une communication en face-à-face sur les dernières mises à jour du travail, et j'ai discuté de la structure globale des événements et du plan des événements futurs.

3. WTTTC de Chengdu

Après avoir remporté le droit d'accueillir les Finales 2022 du WTTTC, la CTTA, le Comité d'organisation local de Chengdu et l'équipe des événements de l'ITTF ont tenu plusieurs réunions en ligne pour échanger sur les questions clés pour la préparation de cet événement majeur. Les représentants du Comité d'organisation local de Chengdu ont fait état d'avancement des préparatifs lors de l'AGA 2021, conformément à l'ordre du jour de la réunion. Après la conclusion de l'AGA, d'autres détails ont été discutés avec les membres du CE, y compris les dates d'accueil des événements, la finalisation de l'accord avec le Comité d'organisation local et les protocoles relatifs au COVID-19.

Enfin, j'aimerais profiter de cette occasion pour remercier Mme Petra Sörling, Présidente de l'ITTF, tous mes collègues du Comité Exécutif, Steve Dainton, DG du Groupe ITTF, Raul Calin, Secrétaire Général, et toutes les équipes professionnelles pour leur entière collaboration et leur travail acharné en 2021. De concert avec mes collègues et la famille mondiale du tennis de table, je me réjouis à la perspective de poursuivre nos efforts conjoints pour l'élévation continue de notre sport bien-aimé à l'échelle mondiale avec nos équipes de plus en plus professionnelles et diversifiées.

LIU Guoliang

Vice-Président Exécutif de l'ITTF

Cette année a été la deuxième année où le monde a été touché par la COVID-19. Je crois que nous (l'ITTF, la Famille du Tennis de Table) avons commencé à avoir une nouvelle façon dont notre vie et notre sport peuvent continuer, pendant que le COVID-19 est toujours là. Grâce à la compréhension, au soutien et au travail acharné de nos Familles de Tennis de Table, en particulier de nos collègues de l'ITTF et du WTT, les événements internationaux ont progressivement commencé à se relancer dans le monde entier. Bien que certains de nos AM aient des difficultés à voyager en raison du confinement ou des restrictions, c'est encore un petit pas pour le monde, un bond de géant pour le Monde du Tennis de Table.

Présence aux réunions

Date	Lieu	Réunion
4 Fév, 2021	Réunion en ligne	EC ITTF #01
17 Fév, 2021	Réunion en ligne	EC ITTF #02
28 Fév, 2021	Réunion en ligne	EC ITTF #03
14 Mar, 2021	Réunion Hybride	EC ITTF #04 – partie I
20 Mar, 2021	Réunion en ligne	EC ITTF #04 – partie II
11 Avr, 2021	Réunion en ligne	EC ITTF #04 – partie III
16 Mai, 2021	Réunion en ligne	EC ITTF #05 – partie I
31 Mai, 2021	Réunion en ligne	EC ITTF #05 – partie II
4 Jul, 2021	Réunion en ligne	EC ITTF #06 – partie I
12 Jul, 2021	Réunion en ligne	EC ITTF #06 – partie II
1 Aug, 2021	Réunion Hybride	EC ITTF #07
23 Aug, 2021	Réunion en ligne	EC ITTF #08
16 Sep, 2021	Réunion en ligne	EC ITTF #09
9 Oct, 2021	Réunion en ligne	EC ITTF #10
22 Oct, 2021	Réunion en ligne	EC ITTF #11
18 Nov, 2021	Réunion en ligne	EC ITTF #12
22 Nov, 2021	Réunion Hybride	EC ITTF #13
24 Nov, 2021	Réunion Hybride	AGA de l'ITTF
27 Nov, 2021	Réunion Hybride	CA de l'ITTF
29 Nov, 2021	Réunion Hybride	EC ITTF #14

Evénements et Webinaires**Jeux Olympiques / Jeux Paralympiques Tokyo2020****23 Juillet au 8 Aout / 25 Aout au 5 Septembre**

Après avoir reporté les Jeux olympiques et paralympiques d'un an, le Japon a pu accueillir les 32^e Jeux Olympiques d'été et les 16^e Jeux Paralympiques d'été. Bien que toutes les familles de tennis de table n'aient pas pu se rendre au Japon pour cet événement spectaculaire, les joueurs ont fait des performances fantastiques avec des protocoles de COVID-19 stricts. Avec le nouvel événement de doubles mixtes, le tennis de table a présenté aux fans et aux spectateurs du monde entier la vitesse, l'enthousiasme et l'émotion derrière notre sport.

Enfin, j'aimerais dire que cette année a certainement été difficile, après que nous ayons annulé le WTTC 2020, puis participé (accueillir) aux Jeux Olympiques et Paralympiques de Tokyo 2020, organisé les Finales du WTTC 2020 à Houston, l'AGA et le CA 2021 de l'ITTF, avec les élections du nouveau président, des membres du CE et ceux du CA.

Je tiens à remercier l'Association de Tennis de Table des USA, Harris County - l'Autorité des Sports de Houston, et le personnel de l'ITTF qui a travaillé depuis Houston et qui a rendu possibles les "Finales du WTTC" et "AGA et le CA". Ayant cet événement en format hybride, certains d'entre nous ont eu l'occasion de rencontrer les membres de notre famille en personne pour la première fois depuis le WTTC 2019. C'est aussi un signe que nous nous remettons du COVID-19.

Ayant été élu membre du CE pour un 3^e mandat, pour accomplir mon manifeste (Amélioration de la présentation des Sports et environnement des joueurs, faire du tennis de table un sport majeur, transmettre mes connaissances et mon expérience aux prochaines générations). Ainsi, alors que l'ITTF et le WTT modernisent le Tennis de Table, nous n'oublions toujours pas la voie empruntée par nos prédécesseurs.

MAEHARA Masahiro

Vice-Président Exécutif de l'ITTF

Ce rapport couvre la période de Janvier 2021 à Décembre 2021.

Domaines de Responsabilité:

1. Afrique (Communications) – Rôle Continental
2. Supervision et suivi des questions de Technologie de l'Information
3. Supervision et suivi des questions liées à l'Equipement
4. Vice-Président de l'Union Arabe de Tennis de Table - Rôle Régional

Présence aux réunions

J'ai assisté à presque toutes les réunions en ligne du CE (12 au total), certaines d'entre elles se tenant sur deux jours et une réunion sur trois jours. J'ai assisté (en personne) aux deux autres réunions hybrides du CE à Houston pendant le WTTC, fin novembre 2021.

J'ai également assisté aux réunions de l'AGA et du CA en direct à Houston. Je tiens à remercier nos Associations Membres pour le renouvellement de leur confiance et pour m'avoir réélu au sein du CE de l'ITTF pour un second mandat.

Les réunions en ligne ont permis de gagner du temps et d'économiser de l'argent et de discuter rapidement de questions urgentes. Cependant, les rencontres en personne à Houston ont eu un sentiment particulier après près de deux ans de rencontres en ligne. Malgré quelques problèmes avec les visas et quelques problèmes politiques dus aux élections à Houston, le WTTC était une reprise des épreuves du Titre Mondial avec un grand nombre de participants. Dans l'ensemble, et malgré toutes les difficultés, ce fut un événement très réussi.

1. Rôle lié aux communications avec l'Afrique - Rôle Continental

Les relations ITTF ATTF ont atteint un niveau très élevé de coopération et de confiance mutuelle, avec une harmonie et une unité complètes entre toutes les Associations Membres Africaines et entre elles et l'ITTF.

Les Championnats d'Afrique au Cameroun ont eu lieu avec succès au début de septembre 2021, ce qui a été considéré comme le premier événement Africain avec une pleine participation depuis la pandémie. Félicitations à tous les nouveaux arrivants et aux gagnants de l'événement. Je tiens à féliciter les nouveaux membres du CE et du Conseil de la Fédération Africaine de Tennis de Table, qui ont été élus en ligne avant l'événement, et qui ont entamé des rencontres officielles en face-à-face au Cameroun. Je pouvais clairement voir l'empressement et la volonté de changer et d'améliorer, des nouveaux venus au CE nouvellement élu de l'ATTF

Je tiens à féliciter l'Afrique pour le succès de la candidature de l'Afrique du Sud pour accueillir le WTTC à Durban 2023. Je tiens également à féliciter les Associations Membres Africaines pour l'élection de deux membres d'Afrique au CE, une première. L'élection d'un officiel distingué comme M. Wahid Oshodi, avec moi-même, compterait certainement pour plus de rôles et d'engagement Africains au service de l'ITTF.

2. Technologie de l'information

Je tiens à féliciter à nouveau le nouveau chef de la Technologie de l'Information (M. Ramasubramanian) pour son travail professionnel et dévoué, en établissant une solide structure de base de données qui servira de base à toutes les demandes et objectifs futurs de l'ITTF en matière d'IT. Il s'agit d'un énorme pas en avant, visant à l'intégration complète de tous les éléments en s'appuyant sur notre département Technologie de l'Information.

3. Equipement

Le département de l'équipement connaît une croissance rapide, et malgré quelques problèmes de définition des rôles entre le Comité de l'Equipement et le département, le rôle joué par le personnel professionnel, avec l'expertise nécessaire du Comité de l'Equipement, a été énorme et a été un grand succès,

L'ITTF attend un nouveau chef pour le département après l'élection de Claudia Herweg comme Présidente de la DTTB (Félicitations à Claudia et à la DTTB). Je dois admettre que Claudia a défini des objectifs spécifiques pour le département de l'équipement et a réussi à atteindre la plupart d'entre eux, soit complètement ou en cours : comme l'approbation des équipements, la création du laboratoire ITTF T lab , progrès dans l'équité entre les joueurs dans le domaine des post-traitements du caoutchouc, l'ajout de nouvelles couleurs innovantes aux caoutchoucs, la modernisation des manuels et des brochures techniques, et l'atteinte de niveaux plus élevés de contrôle de la qualité dans différents produits d'équipement.

4. Vice-Président de l'Union Arabe de Tennis de Table - Régional Rôle

J'ai assisté aux Championnats Arabes en Jordanie à l'été 2021 et aux réunions du CE et de l'AGA.

Le nouveau Bureau exécutif de l'Association Jordanienne de Tennis de Table s'est montré très intéressé pour atteindre des sommets dans l'organisation des tournois et la modernisation du tennis de table dans le pays, et à coopérer avec l'Union Arabe de Tennis de Table dans tous les aspects.

En conclusion, j'aimerais remercier tous mes collègues avec qui j'ai eu l'honneur de travailler jusqu'à la fin du mandat du précédent CE. J'ai beaucoup appris des collègues supérieurs et des anciens membres du CE. Je tiens également à féliciter les membres du CE réélus et les nouveaux arrivants. Je suis très optimiste quant à l'élection de notre première femme Présidente (Petra Sörling). Je suis certain que tous les membres du CE et moi-même collaborerons sous sa direction pour atteindre de nouveaux objectifs et de nouveaux horizons pour notre sport bien-aimé.

Alaa MESHREF

Vice-Président Exécutif de l'ITTF

Ce rapport couvre la période du 24 novembre 2021 au 31 décembre 2021.

Après mon élection au Comité Exécutif lors de l'AGA de l'ITTF qui s'est tenue le 24 novembre 2021, ce fut un honneur de représenter l'ITTF. Même si ma nomination était tardive, il était important pour moi de commencer mes fonctions dès le premier jour. Avec les Finales du Championnat du Monde de Tennis de Table 2021, qui ont donné l'occasion à diverses réunions d'avoir lieu en personne, un privilège à la suite des diverses restrictions de voyage qui ont eu une incidence sur le monde au cours des 18 mois précédents.

Ma première réunion du Comité Exécutif de l'ITTF a eu lieu le dernier jour des Championnats du Monde et a permis un aperçu des responsabilités du Comité exécutif, et des différents domaines dans lesquels nous opérons. Un processus d'intégration a commencé pendant la réunion, et divers cadres responsables ont également été présentés.

La Présidente de l'ITTF a demandé aux membres du Comité Exécutif d'examiner leurs domaines d'expertise, et comment ils seraient en mesure de soutenir au mieux le travail de l'ITTF par le biais de leurs positions. Sur la base de mon expérience de banquier, j'ai estimé que le portefeuille des finances était une bonne opportunité, et j'apprécie la confiance de la Présidente de l'ITTF pour ma nomination en tant que Vice-Président Exécutif des Finances à partir de janvier 2022. De plus, le portefeuille des Vétérans relève de mes responsabilités.

Bien que mon mandat de Vice-Président Exécutif ait été relativement bref, j'ai hâte de fournir un rapport plus détaillé pour l'AGA 2022 de l'ITTF.

NATRAN Roland

Vice-Président Exécutif de l'ITTF

Lors de mon élection en tant que Vice-Président Exécutif de l'ITTF à Houston, Texas, Etats-Unis, le 24 novembre 2021, la Présidente m'a par la suite attribué la responsabilité de trois domaines, en particulier, la Gouvernance, Communications et Protocole, et le Classement Mondial en plus des tâches générales de tous les Vice-Présidents au sein du Comité Exécutif (CE) de l'ITTF.

Par la suite, la CE s'est dûment réunie le 29 novembre 2021 à Houston, au Texas. Il s'agissait d'une réunion organisée pour accueillir les nouveaux membres du CE, au sein du Conseil, et les présentations ont été dûment faites aux principaux responsables dirigeants de l'ITTF et de ses filiales. Les membres ont été mis au courant des tâches de chaque membre du personnel et le fonctionnement interne de l'ITTF.

DOMAINES D'INTÉRÊT PARTICULIERS

Gouvernance

C'est un plaisir d'avoir la gouvernance dans mon portefeuille, car j'ai une solide expérience juridique dans ce domaine. et il est très positif de voir que le Comité International Olympique et toutes les autres organisations sportives ont soulevé les questions de Gouvernance à une considération primordiale dans le développement du sport. L'ITTF a fait beaucoup de travail à cet égard, et cela me donne une chance d'apporter ma part de contribution. On se souviendra qu'à notre AGA de 2021, il a été décidé de créer un Groupe de Travail sur l'Examen de la Gouvernance (GRWG) composé de neuf personnes. J'ai également été nommé à la Présidence du GRWG et je suis convaincu que le GRWG sera un instrument essentiel pour faire en sorte que l'ITTF apporte des améliorations rapides et importantes sur les questions de gouvernance à travers le CE et nos Associations Membres.

Le GRWG sera également très utile pour aider à faire en sorte que les agitations des Associations Membres à l'égard des processus constitutionnels puissent être abordées et que nous, en tant que Fédération Internationale, puissions mieux aligner nos processus sur ceux d'organismes mondiaux comme le CIO.

Communications et Protocole

La responsabilité des Communications et du Protocole du CE relève également de ma compétence. J'ai rencontré Tristan Lavier, Chef des Communications (Groupe ITTF), et je suis heureux qu'il y ait déjà de vastes plans en place pour amener notre sport à la connaissance du monde. On ne saurait sous-estimer l'importance des communications, et il est essentiel que nous examinions les différentes façons d'interagir avec nos adeptes partout dans le monde, tout en créant de nouvelles occasions pour les nouveaux adeptes, surtout avec la jeune génération. Le Chef des Communications a jeté les bases d'un plan stratégique destiné à guider les communications de l'ITTF et de ses filiales. Une plus grande attention sera accordée aux activités de la Fondation ITTF et du WTT en particulier.

Le lancement de notre nouveau Magazine et la réactivation des comptes de médias sociaux de l'ITTF contribueront grandement à créer des synergies avec nos fans dans le monde entier. Nous devons aussi nous assurer de faire des reportages sur nos joueurs, afin que le monde puisse apprendre à connaître ces "stars" dans notre sport.

L'équipe de Communication a renoué avec le CIO, d'autres parties prenantes du Mouvement Olympique et les médias pour les sensibiliser aux initiatives du Groupe ITTF. J'exhorte également nos Associations Membres à veiller à ce que leurs activités soient couvertes localement et à toujours demander l'aide de l'équipe de Communication de l'ITTF pour aider à publier leurs nouvelles. Je crois fermement que nous allons dans la bonne direction.

En ce qui concerne le Protocole, il s'agit d'un domaine de croissance pour l'ITTF. Jusqu'à récemment, aucun membre du personnel ne supervisait le protocole. Un secteur fonctionnel "Protocole" a été créé et inclus dans le dossier des Communications.

Les missions initiales comprennent:

- a. Déterminer le niveau de services qui permettent aux fonctionnaires et à la famille TT d'exercer leurs fonctions dans les meilleures conditions
- b. Fournir ces services et veiller au respect des règles du protocole
- c. Planifier et faciliter les réunions, les activités et les cérémonies officielles.
- d. Planifier et fournir des services aux dignitaires et aux invités VIP.
- e. La création du Groupe de Travail sur l'Entourage aidera également à accélérer le développement manifestement nécessaire dans ce domaine.

Classement Mondial

Les enjeux liés au Classement Mondial sont au cœur de notre sport, l'un des enjeux les plus importants pour nos athlètes. On ne saurait trop insister sur son importance et, par conséquent, il convient de rappeler qu'à notre AGA de 2021, il a été résolu de créer un Groupe de Travail sur le Classement Mondial (WRWG). J'ai également été nommé président du WRWG et je crois fermement que le WRWG, qui compte des membres possédant une vaste connaissance de notre sport, sera un outil nécessaire pour établir une structure pratique et équitable dans les Classements Mondiaux. Nous écouterons les joueurs et obtiendrons leurs commentaires sur tous les changements proposés afin d'assurer l'équité pour tous.

L'ITTF continue également d'améliorer son logiciel à cet égard, afin d'assurer un système de Classement transparent à travers l'ITTF, les sites Web de WTT et App.

Je dois dire un grand merci à Javier Angulo (Responsable du Classement Mondial de l'ITTF) qui a rapidement mis le WRWG à niveau et qui a été d'une grande aide. Nous avons bon espoir d'en arriver à des résolutions qui refléteront vraiment la norme de jeu de tous nos joueurs. De plus, à mesure que le nombre de nos événements continuera d'augmenter partout dans le monde après la COVID-19, on s'attend à ce que les joueurs aient plus d'occasions de jouer et de gagner des points, ce qui contribuera vraiment à réduire les inégalités.

J'ai également été désigné par notre Présidente au sein de la Task Force ITTF sur l'Ukraine/la Russie. Il s'agit d'une question très délicate et sensible, et nous espérons qu'une solution sera trouvée le plus tôt possible. En attendant, il est important que nous continuions à essayer d'aider les joueurs tout en suivant les conseils du CIO dans ce domaine.

REMERCIEMENTS

J'exprime également mes remerciements à la Présidente de l'ITTF, Mme Petra Sörling, à mes collègues du Comité Exécutif et à tous nos Groupes de Travail pour leur soutien et pour avoir pris le temps d'apporter leurs contributions constructives, et j'espère qu'ils continueront à le

faire à l'avenir. Je remercie également les Présidents Continentaux pour leur travail au sein du Conseil Continental. J'aimerais également remercier tous mes collègues et amis de toutes nos Associations Membres.

Je dois également exprimer ma gratitude et ma reconnaissance au Directeur Général de l'ITTF, Steve Dainton, et au Secrétaire Général de l'ITTF, Raul Calin, pour leur temps précieux et leur perspicacité dans l'orientation et l'avancement des travaux du Comité Exécutif. Enfin, je tiens à remercier tout le personnel professionnel de l'ITTF, de la Fondation ITTF et de World Table Tennis pour leur soutien.

Enfin, j'aimerais profiter de l'occasion pour vous remercier tous de m'avoir accordé votre confiance. Le soutien très important que j'ai reçu aux élections à Houston a été impressionnant et un moment très spécial pour moi. Je m'engage à continuer d'aborder les questions dont nous avons tous parlé et celles que j'ai mentionnées dans mon manifeste avant les élections.

Wahid OSHODI

Vice-Président Exécutif de l'ITTF

J'ai eu le privilège d'être élu Vice-Président Exécutif le 24 novembre 2021 lors de l'AGA de Houston.

La première réunion du Comité Exécutif après les élections à l'AGA s'est tenue à Houston. La majeure partie de cette réunion a été consacrée à l'intégration des membres du CE et à fournir des mises à jour sur les Finales des Championnats du Monde 2022 et les développements dans le monde du Tennis de Table et la Fondation ITTF.

Les cadres dirigeants de l'ITTF ont été présentés au CE et leurs responsabilités ont été expliquées.

Durant le mois restant avant la fin de 2021, je me suis efforcé de combler les lacunes sur ma connaissance de l'ITTF, de sa structure et de ses procédures. Je tiens à remercier le DG de l'ITTF et son personnel pour leur aide.

La nouvelle Présidente Petra Sörling a demandé aux membres nouvellement élus du CE d'examiner les domaines de portefeuille auxquels ils pourraient vouloir contribuer dans le cadre de leur rôle au sein du. Les postes ont par la suite été attribués en février 2022. Mes domaines de responsabilité particuliers seront l'Équipement, l'Intégrité et le Tennis de Table pour Tous.

J'ai hâte de pouvoir fournir un rapport sur l'évolution de mon domaine de responsabilité en 2022.

Graham SYMONS

Vice-Président Exécutif de l'ITTF

PRÉSIDENT DE LA COMMISSION DES ATHLÈTES (Zoran PRIMORAC)

Rapport à l'AGA

Document A-10

Notre Commission des athlètes actuelle est composée de :

- Président - Zoran Primorac (CRO)
- Vice-Présidentes - Galia Dvorak (ESP) et Dana Cechova (CZE)
- Athlètes Para - Alena Kanova (SVK) et Trevor Hirth (AUS)
- Athlètes - Sarah Hanffou (CMR), Alberto Mino (ECU), Wang Liqin (CHN), Jean-Michel Saive (BEL), Elsayed Lashin (EGY), Marcos Madrid (MEX) et Matthew Hetherington (NZL)
- membre de la CA du CIO - Ryu Seungmin (KOR)

Alors que les défis posés par la pandémie du COVID-19 se poursuivent en 2021, la Commission des athlètes s'est concentrée à soutenir les athlètes dans leur retour au jeu pendant cette période difficile. S'adapter à l'imprévisibilité du calendrier des épreuves s'est avéré difficile pour les athlètes tant physiquement que mentalement, nos efforts ont été axés sur l'atténuation de ces impacts en fournissant des conseils et un soutien et en exprimant également ces préoccupations et défis à l'ITTF. Les efforts concertés de l'ITTF ont assuré le succès de la compétition de tennis de table à Tokyo 2020 et des championnats du monde à Houston la même année, une réalisation qui a eu des impacts profondément positifs sur nos athlètes.

Les membres de la Commission des athlètes ont contribué à de nombreux groupes de travail tout au long de 2021. Nous avons pu participer activement et représenter la voix des athlètes au sein du Groupe de Travail sur l'Examen de la Gouvernance représenté par Sarah Hanffou, le GT sur le Système de Qualification Olympique et Paralympique par Galia Dvorak et Trevor Hirth, le GT sur le Classement Mondial par Jean-Michel Saive et Dana Cechova et le GT sur le Temps entre les Points par Alena Kanova et Marcos Madrid.

Nos membres Alena Kanova et Trevor Hirth ont participé activement aux Groupes de Travail Paralympiques tout en se préparant à participer aux Jeux Paralympiques eux-mêmes. Nous étions tous très fiers d'Alena pour son incroyable médaille d'argent, et de Trevor pour avoir participé à ses premiers Jeux Paralympiques. Nous étions également fiers de voir Alexa Svitacs, la première athlète soutenue par le Fonds d'Urgence pour Athlètes de la Fondation ITTF, participer aux Jeux Paralympiques de Tokyo 2020 et remporter une médaille de bronze en C9. En tant que président de la CA, je faisais partie du Groupe de Travail du Tennis de Table Uni.

Nous avons organisé six réunions tout au long de l'année 2021 axées sur la consolidation des commentaires des athlètes de manière claire, afin de représenter efficacement la voix de nos athlètes au sein des Groupes de Travail susmentionnés et du Comité Exécutif de l'ITTF. Nous étions très heureux d'avoir notre première rencontre physique pendant les Championnats du Monde, où nous avons pu interagir plus étroitement avec les athlètes au cours des Championnats. Houston a été une étape importante pour la Commission des Athlètes; après avoir préconisé la représentativité double des athlètes au sein du Comité Exécutif, la décision a été confirmée par l'AGA de Houston, une démarche qui démontre l'engagement de l'ITTF à accroître la participation des Athlètes aux organes décisionnels de l'ITTF. De plus, la Déclaration des Athlètes du CIO, pour les athlètes par les athlètes, a été ratifiée par l'AGA.

Nous avons tenu cinq réunions virtuelles et conférences téléphoniques avec la Commission des athlètes du CIO :

- 19 Février 2021
- 25 Mars 2021
- 21 Avril 2021
- 6 Mai 2021
- 23 Juin 2021

Nous avons assisté au 10^e Forum international des Athlètes du 26 au 27 mai 2021 en format virtuel. Comme il s'agissait d'une réunion virtuelle, l'invitation a été envoyée à tous les membres de la Commission des Athlètes, ainsi qu'à leurs Présidents de CA. Les principaux points de discussion étaient les recommandations des athlètes à l'Agenda Olympique 2020+5, de Tokyo 2020 et Pékin 2022, et la façon d'équiper et d'habiliter davantage les commissions d'athlètes.

Nous avons participé à 14 réunions virtuelles ou hybrides du Comité Exécutif :

- Trois réunions en février
- Une réunion en deux parties en mars et une autre en avril
- Une réunion en mai en deux parties
- Une réunion en juillet en deux parties
- Deux réunions en août
- Une réunion en septembre
- Deux réunions en octobre
- Trois réunions en novembre

En plus des réunions de l'AGA et du CA en novembre.

L'un des principaux défis à venir est de sensibiliser davantage les athlètes au rôle de la CA et à l'incidence que leur participation pourrait avoir sur la prise de décisions. Nous devons travailler plus activement avec les Athlètes en mettant en place de meilleurs canaux de communication pour représenter plus efficacement leur voix au sein des organes décisionnels. Il s'agit d'une période passionnante dans notre sport, de nombreux développements sont en cours et il est essentiel qu'ils reflètent les besoins et les intérêts des Athlètes. En tant que Commission des Athlètes, il est de notre devoir de motiver notre corps d'athlètes à être plus actif et engagé dans la prise de décision de l'ITTF/WTT et de fournir une rétroaction constante aux organes de l'ITTF/WTT pour s'assurer que les décisions tiennent compte des points de vue de nos athlètes.

Nous nous réjouissons à la perspective d'une coopération future avec toutes les parties prenantes de l'ITTF afin de poursuivre le travail accompli jusqu'à présent pour représenter efficacement les athlètes au sein de l'ITTF et soutenir l'ITTF dans sa mission de développement et de promotion de notre sport.

Je profite de cette occasion pour remercier le Groupe ITTF d'avoir favorisé un environnement propice à l'engagement des athlètes et contribuer au développement du Tennis de Table.

Enfin, je tiens à remercier mes collègues membres de la Commission des Athlètes pour leur engagement au profit du tennis de table en tant que sport et, surtout, de nos athlètes.

Zoran PRIMORAC

Président de la Commission des Athlètes

Membre du Comité Exécutif de l'ITTF

Les premiers Jeux olympiques reportés ont eu lieu en 2021, malgré les circonstances difficiles liées à la COVID-19. Grâce à ces remarquables Jeux olympiques sûrs et sécurisés, le monde a appris et inspiré le puissant message de solidarité et de paix.

Bon nombre d'événements internationaux ont pu continuer d'être en place pour accueillir les athlètes et continuer d'appuyer leur parcours de façon sécurisée, en plus de déployer tous les efforts nécessaires pour entrer dans l'ère post-COVID-19.

Le rapport suivant couvre mes activités, en 2021, en tant que membre du Comité Exécutif de l'ITTF et membre du CIO

Participation aux événements et réunions

10 au 12 Mars – 138^e Session du CIO, via en ligne

Dans le contexte de la COVID-19, la session du CIO a été organisée à partir de Lausanne, en Suisse, et tous les participants y ont assisté virtuellement. Plusieurs sujets clés ont été abordés, tels que le rapport de clôture de l'Agenda olympique 2020 et l'approbation de l'Agenda olympique 2020+5, la feuille de route stratégique pour le CIO et le Mouvement olympique jusqu'en 2025. Lors de la session du CIO, Thomas Bach a été réélu pour un nouveau mandat de quatre ans de Président du Comité Olympique International.

23 Jun au 8 Jul – Jeux Olympiques Tokyo 2020 et 138^e Session du CIO, Tokyo

Les 32^e Jeux Olympiques d'été et 138^e Session du CIO ont eu lieu à Tokyo, au Japon. J'ai été honoré d'être élu Vice-Président de la Commission des athlètes du CIO et heureux de représenter nos athlètes ensemble avec Emma Terho, la nouvelle Présidente de la Commission des athlètes du CIO et les membres nouvellement élus de la Commission des athlètes du CIO.

De nombreuses réunions ont eu lieu pour discuter des protocoles de lutte contre la COVID-19 avec divers intervenants, afin d'assurer la sécurité des Jeux olympiques. La bulle de Tokyo montre l'efficacité de la protection des athlètes contre la propagation de la COVID-19 et a apporté de l'espoir et une forte confiance pour faire en sorte que les Jeux Olympiques puissent avoir lieu avec unité et solidarité, malgré ces difficultés changeantes.

28 Septembre au 5 Octobre – Championnats ATTU d'Asie 2021, Doha

La 25^e édition du tournoi a eu lieu à Doha, au Qatar. L'événement était bien organisé et comprenait des protocoles stricts de lutte contre la COVID-19 pour protéger les athlètes et l'équipe des officiels de contre la propagation du virus.

En tant que président de la Commission des athlètes de l'ATTU et membre du Conseil Exécutif de l'ATTU, j'ai assisté aux réunions du Conseil Exécutif de l'ATTU et du Congrès de l'ATTU et

discuté avec les Associations Membres de l'ATTU, des divers sujets à l'ordre du jour. cela couvre l'octroi d'un programme de Conditionnement physique, de l'équipement et 12 semaines consécutives de vidéo d'entraînement.

8 au 13 Novembre – Commission de la Semaine du CIO, Lausanne

En raison des difficultés, les principaux membres de la Commission au sein du CIO ont été invités à Lausanne pour participer aux réunions. En tant que Vice-Président de la Commission des Athlètes du CIO, j'ai assisté aux réunions de la Commission des Athlètes du CIO et à une réunion conjointe avec le Conseil Exécutif.

21 Novembre – 40^e Assemblée Générale de l'OCA, Dubai

L'OCA a accueilli la 40^e Assemblée générale de l'OCA à Dubaï, aux Émirats Arabes Unis, le 21 novembre. Plus de la moitié des Comités Olympiques Nationaux d'Asie y ont participé en personne et les autres se sont joints en ligne. Au cours de l'Assemblée générale, un certain nombre de rapports importants ont été présentés et, en tant que Président du Comité de l'entourage de l'OCA, j'ai présenté le rapport du comité. En outre, des décisions clés ont été prises, le Comité National Olympique du Cambodge a signé un contrat avec l'OCA pour organiser les 5^e Jeux de la Jeunesse Asiatique à Phnom Penh en 2021 et Riyad, la ville hôte des Jeux Asiatiques de 2034, a demandé à l'AG l'autorisation d'accueillir en 2025, les 7^e Jeux Asiatiques des Arts Martiaux en Salle de l'OCA.

23 au 29 Novembre – Championnats du Monde ITTF 2021 de Tennis de Table, Houston

La 56^e édition des championnats était la première édition des championnats du monde organisés aux États-Unis. En tant que membre du Comité Exécutif de l'ITTF, j'ai assisté à la réunion de la Commission des Athlètes de l'ITTF, aux réunions du Comité Exécutif de l'ITTF, à la réunion du Conseil d'Administration et à l'Assemblée Générale Annuelle de l'ITTF. En particulier, la Commission des athlètes a discuté des propositions de soutien aux athlètes tout au long de la période de compétition et a traité plusieurs programmes, entre autres, l'amélioration des droits des athlètes et la prévention du trucage des matchs.

Busan devait initialement accueillir les Championnats du Monde de Tennis de Table en mars 2020, mais elle a finalement été annulée en raison de la pandémie, après trois reports consécutifs. Après la décision prise par les Associations Membres lors de l'Assemblée Générale Annuelle 2021 de l'ITTF, la ville de Busan a été élue pour accueillir les Finales des Championnats du Monde de Tennis de Table 2024.

En conclusion, je voudrais exprimer ma profonde gratitude à tous les membres de l'ITTF et à la famille du tennis de table. Je peux vous assurer que je ferai de mon mieux pour poursuivre les relations solides avec le CIO au profit de notre sport, le Tennis de Table.

RYU Seung-Min

Membre du Comité Exécutif de l'ITTF

Membre CIO

Nous avons tous continué d'avoir une année difficile en 2021 en raison de la pandémie de COVID-19, y compris ses variantes, ce qui a eu un grand effet sur toutes nos activités de tennis de table en Afrique, comme cela s'est produit dans le monde entier.

L'ATTF a réussi à passer au #RESTART au dernier trimestre de 2021 avec des mesures de précaution strictes pour réduire le risque d'infection.

Les activités Africaines pour l'année 2021 étaient les suivantes :

Assemblée Générale Annuelle virtuelle 2021 de l'ATTF

Pour la première fois, nous avons tenu une AGA de l'ATTF virtuellement le 5 juin 2021, Merci à l'ITTF pour le soutien technique fourni par M. Raul Calin et M. Mounir Bessah, afin d'organiser une telle réunion électorale avec une participation de 32 Associations Membres au sein desquelles nous avons un nouveau Conseil d'Administration de l'ATTF pour la période 2021-2024. Félicitations à tous mes collègues.

Championnats ITTF-Afrique 2021 Junior et Cadet

Le tournoi devait avoir lieu à Madagascar au cours de la première semaine d'avril 2021, mais il a été reporté à l'année 2023, dès que nous aurons retrouvé une meilleure situation pour la pandémie et que nous aurons reçu le feu vert du Comité d'Organisation Local hôte, en raison des restrictions gouvernementales. Tandis que nous avons approuvé la candidature de la Tunisie pour accueillir l'édition de l'année 2022, afin d'assurer des qualifications pour 2022 WYTTC également en Tunisie.

JO et JP Tokyo 2020

L'Afrique participait en août 2021 aux JO de Tokyo, avec le quota complet de nos athlètes qualifiés (7 joueurs masculins + 7 joueuses dans les JO, représentant les Associations Membres de ALG-CMR-EGY-NGR-SEN-TUN) plus (11 joueurs masculins + 3 joueuses dans les épreuves des JP, représentant les Associations Membres d'EGY-NGR-RSA-TUN), et le meilleur résultat a été pour Omar Assar, d'Égypte, en atteignant le quart de finale du simple messieurs pour la deuxième fois, d'avoir le meilleur joueur africain en QF comme l'a été Aruna Quadri du Nigeria en 2016, aux JO de Rio.

Championnats ITTF-Afrique 2021 Seniors et AGE de l'ATTF

Le 24^e Championnat ITTF-Afrique Seniors s'est tenu à Yaoundé, au Cameroun, avec 18 Associations Membres. Grâce à la Fédération Camerounaise de Tennis de Table, ils ont organisé un très bon événement, malgré toutes les restrictions et les mesures de précaution dues au COVID-19.

Les Championnats ITTF-Afrique étaient l'épreuve de qualification pour le WTTC 2022 qui se tiendra à Chengdu. EGY-NGR-TUN-MRI-ALG qualifié pour WT et EGY-NGR-ALG-TOG-TUN également qualifié pour MT.

L'ATTF avait organisé un atelier sur la Gouvernance et le Développement à Yaoundé, grâce au soutien du Département des Relations avec les membres de l'ITTF. avec la participation de tous les responsables disponibles de l'ATTF et des délégués des AM participants. En plus de 2 projets de développement, l'un est un camp d'entraînement pour les joueurs participants dans la semaine précédant l'événement et un cours/examen AUT/ARE suivi d'une Evaluation BB pour les UI dans le cadre de la planification pour promouvoir les officiels des matchs africains en route pour accueillir le WTTC 2023 à Durban, Afrique du Sud.

Il y a eu un AGE pour mettre à jour les Statuts de l'ATTF.

Présence Africaine dans le Monde

- 48 Associations Africaines se sont enregistré et participé à l'AGA ITTF 2021 (physique et hybride), lors du WTTTC qui s'est tenue à Houston (États-Unis) en novembre 2021.
- L'Afrique a franchi une étape très importante lors des élections de l'AGA 2021 de l'ITTF en accueillant pour la première fois deux Africains au sein du CE de l'ITTF, MM. Wahid Oshodi et Alaa Meshref, Je les félicite tous les deux et je remercie le grand soutien de nos délégués africains et de la pleine confiance de nos amis de tous les autres continents.
- Félicitations à la Fédération Tunisienne de tennis de table pour avoir organisé avec succès trois événements du WTT en 2021 (1 WTT Youth Contender + 1 WTT Youth Star Contender + 1 WTT Contender)
- Félicitations à la Fédération Egyptienne de Tennis de Table pour ses super résultats au WTTTC 2021 au Portugal, grâce à la nouvelle grande star Hana Goda qui a récolté deux médailles dans une telle épreuve du titre mondial (1 or en double U15 filles et 1 argent en simple U15 filles)
- L'Afrique a été qualifiée pour la Semaine/Défi Espoirs de l'ITTF qui s'est tenue en Jordanie en décembre 2021 avec 3 garçons (1 EGY + 1 RSA + 1 TUN) et 3 filles (2 EGY + 1 TUN)

Réunions en ligne de l'ATTF

Nous avons dû tenir des réunions en ligne plutôt que des réunions physiques suspendues en raison de la pandémie de COVID-19, et elles étaient les suivantes :

- 5 Réunions du Comité Exécutif de l'ATTF en (Janvier – Mars – Juin – Septembre – Octobre) 2021
- 3 Réunions du CE de l'ATTF et des Vice-Présidents Régionaux en (Avril, Mai et Novembre) 2021
- 1 Réunion du Conseil de l'ATTF en Août 2021

Reconnaissance indispensable

Au nom du CE de l'ATTF et de toute la famille du Tennis de Table en Afrique, je remercie Ms Petra Sorling, la nouvelle Présidente de l'ITTF, tout le groupe du CE de l'ITTF, le PDG du Groupe ITTF, Le Directeur des Relations avec les Membres de l'ITTF et le Directeur de la Haute Performance et du Développement de l'ITTF pour leurs efforts soutenus pour suivre de très près la situation dans le monde entier et sur tous les continents, en particulier en Afrique, dans une période aussi critique.

Merci également à tous les Experts de l'ITTF qui ont été assignés aux projets et activités de Développement en Afrique durant toute l'année 2021.

Nous devons garder un bon moral pour revenir à la normale.

Khaled EL-SALHY

Président Continental: Afrique

Rapport des Activités 2021

La nouvelle ère a commencé. La Confédération Panaméricaine de Tennis de Table (ITTF Amériques) a élu en novembre 2020 son premier Comité Exécutif. Un nouvel Accord-Cadre Continental (ACC) entre l'ITTF et la nouvelle ITTF-Amériques a été signé. Avec la nouvelle organisation, beaucoup de nouveaux défis dans tous les domaines de travail. Gouvernance et transparence, Organisation des Événements, Haute Performance et Développement. Toutes les activités avec le soutien correspondant du Marketing et de la Promotion. La pandémie de COVID-19 frappe toujours très fort, ce qui cause beaucoup d'inconvénients pour les déplacements, l'organisation d'événements, les camps d'entraînement et les finances.

Organisation et Gouvernance

Santé Financière : Étant une nouvelle organisation, il est essentiel de commencer par une bonne structure financière et un bon processus de production de rapports. Le personnel professionnel des contrôles financiers a été incorporé. Une bonne santé financière est un facteur clé pour soutenir le CE de l'ITTF-Amériques dans le processus décisionnel concernant les dépenses et la gestion des investissements.

Réunions du CE et AGA : Le CE a pu se rencontrer en personne pour la première fois en mars 2021. En raison des restrictions liées au COVID-19, les réunions en ligne, y compris notre AGA, étaient notre nouvelle normalité.

Communication et transparence: Page Web de l'ITTF Americas: Les travaux ont commencé avec le soutien du Service Informatique de l'ITTF. L'achèvement est prévu pour avril 2022.

Événements Continentaux et Régionaux

Il est très important de souligner que la COVID-19 a causé beaucoup de difficultés dans l'organisation des événements. Les Championnats des Caraïbes et d'Amérique du Sud n'ont pas pu être organisés en 2021. Les qualifications Olympiques en simple et en double mixte organisées au premier trimestre de l'année ont été le plus grand défi. La fin d'année, avec les Jeux panaméricains juniors en Colombie, a reflété une année de grand succès dans l'organisation de l'événement. Au total, neuf événements internationaux ont été organisés au cours de l'année :

- Qualification Continentale en Simples et Doubles. Avril 2021, Argentine.
<https://ultm.org/2021-latin-american-singles-and-mixed-doubles-qualification/>
- Championnats d'Amérique Centrale, Mai 2021, Costa Rica.
<https://ultm.org/campeonato-centroamericano-de-mayores-2021/>
- Qualification des Jeux Panaméricains Juniors, May 2021, Costa Rica
<https://ultm.org/pan-american-singles-qualification-to-cali-2021-pan-american-junior-games/>
- Championnats Panaméricains Jeunes, Septembre 2021, République Dominicaine.
<https://ultm.org/2021-ittf-campeonato-panamericano-juvenil/>

- Championnats Panaméricains U11/U13, Octobre 2021, Equateur.
<https://ultm.org/2021-ittf-pan-american-u11-u13-championships/>
- WTT Youth Contender, Octobre 2021, Equateur.
<https://www.ittf.com/tournament/5318/2021/wttyouthcontender-cuenca/>
- Tournoi International, Novembre, Equateur
<https://www.ittf.com/tournament/5321/2021/2021-ittf-ecu-international-open/>
- Championnats Panaméricains Séniors, Novembre 2021, Pérou
<https://ultm.org/2021-ittf-pan-american-championships/>
- Jeux Panaméricains Juniors, Novembre 2021, Colombie
<https://ultm.org/cali-2021-pan-american-junior-games/>

Championnats du Monde, Houston 2021

Pour la première fois de l'histoire, une Association d'Amérique a accueilli les Championnats du Monde. L'Association de Tennis de Table des USA et l'ITTF ont fait un gros effort pour organiser les Championnats du Monde après la pandémie.

Juan VILA

Président Continental: Les Amériques

En tant que Président de l'ATTU, je suis heureux de présenter le rapport de l'ATTU.

Il y a encore beaucoup de tâches à accomplir au sein de l'ATTU, mais nous croyons que nous sommes sur la bonne voie, et main dans la main avec mes collègues membres CE, les VPR et les Associations Membres, nous travaillerons à développer à tous les niveaux notre sport bien-aimé le Tennis de Table en Asie.

1. Gérer tous les contrats antérieurs avec l'ATTU qui ont été conclus

Notre tâche première était de traiter les différentes catégories de contrats précédents, comme les contrats du personnel, les contrats d'entreprises, ainsi que d'autres anciens contrats.

2. Accord-Cadre Continental ITTF / ATTU

Afin de mettre en place les meilleurs accords possibles avec l'ITTF, nous avons eu plusieurs réunions et présentations et nous avons décidé de signer l'accord et de commencer à travailler directement avec l'Association Membre de l'ATTU pour assurer que les avantages pour l'Asie seront obtenus.

3. Révision de la Constitution

Sur ma liste de tâches, j'ai revu le manuel de l'ATTU, qui n'a pas été modifié et mis à jour depuis près de 10 ans. Les règlements et les règles contenus dans le manuel de l'ATTU sont très anciens et désuets et ne répondent pas à nos exigences pour l'avenir. À la prochaine AGA de l'ATTU à Bangkok, un groupe de travail examinera la constitution et soumettra la nouvelle constitution de l'ATTU pour approbation.

4. Semaine des Espoirs de l'ATTU

Nous avons décidé d'avoir quelque chose pour les associations Asiatiques membres après que la Jordanie ait accueilli avec succès la Semaine Mondiale des Espoirs de l'ITTF. Alors que les joueurs étaient présents en Jordanie, Que des commentaires positifs ont été reçus du camp de l'ATTU.

5. Nouveau site Web de l'ATTU

Afin de tenir les associations membres à jour avec des informations, des articles, des photos, des événements et d'autres informations utiles d'une manière moderne et engagée, nous voulions un site Web de l'ATTU remanié et il a été mentionné comme priorité première, nos remerciements à l'Accord-Cadre Continental de l'ITTF/ATTU, et à l'équipe de l'ATTU qui travaille en étroite collaboration avec l'équipe informatique de l'ITTF pour amener l'ATTU vers un nouveau site Web moderne.

6. Evénements Futures de l'ATTU

Lors de la prochaine AGA de l'ATTU, une proposition sera soumise à l'AGA pour modifier, établir et créer les événements suivants :

- Championnats d'Asie à organiser chaque année et d'alterner les individuels des championnats par équipes chaque année
- Championnats Vétérans d'Asie à organiser chaque année
- Ligue des Champions des Clubs d'Asie
- Coupe d'Asie

Enfin, je souhaite exprimer ma gratitude à l'ITTF, aux Associations Membres de l'ATTU, ainsi qu'à mes collègues, pour leur soutien et leurs contributions à l'ATTU au cours de l'année 2021.

Khalil AL-MOHANNADI

Président Continental: Asie

Adhésion

Le total des membres de l'ETTU est actuellement de 58 Associations.

Evènements et Compétitions

La Qualification Olympique Européenne en Simple a été disputée à Guimarães POR du 21 au 25 avril 2021.

Le Bureau Exécutif de l'ETTU avait pris la décision de reporter les Championnats d'Europe de Tennis de Table LIEBHERR 2020 prévus à Varsovie du 15 au 20 septembre 2020. La Fédération Polonaise de Tennis de Table a compris et accepté la décision difficile. Une nouvelle date a été convenue en juin 2021 et les championnats ont été réalisés avec succès par la Fédération Polonaise sous la direction du Président Dariusz Szumacher.

Le Bureau Exécutif a accepté de reporter la Coupe d'Europe Top 16 de cette année au 4e trimestre 2021 et la Coupe d'Europe Grenadine Top 16 a été organisée par l'Association Hellénique de Tennis de Table à Thessalonique les 18 et 19 septembre 2021 avec un prix de 100.000 euros.

Suite à une demande de l'Association Croate de Tennis de Table, le Bureau Exécutif a convenu que les Championnats d'Europe Jeunes Gazprom 2021 soient disputés à l'Arena Varaždin dans la ville de Varaždin CRO. Afin de s'assurer que les directives en matière d'hygiène liées au COVID-19 soient respectées et qu'un environnement sécurisé soit offert à tous les participants, les championnats ont été divisés en deux tournois, chacun d'une durée de sept jours : du 18 au 24 juillet 2021 – Événements des U19, du 26 juillet au 1er août 2021 – Événements des U15.

Les matchs de l'étape 1 des Championnats d'Europe par Equipes devaient commencer avec les épreuves round Robin du groupe C, en avril 2020 et on espérait réorganiser ces groupes à la fin septembre 2020 et commencer avec les groupes A et B en octobre 2020. De nombreux plans de rechange pour ces jumelages ont été préparés, mais la situation liée au COVID-19 a changé ou s'est aggravée. Le Bureau Exécutif a convenu du plan suivant pour assurer l'intégrité de la compétition pour que 26 équipes masculines et 24 équipes féminines soient accueillies à l'étape finale à Cluj-Napoca en septembre 2021 : d'annuler les groupes C; de reporter les groupes B à la fin août 2021; d'annuler les groupes A; de qualifier les 18 équipes des groupes A pour l'étape finale à Cluj-Napoca; annuler l'étape 2. L'étape Finale des Championnats d'Europe Gazprom par Equipes s'est déroulée au BT Arena Cluj-Napoca du 28 septembre au 3 octobre 2021.

Les Championnats d'Europe Gazprom U21 se sont déroulés à Spa BEL du 10 au 14 novembre 2021. Les vainqueurs, finalistes et demi-finalistes perdants des épreuves en simple ont reçu des places automatiques aux Championnats d'Europe 2022 (épreuves individuelles). Le Top 10 Européen Jeunes de Tamananftegas s'est tenu à Tours FRA du 15 au 17 octobre 2021.

Le Championnat d'Europe Vétérans 2021 a été décalé à 2022 et sera joué au Rimini Expo Centre, Rimini ITA du 25 juin au 2 juillet 2022.

En mai 2021, les finales des compétitions de la Coupe d'Europe des Clubs, messieurs et dames, ont été jouées dans des environnements de bulles sécurisées à Varaždin CRO et Novi Sad SRB respectivement.

Activités de Développement

En raison du COVID-19 au cours du premier trimestre de 2021, les activités de développement qui ont été menées étaient toutes en ligne : 5 séminaires dirigés par Amir Zulic, Jörg Bitzigeio, Peter Engel, Asko Rasinen et Nevena Kostova, et ont réuni un total de 853 participants.

En mai, les activités face à face ont repris, célébrant deux Camps de Présélection Eurotalents, l'un au Monténégro (26 mai-2 juin) et l'autre en Hongrie (9-16 août), un camp de sélection final en Slovénie (10-17 octobre), deux camps Eurotalents de moins de 13 ans, un au Luxembourg (29 août-5 septembre) et un en Roumanie (12-19 décembre) et deux camps Eurotalents de moins de 17 ans, un en Suède (29 septembre-6 octobre) et un autre en République tchèque (22-29 octobre). En outre, le Camp de Préparation de l'ETTU pour les Championnats du Monde Jeunes s'est tenu au Portugal (23-30 novembre) et le premier camp Para TT moins de 23 ans de l'ETTU a été organisé en Slovénie (5-10 décembre).

En outre, les activités annuelles pour les entraîneurs ont également eu lieu : la Conférence Annuelle des Entraîneurs en Roumanie (4-6 octobre) et le Séminaire des Femmes Entraîneurs en Slovaquie (8-10 novembre).

Initiatives de Marketing et Commerciales

Après les décisions prises l'année précédente d'embaucher un Directeur du Marketing, l'ETTU a accru ses activités commerciales et de marketing avec la présence d'une équipe de marketing à chaque événement de l'ETTU en 2021. Cette équipe de marketing a créé beaucoup de contenu qui a été utilisé dans les médias sociaux ETTU permettant l'engagement avec la base Européenne de fans de Tennis de Table. En outre, plusieurs accords de parrainage ont été signés en 2021, qui ont principalement servi à améliorer la visibilité et la promotion et également à fournir des prix dans les plus importantes compétitions de l'ETTU, mais aussi à soutenir le redressement financier de l'ETTU qui permettra un avenir durable de l'ETTU.

Synthèse

Le Bureau Exécutif de l'ETTU s'est réuni virtuellement à neuf occasions et de façon présente 2 fois, entre janvier et décembre 2021. Le Bureau Exécutif a adopté le budget pour 2022 et l'a soumis pour approbation au Congrès Annuel en septembre 2021. Le Congrès a également approuvé l'état financier de 2020. Le Bureau Exécutif a également entendu les présentations et les plans de travail des responsables du marketing, du développement et de la compétition, et a discuté de la planification stratégique et des relations avec les médias pour 2022.

Le Bureau Exécutif a poursuivi sa collaboration avec JTA (Jon Tibbs Associates) dans les principaux domaines de la planification stratégique, de la production de contenu, de suivi de la gestion, des relations avec les médias et de contrôle des médias.

Tous les membres du Bureau Exécutif de l'ETTU travaillent conjointement et avec dévouement à l'amélioration des performances de l'ETTU et à la poursuite de la mise en œuvre des changements au profit du Tennis de Table Européen.

Un remerciement spécial à tout le personnel de l'ETTU pour son dévouement et sa loyauté envers l'ETTU.

Pedro MOURA (Président par intérim de l'ETTU) et Richard SCRUTON (Secrétaire Général de l'ETTU)

Au nom de Igor LEVITIN

Président Continental: Europe

L'année 2021 s'est poursuivie avec les défis liés au COVID-19, ce qui a fait en sorte qu'aucun événement n'a eu lieu en Océanie et qu'un certain nombre d'activités ont été touchées en raison des mesures de confinement et d'autres restrictions. Voici quelques faits saillants de 2021 :

- 2 projets para ont été menés à Vanuatu et aux îles Salomon auprès de plus de 120 personnes avec des handicaps. Le projet à Vanuatu a atteint trois îles extérieures pour la première fois, avec 69 sessions et plus de 500 participants, dont 69 personnes avec handicaps.
- 3 projets "Mon Genre Ma Force" ont été réalisés en mettant l'accent sur l'augmentation de la participation féminine dans tous les domaines du sport, y compris les joueuses, les entraîneurs et les administrateurs.
- Un Projet Dream Building a été lancé à Tonga. Il s'agit du tout premier Projet Dream Building en Océanie.
- Notre programme Smash Down Barriers (SDB) pour invalides a mobilisé 2 786 insulaires du Pacifique
- L'achèvement de notre Plan Stratégique
- 35 membres ont été employés dans la région de l'Océanie.
- 6 pays ont participé à 12 activités de la Journée Mondiale du Tennis de Table.

Avec le soutien du gouvernement Australien, de Team Up et de l'ITTF, nous avons pu mettre en œuvre le Programme de Développement des Associations Nationales (DNA). Cela a fourni un soutien financier au Directeur de Tonga et au responsable des opérations de Fidji, et de grands progrès ont été réalisés. La gouvernance progresse également avec la ratification de politiques améliorées et la tenue par les Îles Salomon de leur Assemblée Générale Annuelle (AGA) et des élections aux îles Fidji prévues pour 2022.

C'est avec une grande tristesse que nous soulignons le décès d'Anthony Ho, Président de l'ITTF-Océanie, à l'âge de 60 ans. Anthony est devenu Président de l'ITTF-Océanie en 2017 et a également été membre du Conseil d'administration de l'ITTF de 2004 à son décès. Anthony a reçu la Médaille de l'Indépendance des Fidji en 2020 et est devenu en 2021 le premier récipiendaire posthume du Prix du Mérite de l'OSFO pour son travail incroyable et sa contribution au Tennis de Table dans la région de l'Océanie depuis de nombreuses années.

Anthony était un géant du Tennis de Table et il manquera beaucoup à sa famille du Tennis de Table.

Les Jeux Olympiques et Paralympiques de Tokyo de 2020, qui ont été reportés, ont été les principaux moments de l'année avec l'Océanie représentée par l'Australie, les Fidji et le Vanuatu. Lors de ses 6^e Jeux Olympiques, Jian Fang Lay (AUS) a égalé son meilleur résultat de tous les temps en atteignant le 3^e tour, avant de perdre un match serré contre la numéro 20 mondial Ying Han d'Allemagne.

Cependant, c'est aux Jeux Paralympiques que les athlètes de l'Océanie ont vraiment brillé avec un nombre record de 6 médailles, dont 2 en or et 4 en argent.

- Or en simple dames classe 10 pour Qian Yang (AUS)
- Or en simple dames classe 9 pour Li Na Lei (AUS)
- Argent en simple messieurs classe 9 pour Lin Ma (AUS)
- Argent en simple messieurs classe 11 pour Sam von Einem (AUS)
- Argent en équipe dames classe 9-10 pour Qian Yang, Li Na Lei et Melissa Tapper (AUS)
- Argent en équipe messieurs classe 9-10 pour Lin Ma, Joel Coughlan (AUS) et Nathan Pellissier (AUS)

Le Programme Smash Down Barriers de Tennis de Table pour Invalides (SDB) a été élaboré et mis en œuvre en octobre 2015. En 2021, le soutien a continué d'être fourni aux pays suivants :

- Fiji
- Tonga
- Vanuatu

En 2021, le programme comptait plus de 1 100 participants, dont 240 personnes (22 %) identifiées comme ayant des déficiences.

Bounce it Back (BiB) est le programme de participation scolaire et communautaire de l'Océanie qui consiste en huit séances visant à accroître les niveaux d'activité physique et à promouvoir l'inclusion sociale. Malgré les restrictions, nous avons pu étendre notre programme BiB aux Tonga et aux îles Fidji avec d'autres Associations Membres qui ont également commencé à utiliser le programme, comme Vanuatu et les îles Salomon.

De nombreux pays du Pacifique ont un équipement limité et compte tenu des retards des dernières années et depuis le début de la pandémie, 2021 a été une agréable occasion, car de nombreux colis ont été expédiés à des pays pour les aider à réaliser leurs activités de 2021, mais aussi mis en place pour les activités de participation et de développement en 2022. Au total, 17 pays ont bénéficié d'une aide sous forme d'équipement.

En raison des restrictions de voyage liées au COVID-19, l'AGA de 2021 a de nouveau eu lieu en ligne avec 13 membres sur 24, ainsi que des représentants et du personnel de l'ITTF, notre organisme mondial.

Nous continuons à moderniser notre gouvernance en mettant à niveau notre Charte du Comité de Gestion et notre Politique Financière.

En raison des restrictions de voyage, nous n'avons pas pu organiser nos événements de l'ITTF-Océanie en 2021. Nous nous sommes donc efforcés d'encourager nos Associations Membres à organiser leurs propres championnats nationaux. 7 Associations Membres ont pu mener leurs championnats nationaux malgré les restrictions du COVID-19 dans les pays : Îles Cook, Fidji, Îles Marshall, Nouvelle-Calédonie, Palaos, Papouasie-Nouvelle-Guinée et Tahiti.

L'année 2021 a été difficile sur le plan financier, le financement a été réduit et tous les événements ont été reportés ou annulés. Par conséquent, nous avons réduit nos coûts autant que possible et avons pu présenter une demande de soutien financier lié au COVID-19 aux gouvernements d'Australie et de Nouvelle-Zélande.

Nous sommes reconnaissants du soutien continu du gouvernement Australien pour notre programme Smash Down Barriers (SDB) dans le Pacifique. Le programme SDB est financé par le Ministère des Affaires Étrangères et du Commerce par l'entremise du programme d'aide australien, et son soutien nous a permis de poursuivre nos activités autant que possible et de retenir le personnel clé et les contractants.

Notre organisme mondial, l'ITTF, a également fourni un soutien financier pour le personnel. Notre résultat final de fin d'année a atteint un léger excédent, ce qui était extrêmement positif compte tenu des nombreux défis posés par la COVID-19 et les restrictions de voyage.

L'ITTF-Océanie souhaite remercier tous les participants pour leur soutien au cours d'une année 2021 difficile et nous nous réjouissons à l'idée d'augmenter le nombre d'événements et d'activités en 2022.

Graeme IRELAND

Président Continental: Océanie

DIRECTEUR GÉNÉRAL DU GROUPE ITTF (Steve DAINTON)

Rapport à l'AGA (2021 – Bilan de l'année)

Document C-01

Aperçu

L'année dernière, j'ai commencé mon rapport sur les activités 2020, en disant qu'il s'agissait de la plus compliquée et difficile depuis qu'on m'a confié la responsabilité de diriger le personnel de l'ITTF en tant que DG. Au moment où je l'écrivais, nous ne savions pas que la pandémie serait toujours présente dans de nombreuses régions du monde en 2022, alors que je m'adresse encore à vous tous avec mon rapport de 2021.

Après le #RESTART en Chine en novembre 2020, et l'événement inaugural du WTT à Macao en décembre, avec le soutien de l'association de confiance, l'Association de Tennis de Table du Qatar, nous avons pu présenter jusqu'à cinq événements à Doha, au Qatar : trois événements WTT et les épreuves Asiatiques et Mondiales de Qualification pour Tokyo 2020.

À l'exception de l'Océanie, toutes les autres Fédérations Continentales ont pu organiser leurs tournois de Qualification Olympique avant ou après certaines des vagues du COVID-19 qui ont continué d'affecter le monde tout au long de 2021.

Les Jeux Olympiques et Paralympiques ont eu lieu, et le Tennis de Table a encore brillé, enregistrant des chiffres impressionnants. La Finale des Doubles Mixtes a été l'événement le plus regardé au Japon pendant les Jeux Olympiques. Félicitations à Tokyo 2020 et à la JTTA pour avoir permis d'offrir d'excellents Jeux dans des conditions très difficiles.

Après de nombreuses difficultés, l'ITTF a pu obtenir l'organisation des Championnats du Monde de Tennis de Table Individuel à Houston, Texas, avec le soutien inestimable de la Harris County Houston Sports Authority (HCHSA). L'événement, qui s'est déroulé pendant la fête nationale américaine de Thanksgiving, a montré que le marché américain a un énorme potentiel. Je tiens à remercier sincèrement Mme Janis Burke, PDG de HCHSA, pour sa détermination et son soutien qui ont rendu l'événement possible.

L'année s'est terminée en compétition avec la toute première Finale de la Coupe WTT à Singapour. Nous étions très fiers de présenter sur notre sol un événement de la plus haute qualité, et également à Houston, de compter sur de grandes foules venues assister à la finale, alors que dans certaines parties du monde les événements étaient encore interdits aux spectateurs.

Malheureusement, et il faut le dire, même si la pandémie a rendu 2021 très compliquée et ne nous a pas permis de livrer une année normale, ce n'était pas le problème le plus compliqué auquel nous étions confrontés. La politique au sein du précédent Comité Exécutif de l'ITTF a rendu impossible la performance du personnel professionnel. Au lieu de se concentrer sur la croissance du tennis de table, beaucoup d'entre nous ont dû composer avec les luttes intestines de nos dirigeants qui se préparaient aux élections. Pour cette raison, l'AGA n'aurait pas pu venir plus vite, malgré le désir de certains vieux amis de les retarder.

World Table Tennis

Les standards de présentation de notre sport ont clairement fait un grand pas en avant en 2021, et cela a été rendu possible grâce à l'introduction du Tennis de Table Mondial (WTT)

Fondé en 2019, interrompu dans sa croissance en 2020, enfin, en 2021, nous avons pu assister à un aperçu de ce que nous espérons pour l'avenir. Une entreprise à but lucratif qui assurera que le sport du tennis de table soit l'un des leaders mondiaux dans le divertissement sportif, où nos fans apprécient, et où nos athlètes sont des stars reconnues. Étant donné le rôle important que joue la croissance de l'industrie commerciale du tennis de table, il a été clairement prouvé que la politique de la FI était la bonne décision en fonction de l'année que nous avons eue.

Rassembler tous les morceaux n'a pas été une tâche facile. Les annulations continues et les reports d'événements signifiaient que nous devions être plus prudents que l'approche audacieuse et courageuse dont le sport avait besoin.

La Fondation ITTF

La Fondation ITTF a continué à soutenir le monde dans différents domaines en 2021.

Les projets Dream Building Fund ont été relancés et la Journée Mondiale du Tennis de Table a connu ses premières 24 heures pour faire en sorte que le tennis de table soit célébré partout dans le monde, même s'il n'est célébré que virtuellement.

Le Fonds #TableTennisUnited a soutenu 127 initiatives et personnes touchées par la COVID-19.

Pour ceux qui ne connaissent pas encore tout ce que fait la Fondation ITTF, je vous encourage à lire son [rapport annuel](#).

Organisation et Gouvernance

L'ITTF a investi beaucoup de ressources financières pour améliorer nos normes de Gouvernance. Le premier Chef de l'Intégrité indépendant a été nommé en octobre 2021 et, en collaboration avec le Tribunal de l'ITTF, il sert notre organisation dans sa croissance, développant également en interne, par l'intermédiaire de notre Comité d'Audit des Finances et, les mécanismes de contrôle déjà mis en œuvre en 2020, comme l'ont signalé nos vérificateurs.

Prochains Championnats du Monde de Tennis de Table

L'AGA de 2021 a décerné à Busan le Championnat du Monde de Tennis de Table par Equipes que la Corée n'a pas pu avoir en 2020 en raison de la pandémie. Le nouveau modèle de l'événement par équipes commencera à prendre forme en 2022 à Chengdu et, la COVID-19 commence à disparaître lentement, nous avons hâte de développer un parcours de qualification passionnant, assurant un parcours complet de 18 mois avant les Finales.

Professionnalisation et Durabilité

À la fin de 2021, la croissance de notre personnel professionnel était beaucoup plus faible que nous l'aurions souhaité, mais avec un peu d'espoir que 2022 serait un peu mieux, il commence à y avoir de la lumière au bout du tunnel.

La Durabilité est devenue rapidement partie intégrante de tout ce que nous faisons dans le cadre de l'ITTF. Il n'y a pas d'autre voie à suivre, comme le Président de l'ITTF le dit souvent et ce sera un domaine sur lequel nous accorderons plus d'attention à l'avenir.

Conclusion

Le Tennis de Table a encore un énorme chemin à parcourir pour devenir l'un des sports internationaux d'élite, mais cela reste notre but ultime et je pense que nous sommes sur la bonne voie pour arriver là où nous voulons être, nous avons simplement besoin des facteurs environnementaux pour nous permettre de le faire et des dirigeants politiques pour nous appuyer.

Il y a beaucoup de défis en cours de route, et nous ne serons peut-être pas toujours en mesure d'éviter les erreurs, mais nous continuons à travailler fort pour développer notre sport, en adoptant des changements symboliques, faire appel à des personnes influentes pour nous aider à réussir et à rendre tous nos événements et nos opérations meilleurs et plus professionnels que jamais.

Nous avons hâte que toute la Famille de tennis de table s'entraide dans les moments difficiles. Même s'il peut être facile de glisser dans une mentalité négative en période difficile, nous, à l'ITTF, continuerons d'essayer d'être positifs, nous chercherons des solutions pour continuer à améliorer notre sport et nous essaierons de soutenir toutes nos Associations Membres et les intervenants au mieux de nos capacités pendant une crise. Je suis sûr que le Tennis de Table sortira plus fort de cette crise, et nous sommes plus motivés que jamais à faire du Tennis de Table le plus grand sport au monde. Cette crise ne va pas nous ralentir. Restons ensemble et grandissons ensemble !

Le contexte actuel pose encore de nombreux défis, ce qui nous incite à reconsidérer la façon dont nous menons nos activités. Nous vivons dans une nouvelle réalité et une nouvelle normalité, nous obligeant à prendre pleinement conscience du monde qui nous entoure et à agir de manière plus durable. Forts des connaissances et de l'expérience de 2021, nous sommes en meilleure posture pour faire face à la situation actuelle, et vous pouvez vous attendre à voir l'ITTF poursuivre son chemin vers la professionnalisation, tout en s'adaptant à une nouvelle réalité complexe. Bien que nous soyons encore très limités par la COVID-19, qui est hors de notre contrôle, nous sommes robustes, confiants et optimistes quant à ce que nous pouvons accomplir ensemble dans les années à venir!

Un grand merci à toute la communauté du tennis de table pour leur patience alors que nous essayons de naviguer dans le nouveau monde et de ramener des activités en ces temps incertains. Plus important encore, nous sommes extrêmement enthousiasmés par le nouveau Comité Exécutif de l'ITTF et la nouvelle Présidente de l'ITTF, Mme Petra Sörling. Nous comptons sur votre soutien total pour que la direction puisse réaliser nos plans, avec vous, dans le meilleur intérêt du tennis de table.

Enfin, à toute l'équipe de direction du Groupe ITTF. Vous avez tous été tout simplement incroyables pendant cette période difficile. Sans votre confiance et votre soutien total, il n'aurait pas été possible de traverser cette période difficile. Espérons que le pire est derrière nous et que nous retournons à une mentalité de croissance et de développement global avec positivité vers l'avenir de notre sport.

Tennis de Table. Pour Tous. Pour la Vie.

Steve DANTON

DG du Groupe ITTF

Le rapport fait référence aux activités de l'ITTF de Janvier à Décembre 2021 et complète le rapport du DG.

La deuxième année des effets de la pandémie du COVID-19

La pandémie a affecté le monde pour une deuxième année, limitant considérablement la façon dont les Fédérations Internationales (et leurs Associations Membres) devaient fonctionner.

Malgré cela, les épreuves de Qualification Olympique Continentale ont pu se tenir à Doha (QAT), Rosario (ARG) et Guimarães (POR).

Nous tenons à remercier les Associations membres du Qatar, d'Argentine et du Portugal, ainsi que leurs Fédérations Continentales respectives, pour les efforts qu'elles ont déployés pour permettre aux athlètes de concourir et d'obtenir leurs places olympiques sur l'aire de jeu.

Une mention spéciale doit être faite à l'Association de Tennis de Table du Qatar (QTTA), qui a également accueilli Tournoi de Qualification Mondiale des Simples pour les Jeux Olympiques (JO), offrant des conditions de première classe et un environnement sûr pour tous les participants.

De même, notre gratitude et notre appréciation à l'Association Slovène de Tennis de Table et au Comité Paralympique Slovène pour avoir accueilli un mémorable Tournoi de Qualification Mondiale des Jeux Paralympiques (JP) à Lasko.

Jeux Olympiques et Paralympiques Tokyo 2020

Un an après les prévisions, les Jeux olympiques et paralympiques ont eu lieu à Tokyo, et malgré l'absence de spectateurs, étaient deux événements fantastiques qui ont mis en valeur notre sport. Comme déjà rapporté par le DG, la finale des doubles mixtes a été l'événement le plus regardé durant tous les Jeux olympiques dans le pays hôte, le Japon, et une fois de plus, l'audimat TV du tennis de table a excellé.

Merci à tous les athlètes, aux associations membres, au Comité d'organisation de Tokyo 2020 et aux officiels, bénévoles et membres du personnel de l'ITTF qui ont rendu cela possible, et certainement au CIO et à l'IPC pour leur conviction et leur résilience à aller de l'avant en pleine pandémie.

Événements de fin d'année

Après les Jeux Olympiques et Paralympiques couronnés de succès, l'année s'est très bien terminée avec la célébration des Championnats du Monde de Tennis de Table aux États-Unis, les Championnats du Monde de Tennis de Table des Jeunes au Portugal et les Finales du WTT à Singapour.

Relations Institutionnelles (Externes)

En 2021, l'ITTF a complété le quatrième questionnaire d'auto-évaluation de l'ASOIF en matière de bonne gouvernance. Les résultats ne seront connus qu'en 2022, mais nous sommes confiants que des progrès continuent d'être réalisés, car l'ITTF continue de s'aligner sur les paramètres fixés par le CIO et l'ASOIF.

Relations Institutionnelles (Internes)

Comme en 2020, nous avons été invités par les Associations Membres de l'Océanie, de l'Europe et des Amériques à participer à leurs Congrès et Assemblées Générales. Nous sommes heureux de rendre compte des invitations reçues en 2021 pour participer et collaborer à l'organisation de l'Union Africaine de Tennis de Table, et aux Congrès Electifs de la Fédération Asiatique de Tennis de Table.

Organisés au mois de juin pour l'Afrique (en ligne) et au mois d'octobre pour l'Asie (hybride), les deux se sont déroulés dans une ambiance très positive, et nous tenons à féliciter les Conseils respectifs de ces deux continents pour les façons modernes dont leurs congrès ont été tenus, les deux en comptant à l'aide de systèmes de vote électronique (hybride pour le congrès hybride de l'ATTU), et comme mentionné, en impliquant l'ITTF pour assurer encore plus de transparence à leurs membres.

L'ITTF est une organisation axée sur les services, nous nous sentons obligés de soutenir, non seulement nos associations membres, mais aussi nos fédérations régionales et continentales. C'est en fait notre raison d'être en tant qu'organe dirigeant du Mondial du Tennis de Table. Merci à l'ATTF et à l'ATTU pour votre confiance.

Adhésion

L'ITTF a atteint 227 membres en 2021, avec la constitution l'Association de Tennis de Table des Iles Falkland, conformément à la décision de l'AGA tenue à Houston.

Gouvernance

2021 a été une année tumultueuse du point de vue de la Gouvernance. Rien dont l'ITTF devrait être fier.

Suite aux graves accusations dans une lettre que l'Association Allemande de Tennis de Table (DTTB) a envoyée aux membres de l'ITTF le 18 novembre 2020 (**lettre de la DTTB**), un examen judiciaire indépendant commandé par le Comité Exécutif de l'ITTF (**CE**) à la fin de 2020 et menée par Price Water House Coopers (**PwC**) a donné lieu à un rapport détaillé produit par PwCin au début de 2021 qui indiquait qu'aucune des graves accusations n'avait été portée.

Les dommages causés par la lettre de DTTB à l'image de l'ITTF étaient toutefois déjà importants à ce moment-là. De plus, un certain nombre d'autres Associations Membres appuyaient cette lettre. L'ITTF, dans le meilleur intérêt de l'institution, de ses Membres et de l'image de notre sport, a décidé de mettre entre les mains de l'Unité d'Intégrité ces accusations non fondées, afin de déterminer la responsabilité de ces Associations pour les dommages causés à l'ITTF, notamment par ceux qui ont décidé de porter ces accusations de manière ouverte et publique.

Malgré le rapport de PwC, d'autres accusations ont été portées par certains individus, y compris un membre du conseil de l'Association Suisse de Tennis de Table, l'une des Associations qui « appuyait pleinement » la lettre de la DTTB.

Le 28 février 2021, ce membre du Conseil de l'Association Suisse de Tennis de Table a envoyé une autre lettre aux membres de l'ITTF, intitulée « Préoccupations du Tennis de Table Suisse », dans laquelle il porte des accusations, entre autres, contre un membre particulier du Comité Exécutif de l'ITTF.

Dans l'intervalle, le Président de l'ITTF de l'époque, Thomas Weikert, a décidé le 25 février 2021 de « retirer » unilatéralement (citation de sa lettre aux membres) le Vice-Président, Khalil Al-Mohannadi, de son poste. La décision a été contestée par la majorité des membres du Comité Exécutif, qui ont rétabli M. Al-Mohannadi à la Vice-Présidence le 20 mars 2021.

Pendant la première année de la pandémie, nous travaillions à l'élaboration de nos mécanismes de Gouvernance améliorés, mais nous n'avions jamais imaginé qu'ils seraient si nécessaires.

Le Tribunal de l'ITTF a dû agir pour la première fois de son histoire dans la plainte du Président de l'ITTF contre les membres du Comité Exécutif de l'ITTF qui ont contesté sa décision, et une partie importante du travail de la nouvelle Unité d'intégrité était liée aux accusations d'intégrité portées par la DTTB et Swiss Table Tennis.

Cela nous conforte dans la conviction que non seulement la séparation des pouvoirs est arrivée au bon moment pour l'ITTF, mais cela réaffirme également que nous devons continuer à travailler dans notre Gouvernance, dans la séparation des pouvoirs, mais aussi dans la communication, l'éducation et l'information au sein de la communauté du tennis de table, pour éviter des situations similaires à l'avenir.

Assemblée Générale Annuelle

Une mention spéciale doit être faite à l'Assemblée Générale Annuelle tenue à Houston. La majorité des membres du CE voulaient faire avancer l'AGA et les élections pour que la crise de Gouvernance sous la direction précédente se termine le plus tôt possible.

Cette décision, d'anticiper l'AGA et de la tenir au mois de septembre, a été contestée par le Président d'honneur de l'ITTF, Adham Sharara, dont la position a été soutenue par le Président de l'ITTF, Thomas Weikert. Cela signifiait prolonger la crise de Gouvernance jusqu'au 24 novembre; cependant, comme tout dans la vie, tout ce qui commence prend fin, et le 24 novembre 2021, les membres ont parlé et ont décidé de l'avenir de leur leadership.

Je tiens à remercier toutes nos Associations Membres qui ont souffert de cette situation en 2021 pour leur patience, et j'ai hâte d'apprendre de cette expérience pour un avenir meilleur pour l'ITTF.

Comités et Commissaires

Une fois encore, 2021 a été une année où les Comités et les Commissaires ont été très précieux pour les opérations quotidiennes de l'ITTF et pour soutenir notre personnel professionnel.

Sans vouloir oublier personne, en 2021, s'il y avait un comité qui avait fait un travail exceptionnel, c'était le Comité des Candidatures. Je tiens à remercier sincèrement Wahid Oshodi et tout le Comité des Candidatures pour leur incroyable année de travail, où non seulement plus de 100 candidatures ont été approuvées pour différents comités, mais aussi pour l'approbation des candidats du CE et du CA, pour le travail supplémentaire de vérification des candidats pour le Tribunal inaugural de l'ITTF, les candidats pour le poste de Chef de l'Intégrité, la Révision du Règlement Electoral et de Nomination, et même l'examen des candidatures pour accueillir l'AGA, même si finalement il a été convenu de l'avoir à Houston.

Merci également à nos commissaires, Heike Ahlert, Hajera Kajee et Graeme Ireland, ainsi qu'aux autres Présidents de Comité, Paul Schiltz / Rita Bsaibes, Arne Madsen, Abdulla Al-Mulla, Tina Crotta, Miran Kondric, Young-Sam Ma / Werner Thury et Reto Bazzi.

Commission des Athlètes

Comme en 2020, pendant la pandémie, il y a eu du travail supplémentaire sur les épaules de notre Commission des Athlètes. Nous les remercions également, en particulier le Président, Zoran Primorac, les Vice-Présidents, et les deux représentants du Para TT, avec qui nous avons eu plus d'interaction, en particulier, en prévision des Jeux Olympiques et Paralympiques.

Conclusions

Je dois presque répéter les mêmes phrases que j'ai utilisées en 2020 dans cette dernière section : En raison des circonstances exceptionnelles dans lesquelles tout le monde a dû travailler en 2021, je tiens à remercier encore une fois les membres du CE pour leur travail dévoué au cours de la deuxième année de la pandémie de COVID-19.

Un merci particulier aux trois membres du CE qui ont dû porter sur leurs épaules le travail désagréable de l'examen judiciaire nécessaire après la lettre de la DTTB : Nestor Tenca, Alaa Meshref et Ryu Seung-Min, pour avoir aidé à préserver l'Intégrité de l'ITTF.

À Khalil Al-Mohannadi, pour votre soutien en tant qu'hôte de nombreux événements de l'ITTF et de l'ATTU, et pour votre résilience lors des attaques injustes que vous avez subies.

À Bruce Burton et James Morris, pour votre ancienneté et vos conseils, à Maehara Masahiro, pour votre attention aux détails techniques, et à l'ancienne Vice-Présidente en charge des Finances et du Para Tennis de Table, et aujourd'hui, la huitième présidente, Petra Sörling, non seulement pour votre travail en 2021, mais aussi pour apporter de l'espoir à l'ITTF.

Aux nouveaux membres du CE, Wahid Oshodi, Liu Guoliang, Alaor Azevedo, Roland Natran et Graham Symons, je souhaite le meilleur pour le voyage dans lequel vous vous êtes embarqué.

Je remercie également les Présidents Continentaux, pour la deuxième année de travail difficile, avec les incertitudes que la pandémie a signifié pour nos activités conjointes, et à mes collègues du personnel, pour tous les programmes, les activités, et le soutien pour rendre possibles les Jeux Olympiques et Paralympiques, les Championnats du Monde, les événements du WTT, les activités du HPD, les initiatives de la Fondation, l'Assemblée Générale Annuelle, la réunion du Conseil d'Administration et l'administration quotidienne.

Comme il se doit, mes derniers remerciements s'adressent à vous, représentants des Associations Membres, qui avez lu ce rapport. Nous existons grâce à vous, grâce à vos athlètes. Continuons à travailler **#ensemble**, pour eux et pour le sport que nous aimons.

Tennis de Table. Pour Tous. Pour la Vie.

Soumis avec respect,

Raul CALIN

Secrétaire Général

CONSEIL CONTINENTAL (Raul CALIN)

Rapport à l'AGA

Document C-03

Le Conseil continental étant créé le 24 novembre 2021, et n'ayant pas tenu de réunions de la Commission Olympique et Paralympique ou du Conseil de Développement et Continental en 2021, le premier rapport du Conseil Continental sera présenté en fonction des activités de 2022 à l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2023.

Au nom du Conseil Continental,

Raul CALIN

Secrétaire Général

UNITÉ D'INTÉGRITÉ DE L'ITTF (Kevin CARPENTER)

Rapport à l'AGA

Document C-04

Au cours de l'année 2021, l'unité d'intégrité de l'ITTF a franchi une étape importante avec la nomination du tout premier Chef de l'Intégrité, M. Kevin Carpenter, qui a pris ses fonctions le 4 octobre.

Une autre étape importante dans l'évolution de l'Unité de l'Intégrité a eu lieu lors de l'AGA 2021 avec l'adoption du Règlement sur l'Intégrité de l'ITTF, qui est devenu le chapitre 8 du Manuel de l'ITTF. Cela signifie que les attributions et les pouvoirs de l'Unité de l'Intégrité ont été considérablement élargis. Dans le même temps, la Commission d'Ethique de l'ITTF a été dissoute, et ses responsabilités ont été intégrées à l'Unité d'Intégrité par le biais du nouveau Règlement sur l'Intégrité.

Un des principaux moteurs de ces deux développements majeurs a été de donner à l'Unité d'Intégrité une plus grande indépendance par rapport au Groupe ITTF. Par conséquent, M. Dylan Mah a démissionné de son poste de Directeur de l'Intégrité et a rejoint son poste de conseiller juridique, ce qui était nécessaire, même s'il ne restait que le Chef de l'Intégrité au sein de l'Unité d'Intégrité. En ce qui concerne le statut d'indépendance de l'Unité d'Intégrité, dans sa forme actuelle, le Chef de l'Intégrité opère indépendamment du Groupe ITTF et dispose d'une indépendance opérationnelle. Cela ne veut pas dire que l'Unité d'Intégrité est totalement indépendante, car les finances pour les opérations de l'Unité d'Intégrité doivent être demandées à la direction de l'ITTF et le Chef de l'Intégrité est rémunéré par l'ITTF (bien qu'il soit un contractant indépendant et non un employé).

Conseil d'Intégrité de la l'ITTF

Un autre développement dans le cadre de l'intégrité du Groupe ITTF avec l'adoption du Règlement sur l'Intégrité a été la création du Conseil d'Intégrité de l'ITTF.

En bref, et comme nous l'avons expliqué lors de l'AGA de 2021, le Comité d'Intégrité de l'ITTF est l'organe indépendant de supervision de l'Unité d'Intégrité de l'ITTF et est chargé de diriger l'Unité d'Intégrité et de veiller à ce qu'elle s'acquitte de ses rôles et responsabilités conformément au Manuel de l'ITTF et au Règlement sur l'Intégrité.

Deux personnes nommées au nouveau Conseil d'Intégrité à titre de membres indépendants ont été présentées à l'AGA de 2021. Malheureusement, une seule d'entre elles a finalement décidé de prendre le poste, il s'agit du Président Enric Ripoll.

Le Chef de l'Intégrité travaillant seul au sein de l'Unité d'Intégrité, la disponibilité et les conseils du Président du Conseil d'Intégrité ont été une ressource inestimable pour M. Carpenter. Toutefois, cette situation n'est pas viable pour un certain nombre de raisons (l'une d'entre elles étant que M. Ripoll est bénévole) et d'autres spécialistes doivent être recrutés pour travailler pour l'Unité de l'Intégrité.

À la fin de 2021, ça n'a pas encore été décidé comment procéder pour nommer les deux autres Membres Indépendants aux postes vacants du Comité de l'Intégrité.

Le reste du présent rapport va décrire brièvement une sélection des travaux de l'Unité d'Intégrité dans chaque secteur d'activité clé* :

Antidopage

L'Unité d'Intégrité a collaboré avec l'AMA et le Secrétaire Général pour mettre en œuvre la décision de la Cour d'Arbitrage du Sport dans l'affaire *AMA c. RUSADA* (CAS 2020/O/6689) lors des Finales des Championnats du Monde de Tennis de Table.

Intégrité des Paris et manipulation des Matches

L'Unité de l'intégrité était au courant d'un grand nombre d'alertes de paris suspects sur le tennis de table à l'échelle mondiale, principalement dans des tournois privés (c.-à-d. non autorisés), observés en grande partie après la reprise du sport après la pandémie. Cela s'est reflété dans l'Évaluation des Risques de Manipulation des Compétitions du CIO avant Tokyo 2020, en classant le tennis de table comme Haut Risque. La lutte contre cette menace était une question hautement prioritaire pour l'Unité d'Intégrité à l'approche de 2022.

Des accusations criminelles ont été portées contre un ancien joueur de Tennis de Table Australien en mai 2021 pour avoir utilisé des informations sur les parties de tennis de table arrangées en Europe de l'Est. La police de la Nouvelle-Galles du Sud, qui a mené l'enquête, a communiqué avec le Chef de l'Intégrité pour lui proposer de partager toutes les données et les renseignements qu'elle avait recueillis et qui n'étaient pas nécessaires pour la poursuite criminelle.

La joueuse Indienne de premier plan Mme Manika Batra a fait diverses allégations concernant le fait qu'on lui ait demandé d'arranger un match au Championnat Asiatique de Tennis de Table 2021, qui a été rendu public. L'Unité d'Intégrité était en correspondance avec la TTFI pour décider de mener sa propre enquête. Fin 2021, l'affaire était entre les mains de la Haute Cour de Delhi.

L'ITTF a renouvelé son accord avec Sportradar pour fournir des services d'intégrité, principalement la surveillance des paris sur les événements du WTT et des Championnats du Monde.

Ethiques

L'ITTF avait porté plainte contre deux Associations Européennes Membres pour leurs déclarations publiques sur la Fédération et le Comité Exécutif. Le Chef de l'Intégrité a fait avancer ces investigations jusqu'à la fin de 2022.

Certaines Associations Membres et personnes ont demandé que des enquêtes soient menées avant que le Chef de l'Intégrité n'entre en fonction et qu'il les examine de façon indépendante. Elles étaient traitées au cas par cas.

Sport Sûr

À la fin de novembre 2021, l'Unité d'Intégrité a été informée d'un incident qui aurait eu lieu en janvier 2021 entre un joueur et un entraîneur et qui, s'il était vrai, ferait intervenir la Politique et les Procédures de Lutte contre le Harcèlement de l'ITTF. Le Chef de l'Intégrité a mené des enquêtes initiales à la fin de 2021 pour déterminer s'il y avait une preuve Préliminaire conformément au Règlement d'Intégrité de l'ITTF.

Kevin CARPENTER

Chef de l'Intégrité de l'ITTF

* Les questions soulevées avant octobre 2021, lorsque le Chef de l'Intégrité a commencé à occuper son poste, ont été rassemblées par M. Carpenter après avoir parlé à l'ancien Responsable de l'Intégrité et au Secrétaire Général, et d'avoir accès à l'adresse courriel integrity@itff.com

Au nom des membres du Tribunal de l'ITTF, voici le rapport de ses activités pour 2021.

Le Tribunal de l'ITTF a été créé en 2020 et inclus dans le Manuel de l'ITTF, approuvé par l'AGA de l'ITTF de 2020. Au début de 2021, conformément à l'article 39 du Règlement du Tribunal de l'ITTF, le Comité des Candidatures de l'ITTF a désigné les personnes suivantes comme membres du Tribunal de l'ITTF :

- M. Jorge Ibarrola, de Suisse (Président)
- Mme. Morenike Obi-Farinde, du Nigéria (Vice-Président)
- Mme. Anna Smirnova, de Russie
- Mme. Sally Clark, du Royaume Uni
- M. Faisal Hasnain, des Emirats Arabes Unies
- M. Olivier Ducrey de Suisse
- M. Lau Kok Keng, de Singapour

En dépit des difficultés résultant de la pandémie de COVID-19, le Tribunal de l'ITTF a mis en place avec succès le Secrétariat de l'ITTF, mettant en place une organisation et une administration efficaces pour résoudre efficacement tous les différends possibles relevant de sa compétence.

Après une large consultation de ses membres, le Tribunal de l'ITTF a examiné les règles du Manuel de l'ITTF applicables à la procédure judiciaire et a proposé un certain nombre d'amendements. Ces propositions ont été présentées à l'ITTF le 3 juillet 2021 et adoptées par l'AGA du 24 novembre 2021 à Houston. A cette occasion, le Président du Tribunal de l'ITTF s'est adressé à l'AGA au nom de tous les membres du Tribunal.

Au cours de l'année 2021, le Tribunal de l'ITTF n'a rendu qu'une seule décision sur une demande de mesures provisoires relative à une décision rendue par le Comité Exécutif de l'ITTF (**CE**). La demande a été rejetée parce qu'elle visait les membres du CE et non le CE lui-même. La procédure a finalement pris fin, et aucune sentence n'a été rendue sur le fond.

Le Tribunal de l'ITTF est pleinement préparé et engagé à assumer ses responsabilités et à garantir que l'ITTF conserve sa réputation de Fédération Internationale Olympique exceptionnelle, respectant les règles de bonne gouvernance de haut niveau. Les membres du Tribunal de l'ITTF sont conscients qu'il s'agit d'un véritable défi et d'une responsabilité très importante pour tous. Ils s'engagent à rendre justice avec les normes les plus élevées et excelleront à répondre aux attentes de l'ITTF en tant que Fédération Sportive Internationale reconnue et à tous les membres de la Famille du Tennis de Table, afin de générer un sentiment de confiance dans l'application sereine et en douceur des règlements de l'ITTF.

Ils espèrent toutefois que la Famille de l'ITTF aura besoin de leurs services le moins possible.

Jorge IBARROLA

Président du Tribunal de l'ITTF

COMITÉ DE L'ÉQUIPEMENT DE L'ITTF (Rita BSAIBES)

Rapport à l'AGA

Document D-01

Membres

Mme. Rita Bsaibes	Présidente
M. Atsushi Hasegawa	membre de plein droit
M. Torsten Kueneth	membre de plein droit
M. Philip McCallum	membre de plein droit
M. Kagin Lee	membre de plein droit
Mme. Rachel Ramos	membre de plein droit
M. Choi Ki Wong	membre de plein droit
M. Hua Yuan	membre de plein droit
M. Ian Zubar	membre correspondant

GÉNÉRALITÉS

Le Comité de l'Équipement et le Département travaillent en permanence pour assurer la qualité des produits de tennis de table sur les marchés et les définitions techniques pour fournir des conditions de jeu fiables et sûres.

L'année 2021 a continué de souffrir des conséquences de la pandémie du COVID-19, mais dans l'ensemble, une situation stable a été atteinte dans les différentes sections de l'équipement.

APPROBATIONS

Équipement (31.12.)	2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015
Balles	78	86	97	103	97	88	91
Tables	167	159	153	152	130	116	119
Filets	54	50	50	51	51	52	54
Revêtement de sol	24	18	18	19	19	18	17
Revêtement de raquettes	1571	1641	1607	1570	1548	1483	1483

Balles: le changement de matière de celluloïd à d'autres plastiques est maintenant terminé et les marques ont réduit leurs gammes de différents produits.

Tables: une augmentation continue des tables approuvées est constatée et la gamme de couleurs a été étendue au noir et au gris.

Filets: la situation dans cette section est constante.

Revêtement de sol: la liste des produits approuvés a été augmentée afin d'avoir plus de choix.

Revêtement de raquettes : les marques ont réduit leurs gammes de produits pendant la pandémie, mais aucune autre réduction n'est prévue. Depuis le 1er octobre 2021, la gamme de

couleurs permises des revêtements de raquettes a été élargie, avec les nouvelles couleurs suivantes : bleu, vert, violet et rose.

DÉVELOPPEMENT DU SPORT

Projets en cours

1) Post-Traitement des Picots dans les Caoutchoucs

Le but de ce projet est de mesurer l'épaisseur des revêtements de raquettes, de détecter et d'empêcher tout post-traitement des revêtements de raquettes afin de surveiller et de prévenir les violations des réglementations ITTF.

Dans le cadre de ce projet, le Département de l'Équipement a déjà terminé une période d'essai où les revêtements de raquettes ont été mesurés avec différents appareils à différentes étapes. Le but était de trouver quels dispositifs sont adaptés pour mesurer les revêtements de raquettes démontés. Les résultats ont montré que trois nouveaux appareils devraient être testés en phase pilote lors de tournois.

2) Rebond de la Balle sur la Table (BBOT)

Au cours des 2 dernières années, toutes les surfaces de tables des fabricants ont été mesurées avec le dispositif de frottement et de rebond. Le coefficient de frottement a montré une forte variance entre les surfaces mesurées. Cette mesure objective est maintenant suivie d'une série de tests pratiques avec des joueurs internationaux afin de pouvoir classer la différence de frottement de manière ludique. Pour ce faire, les tables avec différentes valeurs de frottement seront soumises à un test de lecture. Une fois cette série de tests terminée, un changement de règle sera discuté.

3) Libéralisation du matériau des Palettes

Un échantillon de différents matériaux dans les palettes a été défini et mesuré dans une nouvelle configuration d'essai. Un système de caméra a enregistré les mouvements, y compris la rotation et la vitesse d'impact. Dans le cadre de ce rapport, on discutera de l'ouverture des matériaux dans la production des palettes. Avant de modifier une règle, il faut répondre aux questions de durabilité, de situation des brevets, de structure d'un système d'approbation et de définition des essais en laboratoire.

PROJETS FUTURES

Au cours des prochains mois, des sujets tels que la durabilité dans tous les domaines d'équipement, le développement d'un système de tarification actualisé, l'examen et l'analyse du projet "Hauteur du filet" et l'ajout de produits de tennis de table de loisirs seront abordés.

Rita BSAIBES

Présidente du Comité de l'Équipement de l'ITTF

Championnats du Monde à Houston, USA

La pandémie de COVID-19 a encore ravagé de nombreuses régions du monde en 2021 et il n'a pas été possible de terminer le calendrier des tournois prévu. Néanmoins, Houston a pu accueillir les Championnats du Monde individuels en novembre 2021. Les premiers Championnats du Monde en Amérique ont été très réussis et les fans du monde entier ont pu voir des matchs formidables.

Comme l'a conclu le DG Steve Dainton, il y a eu tellement de premières :

La première fois, que l'événement se déroule aux États-Unis.

Des finales dans un format nouveau pour la première fois

La toute première paire mixte Chinoise et Américaine

La première médaille pour un Américain depuis 1959

La toute première femme élue Présidente de l'ITTF

La première fois que l'ITTF travaille directement avec la Ville Hôte

Sur la table – La Chine a de nouveau été superbe et a remporté quatre médailles d'or et la Suède a remporté l'or en double messieurs et l'argent en simple messieurs quelques jours après que Mme Petra Sörling, de Suède, a été confirmée 8^e Présidente de l'ITTF depuis sa fondation en 1926.

La couverture médiatique a été excellente avec 1325 heures d'antenne et 10.000 heures d'exposition. 334 millions de téléspectateurs et 210 à 220 millions de téléspectateurs particuliers. Les médias sociaux ont reçu environ 75 millions de visionnements vidéo de Houston.

WTT

La présentation et la promotion du tennis de table ont atteint un nouveau niveau en cette deuxième année du WTT. La conception de l'aire de jeu, les nouvelles couleurs, la présentation et une nouvelle Application a été lancée avec succès. Malheureusement, la pandémie de 2021 a également signifié que le WTT n'a pas été totalement mis en œuvre avec tous les événements prévus.

Bien que le calendrier ne soit pas achevé, les chiffres des médias sociaux pour WTT en 2021 étaient les suivants :

- Nombre total de Suivi des Médias Sociaux de WTT : 3,7 millions de suivi
- Impressions Totales: 3,2 milliards – Notre contenu a été vu 3,2 milliards de fois à l'échelle mondiale sur les plateformes sociales de WTT en 2021
- Engagement total : 97,4 millions
- Des Milliards de vidéos vues

Le Magasine ITTF Illustrated

Le magazine de l'ITTF a été relancé dans un format numérique et sera publié à l'avenir quatre fois par an et présentera des articles et des reportages sur tous les domaines de l'ITTF. La deuxième édition a été publiée.

Arne MADSEN

Président du Comité des Medias de l'ITTF

COMITÉ DES CANDIDATURES DE L'ITTF (Wahid Enitan OSHODI)

Rapport à l'AGM (01-01-2021-24-11-2021)

Document D-03

Les membres du Comité des candidatures sont - Président : **Wahid Enitan OSHODI** (NGR), Vice-Président : **Abdulla AL-MULLA** (QAT), Membres : **Andreas GEORGIU** (CYP), **Sandra DEATON** (ENG), **Lotfi GUERFEL** (TUN) et **Kook-Hee AN** (KOR). Parmi les autres membres statutaires et membres d'office figurent **Masahiro MAEHARA** (JPN), Vice-Président de l'ITTF, Présidente de l'ITTF **Petra SÖRLING**, Directeur Général du Groupe ITTF, **Steve DAINTON**, les Présidents des Fédérations Continentales, et **Raul CALIN**, Secrétaire Général de l'ITTF.

En vertu de son mandat, le Comité a pour tâche principale de valider et de transmettre au Comité Exécutif les recommandations concernant les candidatures des Associations Membres aux divers Comités et Commissions permanents, prendre en considération des critères importants tels que la représentation des genres, la compétence, l'expérience, les qualifications, l'engagement, la diversité, les connaissances pertinentes propres au domaine et une répartition juste et équitable entre les Associations Membres et les Continents. Le Comité est également habilité à examiner le travail des membres du Comité. Le Comité est également chargé de l'importante tâche de recommander au Comité Exécutif des candidats méritants parmi les candidatures présentées par les Associations Membres pour recevoir les Prix du mérite de l'ITTF.

L'ITTF a demandé aux fédérations membres de proposer des candidats à ses comités pour un mandat de deux (2) ans, de 2021 à 2023. Le Comité, à l'issue de la soumission des candidatures, a reçu un total de 100 candidatures (77 hommes et 23 femmes) de 46 pays. La composition disponible de tous les Comités de l'ITTF était de 80.

Sur réception des candidatures des différentes Associations Membres par l'intermédiaire du Secrétaire Général de l'ITTF, les membres du Comité ont, comme d'habitude, procédé à un examen en ligne rigoureux de la pertinence des candidats individuels sur la base des critères susmentionnés.

Le Comité a tenu une dernière réunion virtuelle le 6^e jour de novembre 2021 pour discuter des candidatures et formuler ses recommandations finales. Les recommandations finales ont été transmises par le Comité Exécutif de l'ITTF à l'Assemblée Générale Annuelle à Houston, Texas, où, après une brève présentation, les recommandations du Comité ont été unanimement approuvées par l'Assemblée Générale.

Un examen de la répartition ci- de la composition totale du Comité dessus montre que la constitution des nouveaux comités a connu une baisse marginale du pourcentage de femmes membres des comités, et, de l'avis du Comité des Candidatures, le nombre de femmes membres doit être augmenté pour répondre aux recommandations du Comité International Olympique et d'autres organismes mondiaux.

Encore une fois, il convient de souligner que les candidatures ne sont reçues que d'environ un cinquième des membres de l'ITTF. Cela ne reflète malheureusement pas favorablement la participation des membres aux activités de l'ITTF. Ce qui précède montre que nous devons faire preuve de créativité pour combler les lacunes notées ici afin de nous assurer que les Comités de l'ITTF sont assez représentatifs de l'ensemble des membres de l'ITTF.

Il est essentiel d'accroître la diversité de nos comités, en particulier en ce qui concerne les candidates, ce qui accroîtra l'équilibre entre les sexes, comme le recommandent le Comité International Olympique et d'autres organismes mondiaux, et on espère que la Commissaire à l'égalité des Genres sera d'une grande aide. à cet égard. Il est également essentiel que davantage d'Associations Membres participent au processus. Un effort concerté doit être fait pour accroître la sensibilisation et il est suggéré que les Présidents Continentaux sont les mieux placés pour contacter leurs Associations Membres pour proposer des candidats qualifiés.

Les tâches supplémentaires suivantes ont également été transmises au Comité des candidatures dans le cadre de son mandat :

- a. Examen de l'aptitude des Demandeurs à être nommés Président et Membres du Tribunal de l'ITTF (l'organe judiciaire/arbitral de l'ITTF) et la Recommandation des candidats les plus appropriés, conformément aux Règlements du Tribunal de l'ITTF, au Conseil d'Administration de l'ITTF qui procède aux nominations nécessaires – Ceci a été complété de manière satisfaisante, et il convient de noter que les recommandations du Comité ont été dûment acceptées par le Conseil d'Administration de l'ITTF.
- b. Examen et présélection des candidats pour le poste de Chef de l'Intégrité de l'ITTF et, par la suite, transmission des noms des candidats appropriés au Comité Exécutif (CE) de l'ITTF, qui est l'organe statutairement habilité à effectuer la nomination finale – Cette tâche a été accomplie avec succès le 9 mars 2021, et il est à noter que le CE a dûment accepté la recommandation du Comité.
- c. Procéder à un Examen des Règles et des Processus Electoraux à prendre en considération lors de la Nomination ou de l'Election de personnes aux postes clés de l'ITTF. Ceci a été complété et les recommandations incorporées au Règles et de même envoyées à toutes les Associations Membres avec les Formulaire pour les nominations aux postes clés de l'ITTF. Les Règles sont conformes aux meilleures pratiques des meilleures organisations internationales – Il est à noter que moi Wahid Oshodi, en tant que candidat à l'élection pour le poste de Vice-Président Exécutif, je me suis dûment « récusé » du processus de sélection effectué par le Comité pour les candidats désignés et, lesdites réunions pour mener à bien cette tâche ont été dûment présidées par M. Abdulla Al-Mulla.
- d. Le Comité des Candidatures a également été chargé du devoir ponctuel d'examiner les offres des Associations Membres pour l'accueil de l'Assemblée Générale Annuelle et de faire les recommandations nécessaires au Comité Exécutif de l'ITTF pour la sélection de l'Association Nationale la plus appropriée – La nécessité de cette tâche ponctuelle a été écartée puisque les États-Unis d'Amérique ont convenu d'accueillir l'Assemblée Générale Annuelle de 2021 ainsi que les Championnats du monde.

Le travail du Comité a été entravé par le début de la pandémie de COVID-19. Heureusement, les réunions virtuelles et les communications par courriel nous ont aidés à accomplir la plupart de nos tâches.

CONCLUSION

Le Comité des Candidatures de l'ITTF continuera de veiller à ce que toutes les tâches confiées à notre Comité soient traitées de manière équitable, transparente et rapide. Nous connaissons l'importance du comité et nous continuerons à nous acquitter de nos fonctions avec diligence.

REMERCIEMENTS

Mon élection au poste de Vice-Président de l'ITTF a malheureusement conduit à la conclusion de mes fonctions de Président de ce Comité apprécié et je dois donc, au nom du Comité, exprimer mes sincères remerciements à Raul Calin pour son soutien inlassable aux travaux du Comité.

Nous devons également remercier le DG de l'ITTF, M. Steve Dainton, et remercier tout particulièrement mon Vice-Président et tous les membres de notre Comité, d'avoir pris le temps d'apporter leurs excellentes contributions. Je vous dis un grand merci pour le soutien que j'ai reçu en tant que Président. Je leur souhaite bonne chance dans leurs projets futurs et j'espère que nous pourrons travailler ensemble à l'avenir.

Enfin, je remercie vivement le personnel de l'ITTF d'avoir apporté le soutien nécessaire aux travaux du Comité des Candidatures.

Merci.

Wahid Enitan OSHODI

Président du Comité des Candidatures de l'ITTF (01-01-2021-24-11-2021)

Le monde et le sport sont revenus à une nouvelle vie en 2021. Nous sommes revenus en quelque sorte à notre vie normale, mais avec de nouveaux protocoles et des calculs de risque.

Ayant toujours comme priorité la sécurité des joueurs, aucune compétition n'a eu lieu au cours des cinq premiers mois de l'année en raison de la pandémie de COVID-19.

Tournoi de Qualification Paralympique Mondial, Laško (SLO): 3-5 Jun

Le tout premier Tournoi de Qualification Paralympique Mondial a eu lieu à Laško, en Slovénie, en juin. Les médaillés d'or de chaque catégorie ont été ajoutés aux places pour les Jeux Paralympiques de Tokyo 2020.

Jeux Paralympiques Tokyo 2020 - Dates du Tennis de Table, Tokyo (JPN): 25 Aug-3 Sep

Les Jeux paralympiques de Tokyo 2020 se sont déroulés au Tokyo Metropolitan Gymnasium avec 31 épreuves et 280 joueurs de 54 CPN différents, preuve du développement de notre sport dans le monde entier.

Avec deux autres épreuves de médailles en équipes, le Tennis de Table a été le troisième sport des Jeux Paralympiques en nombre de participants après l'athlétisme et la natation, preuve du bon statut de notre sport dans le mouvement Paralympique.

En 2021, les compétitions suivantes ont eu lieu, en plus des deux mentionnées ci-dessus.

- Open de Tchéquie 2021 ITTF Para Fa20, Ostrava (CZE): 1-3 Jul
- Open de Costa Brava, Espagne 2021 ITTF Para Fa20, Platja d'Aro (ESP): 14-16 Oct
- Open de SQY France 2021 ITTF Para, Saint Quentin en Yvelines (FRA): 9-11 Nov
- Coupe Tango ITTF Para XVIII, Buenos Aires (ARG): 19-21 Nov
- Jeux Asiatiques Para 2021 Jeunes, Manama (BRN): 2-6 Déc
- Coupe de Costa Rica ITTF 2021, San José de Costa Rica (CRC): 10-12 Déc

En novembre, les responsables de la direction de l'ITTF et du Comité du Tennis de Table Para ont tenu des discussions stratégiques en présentiel à Malaga, en Espagne, et ont tracé le futur parcours du Tennis de Table Para pour renforcer encore son rang parmi les sports Paralympiques.

Il a été convenu de créer un plan stratégique dédié au Tennis de Table Para et de concevoir un nouveau circuit professionnel. Le calendrier des compétitions pour l'année 2022 a également été discuté ainsi que le processus de soumission et le système de qualification pour les Championnats du Monde 2022 de Tennis de Table Para. Il a également été question de changements dans la structure des événements, comme le remplacement de l'épreuve par équipe par des épreuves en double et en double mixte. À compter de 2023, avec l'appui d'un cabinet d'experts-conseils externe, nous espérons atteindre d'autres objectifs.

Suivant la proposition du Comité Tennis de Table Para, l'IPC a annoncé que les doubles messieurs, les doubles dames et les doubles mixtes remplaceront les épreuves masculines et féminines par équipe aux Jeux Paralympiques de Paris 2024.

La catégorie des paires en double sera déterminée par le nombre maximal obtenu en ajoutant les numéros de classe des deux joueurs. Il y aura quatre classes dans chacune des compétitions de doubles messieurs et dames, et deux pour les doubles mixtes.

Nous estimons que cette nouvelle structure de compétition aidera à attirer plus de joueuses sur le circuit Para, et elle offre de nouvelles possibilités de compétition passionnantes aux classes d'handicaps plus sévères.

Le Conseil d'Administration de l'ITTF a élu Grenade, en Espagne, ville hôte pour les des Championnats du Monde Para 2022, en deux tours de scrutin à Houston, au Texas. La Thaïlande, l'Italie et la Croatie étaient parmi les candidats.

Le tournoi aura lieu du 6 au 12 novembre 2022 et comprendra des simples, des doubles et des doubles mixtes. Pour la première fois, les femmes de classe 1 et de classe 2 participeront à deux événements différents.

Département du Parrainage

La prolongation du partenariat avec 729 a également été annoncée. Le fournisseur d'équipement sportif fournira la balle officielle des compétitions Para pour une année de plus.

Département des Compétitions

Le logiciel de gestion des résultats de l'ITTF sera utilisé dans toutes les compétitions Para à partir de 2022. Plusieurs cours ont eu lieu à distance avec l'aide du Responsable des Services de Compétition de l'ITTF : Mohamed El-Dawlatly. Nous apprécions sincèrement son soutien.

Nous avons hâte d'accueillir l'année 2022, qui s'annonce passionnante!

Constantina CROTTA

Présidente du Comité ITTF de Tennis de Table Para

COMITÉ DES RÈGLES DE L'ITTF (Rudi SPORRER)

Rapport à l'AGA

Document D-05

Bien que les activités internationales de tennis de table aient été encore touchées par la pandémie du COVID-19, notre Comité a été en mesure d'échanger par courriel sur un certain nombre de sujets intéressants, voire urgents, pendant la saison 2021-2022.

Questions / Interprétations des Règles

Encore une fois, le Comité des Règles a dû traiter beaucoup moins de questions et de demandes de renseignements sur les Lois et les Règlements que les années précédentes (2021-2022 : 52, 2020-2021 : 63, début de 2020 : 78, 2019 : 90, 2018 : 168). Néanmoins, la plupart de ces demandes concernaient l'éligibilité des joueurs, mais d'autres questions importantes ont été soulevées par le Comité des Arbitres et des Juges-arbitres ainsi que par les responsables du Groupe ITTF et les Associations Membres. Permettez-moi de citer à titre d'exemple les règles spécifiques simplifiées pour les Championnats du Monde ITTF de Tennis de Table pour Parkinsoniens qui ont été élaborés avec Ramón Ortega-Montes, coordinateur des programmes de la Fondation.

Réunions de préparation de l'AGA 2021 et du Conseil d'Administration

La préparation du Comité des Règles pour discuter des Propositions et des Résolutions à l'AGA 2021 à Houston s'est faite par des réunions virtuelles, mais malheureusement, ça n'a pas été possible d'organiser une réunion en ligne pour discuter des Propositions du CA.

Groupe de Travail sur l'Examen de la Gouvernance

J'ai le plaisir de participer au nouveau Groupe de Travail sur l'Examen de la Gouvernance et en particulier à un sous-groupe sur les questions Constitutionnelles présidé par M. Wahid OSHODI, Vice-Président Exécutif de l'ITTF.

Questions Ouvertes

Le Conseil d'administration s'est accordé sur l'introduction de la technologie « Révision Tennis de Table » (TTR), une mesure qui a été accueillie à l'unanimité par notre Comité, mais qui nécessite évidemment encore des dispositions de mise en œuvre détaillées.

Structure et Composition du Comité

Je tiens à remercier sincèrement les membres qui n'ont pas été nommés de nouveau en 2021. En même temps, je suis heureux de saluer nos nouveaux membres correspondants, qui sont prêts à contribuer à nos travaux en apportant leur expertise : Mme Zita Pidl (HUN), Mme Yi Xining (CHN), M. Joo Sae-Hyuk (KOR) et M. Safa Avci (TUR). Il n'y a pas eu de changement en ce qui concerne les membres à part entière : M. Rudolf Sporrer (président; AUT), M. Prof. Chan Cheong-ki (vice-président; HKG), Mme Simin Rezaei (IRI), M. Igor Heller (NED), Mme Katja Brand (SUI) et Mme Ingrid Bogren (SWE). Un grand merci à tous nos collègues et en particulier au vice-président CK pour leurs contributions très appréciées.

Permettez-moi de terminer en remerciant spécialement le nouveau Vice-Président Exécutif, M. Wahid Oshodi, notre Secrétaire général, M. Raul Calin, et mes collègues - les présidents des Comités et Commissions de l'ITTF pour leur aimable coopération.

Rudi SPORRER

Président du Comité des Règles de l'ITTF

En 2021, le Comité des Sciences du Sport et de la Médecine de l'ITTF (SSMC) a poursuivi ses travaux dans différents domaines des sciences du sport et de la médecine sportive. L'année 2021 a été encore très marquée par la situation liée au COVID-19. Notre principal objectif était de soutenir le CE de l'ITTF durant les Jeux Olympiques de Tokyo 2020, et de développer une nouvelle revue de sports de raquettes (International Journal of Racket Sports Sciences), dont l'ITTF est l'un des partenaires. Il est également regrettable que nous ayons dû annuler le 17^e Congrès des Sciences du Sport de l'ITTF, prévu à Houston.

Nous avons réalisé certaines activités depuis le début de 2021, et nous nous attendons à être plus actifs en 2023, avec le Congrès des Sciences du Sport de l'ITTF et par la suite, aux prochains Jeux Olympiques à Paris 2024.

1. Avec beaucoup de succès, les Jeux olympiques de Tokyo 2020 ont été organisés en 2021. Deux membres du SSMC de l'ITTF ont participé en tant que personnel officiel aux jeux : le professeur Miran Kondrič et le Dr Shiro Matsuo. Avant les Jeux, le CIO a organisé plusieurs webinaires auxquels ont participé le Dr Matsuo et le Prof. Kondrič.
2. Cinq membres du SSMC de l'ITTF participent activement à la procédure de rédaction de la revue International Journal of Racket Sports Science. Depuis le premier numéro en 2019, la revue est de plus en plus populaire. De numéro en numéro, nous recevons plus d'articles de recherche sur le tennis de table, ce qui montre combien il était important pour le tennis de table d'avoir un journal avec un sujet dédié. Recevoir des articles de partout dans le monde signifie un nouveau défi pour les éditeurs de faire plus d'efforts en ligne pour inclure la revue dans différentes bases de données. D'un autre côté, nous espérons que les auteurs recevront plus de fonds pour la recherche et les études sur le tennis de table.
3. Suivant la direction des visites des doctorants et postdoctorants dans les pays étrangers, une autre approche a été présentée à travers l'échange Erasmus+. Cette fois-ci, l'échange d'étudiant doctorant vient d'Iran, Lale Pooryamanesh, a appliqué à l'Université de Ljubljana avec succès. Elle passera le semestre d'hiver de l'année académique 2022/2023 à la Faculté des sports de l'Université de Ljubljana. Nous souhaitons avoir plus de candidats également dans d'autres institutions bien connues. Nous remercions l'Université de Guilan de son intérêt pour la recherche sur le tennis de table et la coopération internationale.
4. Le SSMC de l'ITTF est toujours un partenaire actif du CE de l'ITTF en ce qui concerne le suivi des activités liées à la situation du COVID-19 dans le monde.
5. Du 11 au 12 mars, le professeur Miran Kondrič a été invité comme conférencier invité à la Conférence scientifique internationale « La jeunesse dans la perspective du mouvement olympique » à Brasov, en Roumanie.
6. Entre le 9 et le 11 mars, la réunion des Présidents des Commissions Médicales des Fédérations Internationales et le Congrès sur les maladies et les blessures dans le sport ont été annoncés, mais en raison de la pandémie de COVID-19, elle a été reportée à novembre.
7. Le SSMC de l'ITTF joue toujours un rôle actif dans le développement du projet mondial de formation des entraîneurs de niveau universitaire, qui a été dirigé par le membre de la SSMC, le Prof. Goran Munivrana. Certains candidats sont encore en cours d'obtention du titre professionnel Bachelor en Kinésiologie – Sports Coaching (Bachelor professionnel de tennis de table).

8. En raison du problème d'obtention d'un visa pour le WTTCF à Houston, le professeur Miran Kondrič a plutôt assisté à la réunion des présidents de la Commission Médicale des Fédérations Internationales et au Congrès sur les maladies et les blessures dans le sport à Monaco du 23 au 27 novembre.
9. La 6e édition de Science et Sports de Raquettes a été envoyée à Clarivate Analytics pour évaluation et inclusion dans le Site Web de Science. Cette monographie scientifique est le résultat du 6^e Congrès Mondial de Science et Sports de Raquettes dont l'ITTF est l'un des éditeurs. Nous attendons toujours la décision finale sur l'inclusion.
10. Tout au long de l'année 2021, nous avons travaillé sur des activités liées au 17e Congrès des Sciences du Sport de l'ITTF, qui a été annoncé pour 2021, mais qui a par la suite été annulé en raison de la situation liée au COVID-19. Nous travaillons toujours à l'organisation de ce congrès, mais nous l'organiserons en 2023. D'autres renseignements suivront après la pause estivale.
11. Tous les membres du SSMC de l'ITTF sont également très étroitement liés au groupe de formation S (S-TRAINING - index). Des webinaires sur différents sujets sont organisés chaque mois.
12. Les membres du SSMC de l'ITTF ont participé à plusieurs webinaires organisés par l'ITTF.
13. Je voudrais profiter de cette occasion pour remercier M. Masahiro Maehara et Mme Sachiko Yokota pour leur contribution et leur soutien lors des Jeux olympiques de Tokyo 2020. Merci également à tous les membres du SSMC de l'ITTF qui ont fait preuve d'un grand dévouement pour accomplir toutes les tâches qui leur ont été confiées, en menant avec succès les travaux en science du sport, éducation, lutte antidopage et médecine sportive.

Tâches à accomplir avant le WTTCF 2023 :

- Mener des activités pour le 17^e Congrès des Sciences du Sport de l'ITTF.
- Améliorer le niveau et le nombre de documents de recherche publiés dans l'International Journal of Racket Sports Science.
- Proposer au CE de l'ITTF des études qui devraient être soutenues par l'ITTF.

Prof. Miran KONDRIČ, PhD

Président du Comité des Sciences du Sport et de la Médecine de l'ITTF

En 2021, nous étions tous confrontés à des défis en raison de la pandémie, mais les événements ont commencé, et les officiels du match ont eu la chance de travailler à nouveau dans les tournois. Surtout les Jeux Olympiques et les Jeux Paralympiques, mais aussi les épreuves du WTT ont été les moments forts cette année.

Les objectifs suivants ont été réalisés en 2021.

1. Communication

- Trois réunions en ligne avec tous les membres du Comité
- Trois réunions en ligne avec les vice-présidents du Comité
- Une réunion sur site à Tokyo avec les responsables de l'ITTF
- Une réunion sur site à Tokyo avec la Haute-Performance et Développement
- Une réunion en ligne avec la Haute-Performance et Développement
- Deux bulletins ont été publiés.

2. Participation dans les groupes de travail

Les membres de l'ITTF URC ont participé aux groupes de travail suivants :

- Post-Traitement des Revêtements (Comité de l'Équipement)
- Révision Tennis de Table, TTR

3. Sélection des officiels de matchs pour les événements

Les arbitres et les Juges-arbitres ont été choisis en fonction de leur rendement individuel au cours des trois dernières années. La sélection est toujours effectuée en étroite collaboration avec ITTF/WTT et l'hôte.

4. Formation; Examen de la Performance et Evaluations

Au total, 63 évaluations de performance ont été effectuées par l'équipe de Juges-arbitres nommée dans les épreuves suivantes : WTT Hub à Doha, Qualification Olympique Asiatique, Qualification Olympique Mondiale, Championnats d'Europe, Qualification Paralympique Mondiale et Jeux Olympiques.

En raison du nombre réduit d'événements, il y a eu des évaluations dans un seul événement, les championnats d'Afrique, où 10 évaluations ont été exécutées.

5. Formation; Examen des Règles Avancées

L'ITTF URC a offert 3 Examens de Règles Avancées (Doha, Yaoundé et Varsovie) où un total de 12 arbitres ont réussi l'examen.

6. Statistiques des Officiels de Matchs

Le nombre d'Officiels de Matchs ayant le statut actif en 2021 est :

- 16 Juges-arbitres Avancés (4 Dames)
- 101 Juges-arbitres Internationaux (23 Dames)
- 305 Arbitres Badge Blue (104 Dames)
- 7.799 Arbitres Badge Blanc (mais beaucoup d'entre eux ne sont plus actifs)

7. Boite d'outils du Juge-arbitre

Une boîte à outils avec 16 documents est disponible pour tous les juges-arbitres et est régulièrement mise à jour dans le but de fournir des directives et aider à normaliser les procédures dans tous les tournois.

8. Rapport du Juge-arbitre

Le rapport en ligne du juge-arbitre est utilisé par tous les juge-arbitres et pour tous les événements de l'ITTF. La base de données est utilisée non seulement pour la tenue de compte-rendu et d'analyses, mais aussi pour la formation. Elle est également reliée à d'autres bases de données de l'ITTF. Le Responsable ITTF du Tennis de Table Para a un accès direct à la base de données et, ensemble, la coopération est renforcée entre Para et URC. En 2021, un questionnaire électronique a été ajouté au rapport des juge-arbitres pour s'assurer que les arbitres ont la possibilité de donner en ligne un retour.

9. Rapport du Juge-arbitre / Foire aux questions / Document d'Etudes de Cas

L'ITTF URC a évalué tous les rapports des juge-arbitres et a utilisé les cas/recommandations de ces rapports pour l'assurance qualité et la formation. Les cas ont été inclus dans la FAQ et le document d'étude de cas, qui est mis à jour régulièrement et se trouve sur le site Web de L'ITTF URC.

10. Mentorat Virtuel 2021 de l'ITTF

Des experts de l'ITTF URC et des officiels de matchs expérimentés spécialement nommés ont travaillé avec la Haute-Performance et Développement pour encadrer de jeunes arbitres et juges-arbitres.

11. Webinaire sur l'interprétation des Règles pour les entraîneurs

L'ITTF URC et la Haute-Performance et Développement ont offert un Webinaire aux entraîneurs pour discuter des différents points de vue des entraîneurs et des officiels de match et pour travailler sur une approche commune.

12. Reconnaissance

Je tiens à remercier tous les membres de l'URC, qui ont participé de manière très active et en particulier Graeme Ireland. Je tiens également à remercier les dirigeants de l'ITTF et du WTT ainsi que leurs collaborateurs Barry, Jin Kai, Dimos, Mohamed et Pablo pour leur soutien total au travail de l'URC et pour leur contribution à la coordination avec les Associations, Organismes et autres agences pour l'organisation réussie des tournois.

Werner THURY

Président du Comité des Arbitres et des Juges-arbitres de l'ITTF

1. Composition du Comité (Période 2021 - 2023)

Reto Bazzi (Suisse / Europe), Président; Hyunsook Chung (Corée / Asie), Leonel Gerardo Godoy Sierra (Honduras / Amérique Latine), Scott Houston (Australie / Océanie), Ina Jozepsone (Lettonie / Europe), Ishaku Tikon (Nigéria / Afrique).

2. Réunions / Communications du Comité

En raison de la pandémie, les membres du comité ne se sont pas rendus aux Championnats du monde 2021 à Houston/États-Unis. Par conséquent, une réunion "virtuelle" du comité a été organisée juste avant le WTTC le 20 novembre 2021.

La présidente a souhaité la bienvenue à tous les (nouveaux) membres en décembre 2021 et a communiqué avec eux par courriel.

3. Activités du Comité

3.1 Soutien à l'organisation des Championnats du Monde des Vétérans

Lors des Championnats d'Europe des Vétérans à Rimini/ITA, la Présidente a assisté à des réunions avec l'organisateur des prochains Championnats du Monde des Vétérans du 15 au 21 janvier 2023 à Mascate/OMAN.

Pour les Championnats du Monde des Vétérans 2024, l'ITTF a reçu des manifestations d'intérêt de sept pays. La date limite pour les candidatures finales est le 31 juillet 2022.

J'ai également participé à toutes les réunions du Comité exécutif de l'IVD.

3.2 Encouragement des fédérations continentales et nationales à promouvoir les activités de tennis de table des vétérans

Il y avait une bonne coopération avec les responsables des Fédérations Continentales, sur les activités des vétérans.

3.3 Aide aux Fédérations Continentales et nationales pour la préparation des listes de classement des joueurs vétérans

L'ITTF a publié le "Classement mondial WVT" sur le site dans la rubrique "Vétérans".

3.4 Actualisation des activités des vétérans sur le site web de l'ITTF

Des informations sur les Championnats du Monde des Vétérans ont été publiées sur le site web de l'ITTF.

L'ITTF a repris l'activité avec la "Route vers Oman", le Tour Mondial des Vétérans, avec quatre événements prévus entre septembre et décembre 2022. Chaque vainqueur de chaque catégorie d'âge aura une admission gratuite pour le WVC 2023 à Oman.

Chaque mois, un calendrier actualisé des vétérans (préparé par l'ancien membre du comité Hans Westling) est publié sur le site Web de l'ITTF.

4. Reconnaissance

J'exprime mes remerciements aux membres du comité pour leurs activités et leurs contributions au cours des derniers mois.

Je remercie également les responsables des vétérans des Fédérations Continentales, les membres du Comité Exécutif du SCI et de l'ancien Comité des Championnats du Monde des Vétérans du SCI, ainsi que les membres responsables du personnel de l'ITTF pour leur coopération.

Reto BAZZI

Président du Comité des Vétérans de l'ITTF

ÉTATS FINANCIERS AUDITÉS POUR 2021

Rapport à l'AGA

Document E-01

DISTRIBUÉ EN TANT QUE DOCUMENT SEPARÉ



Propositions pour l'AGA 2022 de l'ITTF

Proposition A-01

Effective le 1^{er} Janvier 2023

(2/3 de la majorité requis)

Proposée par le Comité Exécutif de l'ITTF

Pour inclure dans le Manuel de l'ITTF une nouvelle section de Définitions générales et Règles d'interprétation, et pour revoir et réorganiser la Constitution de l'ITTF, avec les changements clés suivants :

Changement clé n°1 : Reconnaissance formelle de la Fondation ITTF, de World Table Tennis et du Groupe ITTF

1. La Fondation ITTF et World Table Tennis (**WTT**) sont des filiales de l'ITTF depuis plusieurs années, la Fondation ITTF étant son entité de responsabilité sociale et WTT son entité de droits commerciaux. En outre, le groupe composé de l'ITTF, de la Fondation ITTF et de WTT - ainsi que des filiales ou bureaux qu'ils pourraient créer - a été désigné sous le nom de marque « Le Groupe ITTF ».
2. En tant que filiales vitales de l'ITTF, il est opportun que la Fondation ITTF et WTT soient inclus dans la Constitution de l'ITTF et reconnus comme une Organisation associée – un terme qui existe déjà dans la Constitution de l'ITTF. Par conséquent, la Fondation ITTF et WTT auront des droits et des obligations tels que stipulés dans la Constitution de l'ITTF, aux côtés d'autres organisations associées.
3. Le Groupe ITTF, terme désignant le groupe d'entreprise ITTF, sera inclus comme terme défini dans le Manuel ITTF.

Changement clé n°2 : Mises à jour relatives aux organismes officiels et les termes clés

4. Certains organes clés de l'ITTF devraient être renommés afin de refléter avec exactitude la nature de leurs responsabilités et de réduire la responsabilité potentielle qui peut survenir lorsque leur nom suggère plus que leurs responsabilités officielles. À cet égard, le Comité exécutif qui exerce des fonctions similaires à celles d'un conseil d'administration au sein d'une entreprise sera renommé **Conseil exécutif**, tandis que le Conseil d'administration (**CA**), qui exerce principalement des fonctions législatives plutôt que des fonctions de conseil, sera renommé **Conseil de l'ITTF**.
5. Avec les mises à jour des priorités stratégiques de l'ITTF, un **Comité de durabilité** sera créé en tant que Comité permanent tandis que le Comité des médias sera retiré.
6. Après un élargissement de leurs responsabilités, le Comité des sciences du sport sera rebaptisé **Comité des Sciences du Sport et de la Médecine** et la commissaire à l'égalité des genres à titre de **Commissaire à l'Égalité des Genres et à la Diversité**.
7. Le Comité des Finances et de l'Audit sera renommé **Comité d'Audit et des Finances**, conformément aux pratiques internationales.
8. Le commissaire des juniors sera renommé **Commissaire aux Jeunes**, conformément aux changements apportés lors des AGA précédentes.
9. Comme le Manuel de l'ITTF est devenu une grande compilation de lois et règlements écrits, plutôt qu'un simple manuel, il sera renommé **Statuts de l'ITTF**.
10. Le Secrétaire général de l'ITTF est ajouté, exclusivement à des fins d'administration et d'enregistrement, en tant que Fiduciaire.

Propositions pour l'AGA 2022 de l'ITTF

Changement clé n°3 : Processus d'examen des Propositions et des Résolutions

11. Le Secrétariat reçoit occasionnellement des Propositions et des Résolutions qui peuvent être imprécises, incomplètes ou porter gravement atteinte aux intérêts de l'ITTF, même sans être adoptées à la réunion de l'AGA ou du Conseil d'administration.
12. Pour aider les parties éligibles à présenter des Propositions et des Résolutions claires et réalisables, un processus d'examen des Propositions et des Résolutions sera mis en place, ainsi que les divers types de suivi des Propositions et des Résolutions après leur examen.

Changement clé n°4 : Comblent les lacunes dans la Constitution de l'ITTF

13. Les lacunes suivantes dans les Statuts de l'ITTF sont traitées :
 - (a) Les conditions d'admissibilité et les obligations des Associations Membres sont définies;
 - (b) Les exigences minimales des statuts des Associations Membres et des Fédérations Continentales sont définies;
 - (c) Les conditions dans lesquelles l'ITTF peut intervenir dans la gouvernance ou la gestion d'une Association Membre et d'une Fédération Continentale sont définies;
 - (d) Les nouveaux délais pour confirmer l'attribution d'une AGA sont définis;
 - (e) Les conditions dans lesquelles le Comité Exécutif et l'AGA peuvent sanctionner toute Association Membre sont définies;
 - (f) Les obligations des groupes d'Associations reconnus sont définies;
 - (g) Les conditions dans lesquelles le Comité Exécutif peut modifier les délais sont définies;
 - (h) La tenue des procès-verbaux et des documents pertinents pour l'AGA et les réunions du CA est clarifiée, de même que les conditions pour apporter des corrections mineures, sont définies;
 - (i) Les conditions dans lesquelles toute irrégularité mineure peut être corrigée sont définies;
 - (j) Il est précisé que le CA peut exercer ses pouvoirs en signant une motion écrite;
 - (k) Il est précisé que le lien avec le Tennis de Table est une exigence pour que tout membre du CIO soit nommé au Comité Exécutif;
 - (l) Les conditions dans lesquelles le Président peut révoquer la désignation du Vice-Président et du Vice-Président Exécutif pour les Finances, sont définies;
 - (m) Le pouvoir de combler tout poste vacant dans le poste de Vice-Président et de Vice-Président Exécutif pour les Finances est transféré du Comité Exécutif au Président;
 - (n) La disposition selon laquelle les Comités, Commissions, etc. sont régis par leur mandat, à moins qu'elle ne soit expressément prévue, est définie ;
 - (o) Le rôle du Secrétaire Général est décrit de façon générale; et
 - (p) Des dispositions conservatoires sont faites tout en soulignant que le Comité Exécutif dispose de pouvoirs résiduels pour décider de toute question non traitée dans le Manuel de l'ITTF.

Changement clé n°5 : Définitions et Interprétation

14. Pour minimiser la répétition des définitions et des règles d'interprétation couramment utilisées dans le Manuel de l'ITTF, le nouveau Chapitre du Préambule sur les **Définitions générales et les Règles d'Interprétation** sera créé. Voici quelques exemples de définitions courantes : "AGA", "Association", "Athlète", "Officiel" et "Partie Tennis de Table". Les modifications nécessaires seront apportées aux autres chapitres avec la promulgation du chapitre 11.

Propositions pour l'AGA 2022 de l'ITTF

Changement clé n°6 : mise en forme et langue, etc.

15. Des changements non substantiels seront apportés à la langue, la mise en forme, et d'autres questions d'ordre typographiques. Par exemple :

- (a) réorganiser la Constitution de l'ITTF en 5 parties principales (Dispositions générales, Organisations associées, Organes, Gouvernance et Questions administratives) avec d'autres divisions dans chaque partie;
- (b) utiliser des titres et des sous-titres pour plus de clarté;
- (c) utiliser le pronom neutre "ils" pour éviter les préjugés sexistes; et la longue expression du terme "il/elle";
- (d) utiliser la virgule de série dans une liste d'éléments pour plus de clarté (p. ex. "1, 2 et 3");
- (e) utiliser le terme « Article » pour faire référence aux dispositions du Manuel de l'ITTF (par ex. "Article 1.2.3"); et
- (f) mettre à jour le terme de "Junior" à "Jeune".

À ces 6 changements clés, 5 autres changements principaux sont proposés au Conseil d'administration, en lien avec d'autres sections du Manuel de l'ITTF.

Argument:

L'Assemblée générale annuelle (AGA) 2021 de l'ITTF a décidé de créer le Groupe de travail sur la révision de la gouvernance (GTRG) pour examiner, réorganiser et prendre d'autres mesures qu'il juge nécessaires pour améliorer le Manuel de l'ITTF.

Comme le Manuel de l'ITTF a été modifié au fil des ans de manière disparate, cette révision et cette réorganisation visent à permettre à l'ITTF (et l'ensemble du Groupe ITTF) de fournir plus de clarté et d'améliorer la cohérence à ses parties prenantes. Cela aidera l'ITTF à s'aligner sur les pratiques internationales modernes, efficaces et adaptées et à rester compétitif dans l'industrie du sport et du divertissement.

On présente à l'AGA les changements touchant le chapitre 1, Constitution, et la proposition d'adopter le "Préambule", y compris les définitions générales et les règles d'interprétation. Le Conseil d'administration sera saisi des modifications touchant d'autres règles et règlements qui ne sont pas liés à la Constitution et aux lois du tennis de table.

Le texte intégral du Préambule et de la nouvelle Constitution figure à l'annexe 1.

DÉFINITIONS GÉNÉRALES ET RÈGLES D'INTERPRÉTATION

Partie I: Introduction

Le présent chapitre contient la définition des termes couramment utilisés dans les Statuts et les règles d'interprétation des Statuts.

Les dispositions du présent chapitre s'appliquent de façon générale aux Statuts, sauf indication contraire dans un quelconque chapitre.

Partie II: DÉFINITIONS GÉNÉRALES

Dans les Statuts, les termes commençant par des majuscules ont le sens suivant, à moins que le contexte n'exige clairement le contraire :

Termes	Significations
Majorité Absolue	une majorité (plus de 50%) du nombre total de personnes ayant le droit de vote, y compris celles qui sont absentes et celles qui sont présentes, mais qui ne votent pas ou qui s'abstiennent.
AGA	l'assemblée générale annuelle et l'organe suprême de gouvernance de l'ITTF, comme décrit plus en détail à l'article 1.37.1, et toute référence de ce genre s'applique à l'AGE.
Organisation Associée	toute organisation affiliée à l'ITTF en vertu de la Partie II de la Constitution, y compris toute Association et toute Fédération Continentale.
Association (ou Association Membre)	toute association membre de l'ITTF, comme éligible, reconnue et admise par l'ITTF en vertu de la Partie II, Division 1 des Statuts.
Athlète (ou Joueur)	toute personne qui participe au Tennis de Table et qui est affiliée à une Association, une Fédération Continentale, toute autre Organisation Associée ou autrement reconnue par l'ITTF.
Personnel de Soutien aux Athlètes (ou PSA)	tout entraîneur, instructeur, manager, représentant de l'athlète, agent, membre du personnel de l'équipe, personnel officiel, personnel médical ou paramédical, membre de la famille ou toute autre personne employée par/ou travaillant avec un Athlète ou l'Organisation Associée liée à l'athlète.
CAS	la Cour d'Arbitrage du Sport, une institution d'arbitrage indépendante siégeant à Lausanne, en Suisse.
DG	le Directeur Général de l'ITTF, comme décrit plus en détail à l'article 1.86.
Président	le président ou toute autre personne désignée ou élue pour diriger leur organisme respectif.
CHF	la monnaie du Francs Suisse.
Constitution	la Constitution de l'ITTF, qui est le Chapitre 1 des Statuts.
Fédération Continentale	toute organisation représentant officiellement les Associations d'un continent, éligible, reconnue et admise par l'ITTF en vertu de l'article 1.20.
Président Continental	la personne élue par leur Fédération Continentale respective comme Président.
Vice-président	le VPE désigné comme vice-président de l'ITTF.

Propositions pour l'AGA 2022 de l'ITTF

AGE	toute assemblée générale extraordinaire de l'ITTF, telle que décrite en détail à l'article 1.52.
Comité Exécutif	l'organe exécutif de l'ITTF, tel que décrit plus en détail à l'article 1.60.1.
Vice-président Exécutif (ou VPE)	tout membre élu du Comité Exécutif qui est nommé "Vice-Président Exécutif".
Statuts	les Statuts de l'ITTF, y compris la Constitution, les Lois et tous les Règles et Règlements.
Président Honorifique	tout ancien Président de l'ITTF désigné comme "Président Honorifique", comme décrit plus en détail à l'article 1.71.3.
Conseil d'Intégrité	le Comité d'intégrité de l'ITTF, qui est l'organe de supervision de l'unité d'intégrité, tel que décrit plus en détail à l'article 1.77.1.
Unité d'Intégrité	l'Unité d'intégrité de l'ITTF, qui est l'unité opérationnelle indépendante de l'ITTF, comme décrite plus en détail à l'article 1.69.
CIO	le Comité International Olympique, qui est l'organe dirigeant international responsable du Mouvement Olympique, y compris les Jeux Olympiques.
IPC	le Comité international Paralympique, qui est l'organe dirigeant international responsable du Mouvement Paralympique, y compris les Jeux Paralympiques.
l'ITTF	la Fédération Internationale de Tennis de Table, l'organe dirigeant mondial du tennis de table, y compris ses filiales.
Conseil de l'ITTF	l'organe législatif de l'ITTF, tel que décrit plus en détail à l'article 1.52.1.
Fondation de l'ITTF	la Fondation de l'ITTF, filiale de l'ITTF, responsable de l'exécution des responsabilités sociales de l'ITTF, y compris ses filiales.
Groupe ITTF	la référence collective à l'ITTF, à la Fondation de l'ITTF, à WTT, aux autres entités ainsi désignées et à leurs filiales.
Événement Sanctionné de l'ITTF	tous les événements ainsi désignés par le Comité Exécutif et publiés sur le calendrier de temps à autre, y compris les événements accrédités ou autorisés par le WTT ou par la Fondation.
Tribunal de l'ITTF	Le Tribunal de l'ITTF, qui est l'organe judiciaire principal de l'ITTF, décrit plus en détail à l'article 1.67.
Lois	les Lois du Tennis de Table, qui est le Chapitre 2 des Statuts.
Officiel	toute personne élue ou nommée à un poste (indépendant ou autre) dans lequel elle représente son organisation respective, y compris les membres du Conseil de l'ITTF, les membres du Conseil Exécutif, les membres du Conseil Continental, les membres du Tribunal de l'ITTF, les membres du Conseil d'intégrité, les Présidents Honorifiques, les membres du Comité Consultatif du Président, les membres des Comités et des Commissions et les Commissaires.
Tennis de Table Para (ou PTT)	le sport du Tennis de Table Para, tel que modifié et organisé en vertu de ses Règles et Règlements respectifs.

Propositions pour l'AGA 2022 de l'ITTF

Président	le Président élu de l'ITTF.
Règlement	ensemble de règlements subsidiaires à la Constitution, tels que modifiés de temps à autre par le Conseil de l'ITTF, qui font partie intégrante des Statuts.
Règle	ensemble de principes, directives, normes ou procédures subsidiaires à la Constitution, tels que modifiés de temps à autre par le Conseil de l'ITTF, qui fait partie intégrante des Statuts.
Secrétaire Général	le Secrétaire général de l'ITTF, comme décrit plus en détail à l'Article 1.86.
Secrétariat	le secrétariat du Conseil Exécutif, agissant au nom de l'ITTF.
Majorité Simple	une majorité (plus de 50%) des personnes participant au vote, sans compter les abstentions.
Tennis de Table	le sport du tennis de table (y compris toute forme modifiée autorisée) régi par l'ITTF et organisé conformément aux Lois ou à toute autre Règle ou Règlement découlant des Statuts.
Partie du Tennis de Table	l'un des éléments suivants: (a) l'ITTF; (b) toute Association; (c) toute Fédération Continentale; (d) toute autre Organisation Associée; (e) la Fondation ITTF ; (f) WTT; et (g) les responsables, les décideurs, les membres honoraires, les dirigeants, les employés, les fournisseurs de services, les tiers délégués, les athlètes, le PSA et toute autre personne qui participe aux activités des parties susmentionnées.
Territoire	toute zone géographique autonome du monde, qui est autonome dans le contrôle du sport, et reconnue comme telle par le CIO ou l'ITTF.
Majorité des Deux-Tiers	La majorité des deux tiers des participants au vote, sans compter les abstentions.
USD	La monnaie du dollar américain.
WADA (AMA)	l'Agence Mondiale Antidopage, l'organisation internationale fondée par le CIO pour lutter contre le dopage dans le sport.
Groupe de Travail	tout groupe de personnes désigné par l'AGA ou le Conseil exécutif pour réaliser un ou plusieurs projets spécifiques, et qui ne sont pas des Comités ou des Commissions.
Événement du Titre Mondial (ou compétition du titre mondial)	la référence collective des finales du WTTTC, du WVC, du WYC, du WPTTC et d'autres événements de même niveau que ceux désignés par le Comité exécutif.
WPTTC	l'événement actuellement connu sous le nom de "Championnats du Monde ITTF de Tennis de Table Para" (et tout autre nom donné par la suite).
WTT	Tennis de Table Mondial Pte. Ltd., filiale de l'ITTF responsable de l'exploitation des droits commerciaux de l'ITTF, y compris n'importe laquelle de ses filiales.
WTTTC	la référence collective à la série d'événements constituée des finales du WTTTC et de toutes les étapes des événements du WTTTC (ou quelle que soit la façon dont ils ont été reformatés par la suite).

Propositions pour l'AGA 2022 de l'ITTF

Finales du WTTC	l'événement actuellement connu sous le nom de "Finales des Championnats du Monde de Tennis de Table de l'ITTF" (ou tout autre nom donné par la suite), que ce soit en individuel, en équipe ou dans un autre format de compétition, à l'exclusion de tous les étapes d'événements du WTTC.
Étape d'Événement du WTTC.	tout événement désigné comme événement dans l'une des étapes (régionale, continentale, intercontinentale, ou toute autre étape) menant aux finales du WTTC.
WVC	l'événement actuellement connu sous le nom de "Championnats du Monde des Vétérans de l'ITTF" (ou tout autre nom donné après).
WYC	l'événement actuellement connu sous le nom de "Championnats du Monde des Jeunes de l'ITTF" (ou tout autre nom donné après).

Partie III: RÈGLES D'INTERPRÉTATION

1. Dispositions générales

- 1.1 Toute rubrique, sous-rubrique ou table des matières utilisée n'est utilisée qu'à des fins de commodité et n'est pas réputée faire partie de la substance des statuts ni affecter de quelque manière que ce soit le langage des dispositions auxquelles elle se réfère.
- 1.2 Les tableaux, annexes et appendices de toute partie des Statuts font partie intégrante des Statuts ; en cas d'incompatibilité entre une disposition quelconque du corps principal des Statuts et le contenu des tableaux, annexes ou appendices, la disposition du corps principal des Statuts prévaut.
- 1.3 Si une disposition des Statuts est jugée invalide, inapplicable ou illégale pour quelque raison que ce soit, elle est réputée supprimée et le reste des Statuts reste par ailleurs pleinement en vigueur.
- 1.4 En cas d'incompatibilité entre la Constitution et toute autre partie des Statuts, la Constitution prévaut.
- 1.5 Nonobstant les langues officielles de l'ITTF, si une partie des Statuts est traduite et que des incohérences apparaissent entre la version anglaise et la version traduite, la version anglaise prévaut.
- 1.6 Toute irrégularité, omission ou tout autre écart dans les procédures prises par un responsable ou tout autre représentant autorisé de l'ITTF n'invalide aucune constatation, procédure ou décision, à moins qu'il ne soit démontré que cette constatation, procédure ou décision est non fiable ou de mauvaise foi.
- 1.7 Si une disposition de la Loi confère un pouvoir ou impose une obligation à un titulaire de charge publique, rien n'empêche ce titulaire de déléguer ce pouvoir ou cette obligation à une personne compétente, sauf indication contraire.

2. Mode d'interprétation

- 2.1 Étant donné que les Statuts s'appliquent à l'échelle internationale, ils doivent être interprétés principalement en fonction des principes généralement reconnus du droit international du sport et de la jurisprudence établie en matière de sport (y compris ceux du Tribunal de l'ITTF et de la CAS), dans la mesure du possible. Sous réserve de ce qui précède, les Statuts sont régis et interprétés selon les lois de la Suisse (à l'exclusion de ses conflits des règles de lois).
- 2.2 Les dispositions des statuts doivent être interprétées de manière à protéger et à promouvoir leurs objectifs respectifs. Si une question n'est pas abordée dans une partie des Statuts ou si une ambiguïté survient, elle doit être abordée de manière objective et intentionnelle.

3. Références aux Termes

- 3.1 Toute référence aux Chapitres, Articles, Clauses, Paragraphes, Tableaux, Annexes et Appendices renvoie aux chapitres, articles, clauses, paragraphes, tableaux, annexes et appendices de la partie pertinente des Statuts, sauf indication contraire.
- 3.2 Tous les mots utilisés indépendamment du nombre et du sexe utilisés, sont réputés et interprétés comme incluant tout autre nombre, singulier ou pluriel, et tout autre genre, masculin, féminin ou neutre, selon le contexte.
- 3.3 Les mots qui suivent les termes "notamment", "inclue", "en particulier", "tel que", "par exemple", ou toute autre expression semblable sont interprétés à titre indicatif et ne limitent pas le sens des mots, de la description, de la définition, de la phrase ou du terme qui les précède.
- 3.4 Toute référence à une disposition des Statuts comprend toute modification qui y est apportée de temps à autre.
- 3.5 Toute référence à une entente inclut cette entente modifiée ou renouvelée de temps à autre.
- 3.6 Toute mention de "écrit", "par écrit" ou de termes semblables comprend le courriel.
- 3.7 Toute référence à une personne comprend les personnes physiques, les personnes morales et les personnes morales non constituées en société (qu'elles aient ou non une personnalité juridique distincte), ainsi que les représentants, successeurs et ayants droit autorisés de cette personne.

4. Références au Temps

- 4.1 Toute expression non précisée du temps fait référence à l'heure d'Europe centrale.
- 4.2 Toute mention d'un "jour" désigne tout jour de la semaine et ne se limite pas aux jours ouvrables, sauf indication contraire.
- 4.3 Les jours fériés et les jours non ouvrables sont inclus dans le calcul des délais, sauf s'il s'agit du dernier jour de tout délai fixé et, dans ce cas, le dernier jour de ce délai sera le jour suivant qui n'est pas un jour férié ou un jour non ouvrable.

5. Avis

- 5.1 Sous réserve de toute autre exigence énoncée, tout avis à donner en vertu des lois est réputé avoir été suffisamment donné s'il est donné par écrit et remis à la personne à qui l'avis doit être donné (le "**Destinataire**") :
- 5.2 par messagerie, à l'adresse physique publiée du destinataire; ou
- 5.3 par courrier électronique, à l'adresse électronique publiée du destinataire

Propositions pour l'AGA 2022 de l'ITTF

1 CONSTITUTION DE L'ITTF

Partie I: Dispositions Générales

1.1 RÉFÉRENCE

1.1.1 Ce chapitre peut être cité comme la Constitution de l'ITTF.

1.2 DÉFINITIONS

1.2.1 Dans la présente Constitution, les termes commençant par des majuscules ont le sens suivant, à moins que le contexte n'exige clairement autrement :

Termes	Significations
Changement Recommandé	toute modification à une proposition ou à une résolution que le Secrétariat recommande dans le cadre du processus d'examen décrit à l'article 1.44
Représentant Continental	toute personne comme indiqué dans l'article 1.54.1.5
Délégué	toute personne comme indiqué dans l'article 1.39
Groupe ITTF	la référence collective à l'ITTF, à la Fondation de l'ITTF, à WTT, aux autres entités ainsi désignées et à leurs filiales.
Objectifs	les objectifs tels qu'énoncés dans l'article 1.5
Proposant	toute personne qui a dûment présenté une proposition ou une résolution et qui a le droit de le faire.
Proposition	toute proposition de modification des Statuts à soumettre à l'AGA ou au Conseil de l'ITTF, selon le cas.
Finalités	les finalités tels qu'énoncés dans l'article 1.4
Proposition Recevable	toute Proposition ou Résolution qui reste inchangée suite à toute Modification Recommandée, donnée, telle que décrite plus en détail dans l'Article 1.44
Résolution	tous projets d'actes à prendre, qui ne sont pas des Propositions, à soumettre à l'AGA ou au Conseil de l'ITTF, selon le cas.
Fiduciaire	toute personne telle qu'indiquée dans l'article 1.99

1.3 NOM ET STATUS LÉGAL

1.3.1 La Fédération Internationale de Tennis de Table (ITTF) est une association à but non lucratif régie par l'article 60 ff. du Code Civil Suisse.

1.3.2 L'ITTF est le seul organe international dirigeant du Tennis de Table, reconnu par le CIO.

1.4 PRINCIPES

1.4.1 Les Principes de l'ITTF sont les suivants:

1.4.1.1 agir avec une unité d'action générale, avec respect mutuel des Organisations Associées dans leurs rapports les uns avec les autres, et la non-discrimination contre les Organisations Associées ou les individus pour des motifs raciaux, politiques, religieux, de genre ou autres;

1.4.1.2 offrir un milieu de travail et de sport où tous les individus sont traités avec respect et dignité;

1.4.1.3 veiller à ce que chaque individu ait le droit de participer et de travailler dans un environnement qui favorise l'égalité des chances et interdit les pratiques discriminatoires;

Propositions pour l'AGA 2022 de l'ITTF

- 1.4.1.4 offrir un environnement sportif exempt de harcèlement, sans exception et conformément aux statuts;
- 1.4.1.5 protéger l'environnement et gérer les ressources par ses pratiques d'accueil d'événements et de gestion de ses opérations;
- 1.4.1.6 observer les principes généraux et fondamentaux de la Charte olympique, du Manuel de l'IPC, du Code Mondial Antidopage et de leurs règlements subsidiaires applicables, et aucune disposition de la présente Constitution ne sera considérée comme contraire à ces principes ou y déroger; et
- 1.4.1.7 coopérer avec le CIO, l'IPC, l'Association des Fédérations Internationales Olympiques d'Été, l'Association Mondiale des Fédérations Sportives Internationales et d'autres organisations qui la reconnaissent comme autorité de contrôle et de gouvernance pour le Tennis de Table dans le monde entier.

1.5 OBJECTIFS

- 1.5.1 Les Objectifs de l'ITTF sont les suivants:
 - 1.5.1.1 de soutenir les principes de l'ITTF et de développer l'esprit d'amitié et d'assistance mutuelle entre les Organisations Associées et les Athlètes;
 - 1.5.1.2 réguler les relations entre les Organisations Associées et entre les Organisations Associées et les autres organisations;
 - 1.5.1.3 rechercher l'amélioration continue des standards techniques du Tennis de Table et de l'étendue de la participation au tennis de table dans le monde;
 - 1.5.1.4 favoriser une concurrence sportive amicale et éliminer les pratiques déloyales et injustes, comme la manipulation des matchs, les paris irréguliers et illégaux, le dopage et l'utilisation d'équipement illégal pour améliorer les performances;
 - 1.5.1.5 établir, publier et appliquer les Statuts;
 - 1.5.1.6 promouvoir et superviser les Epreuves du Titre Mondial, les compétitions de Tennis de Table aux Jeux Olympiques et Paralympiques, et les compétitions de Tennis de Table du titre continental de l'ITTF;
 - 1.5.1.7 s'efforcer d'accroître la participation à tous les niveaux, d'accroître la popularité du Tennis de Table, de développer de nouvelles sources de revenus et de gérer le Tennis de Table au moyen d'un processus de planification systématique;
 - 1.5.1.8 encourager les Athlètes, le Personnel de Soutien aux Athlètes et les Officiels à présenter le Tennis de Table de la meilleure façon possible, afin de rehausser son image;
 - 1.5.1.9 promouvoir la parité des genres, la diversité et l'équité à tous les niveaux du tennis de table;
 - 1.5.1.10 promouvoir le Tennis de Table Para;
 - 1.5.1.11 défendre la santé physique et mentale des Athlètes et des Officiels;
 - 1.5.1.12 représenter le Tennis de Table devant le CIO, l'IPC et d'autres organisations internationales;
 - 1.5.1.13 diriger, développer, réglementer, contrôler et régir toutes les activités et compétitions virtuelles ou électroniques de tennis de table sous toutes leurs formes dans le monde entier et organiser des Événements du Titre Mondial dont il est le seul titulaire et propriétaire; et
 - 1.5.1.14 promouvoir et respecter la Déclaration des Droits et Responsabilités des Athlètes.

1.6 POUVOIRS

- 1.6.1 L'ITTF a tous les pouvoirs d'une personne morale et peut accomplir tous les actes nécessaires, souhaitables ou propices à la réalisation de ses Objectifs.

Partie II: Organisations Associées

Division 1: Membres

1.7 ASSOCIATIONS

- 1.7.1 Les membres de l'ITTF sont des Associations éligibles, reconnues et admises conformément aux Statuts.

Propositions pour l'AGA 2022 de l'ITTF

1.7.2 Les Associations ne sont pas considérées comme des agents de l'ITTF et ne se présentent pas comme telles.

1.8 ELIGIBILITÉ

1.8.1 Pour être considérée comme membre de l'ITTF, toute organisation souhaitant être admise en tant qu'Association doit démontrer que:

1.8.1.1 elle est reconnue comme l'unique organe directeur du Tennis de Table sur son Territoire;

1.8.1.2 elle est constituée en personne morale conformément à la loi applicable sur son Territoire;

1.8.1.3 elle est financièrement solvable; et

1.8.1.4 elle satisfait aux autres exigences énoncées dans les statuts.

1.8.2 Nonobstant l'article 1.8.1, lorsqu'une ou plusieurs Associations ou organisations représentent le Tennis de Table dans une seule partie d'un Territoire, l'Association ou l'organisation représentant le Tennis de Table dans toute autre partie de ce Territoire peut demander l'adhésion, à condition que :

1.8.2.1 son caractère distinct est dû à des circonstances extérieures au Tennis de Table et à ses Athlètes affiliés;

1.8.2.2 la compétence qu'elle revendique est clairement limitée, en titre et en constitution, au Territoire dans lequel elle contrôle le Tennis de Table;

1.8.2.3 elle est par ailleurs admissible à l'adhésion.

1.8.3 Si une demande est faite en vertu de l'article 1.8.2, les avis des Associations du Territoire sont pris en considération et en aucun cas deux Associations ne sont reconnues comme exerçant une autorité sur le même Territoire.

1.8.4 Toute organisation située en dehors d'un Territoire peut être rattachée temporairement à une Association en vue de recevoir des aides au développement et à la compétition; le Territoire étendu est considéré comme relevant du contrôle de cette Association, mais l'approbation de ce rattachement doit être examinée à chaque AGA et ne doit pas être renouvelée indéfiniment.

1.9 ADHÉSION

1.9.1 Les demandes d'adhésion doivent être présentées sous une forme approuvée par le Conseil Exécutif et dans les six mois calendaires de l'AGA à laquelle la demande doit être examinée, à l'exception des demandes provenant d'anciennes Associations.

1.9.2 Toute demande émanant d'une ancienne Association peut être acceptée avec effet immédiat à la discrétion du Conseil Exécutif, sans respecter le délai prévu à l'article 1.9.1, et toute acceptation sera ratifiée à la prochaine AGA.

1.9.3 Le Conseil Exécutif examine toutes les demandes au nom de l'AGA et formule des recommandations sur leur acceptation.

1.9.4 Les demandes d'adhésion sont examinées à l'AGA conformément à l'article 1.9.1 et sont acceptées à la majorité des deux tiers des voix.

1.9.5 Lorsqu'il existe une Fédération Continentale sur le continent dans lequel réside l'organisation candidate, les avis de cette Fédération Continentale sont pris en considération lors de l'examen de cette demande d'adhésion.

1.9.6 Dans l'examen des demandes d'adhésion combinée par des Associations anciennement membres distincts, ou d'adhésion séparée par des Associations anciennement membres d'une Association qui s'est scindée, ou pour la reconnaissance des changements dans le Territoire, les avis des organisations concernées et les circonstances indépendantes de leur volonté sont pris en considération, et la sécession dans d'autres circonstances n'est pas encouragée.

1.9.7 Toute élection en tant qu'Association ne sera pas engagée par le statut politique, diplomatique ou national du Territoire concerné, mais ne considérera que la conduite du Tennis de Table qui s'y trouve.

1.9.8 Toute organisation éligible à l'adhésion à l'ITTF mais qui n'a pas encore présenté de demande d'adhésion peut, avec le consentement du Conseil de l'ITTF, être

Propositions pour l'AGA 2022 de l'ITTF

incluse dans la Fédération Continentale appropriée, pour une période ne dépassant pas un an, renouvelable à chaque AGA.

1.9.9 Tout athlète d'une organisation visée à l'article 1.9.8 a les droits d'un Athlète, mais seulement sur le continent concerné.

1.10 DROITS DES ASSOCIATIONS

1.10.1 Chaque Association a les droits suivants, sous réserve des Statuts:

1.10.1.1 désigner jusqu'à 2 Délégués pour participer à l'AGA au cours de laquelle chaque Association a une voix;

1.10.1.2 soumettre des Propositions et des Résolutions à l'ordre du jour de l'AGA ou de la réunion du Conseil de l'ITTF;

1.10.1.3 de proposer des candidats à l'élection ou à la nomination au sein de l'ITTF conformément aux Règles et Règlements applicables;

1.10.1.4 d'inscrire des Athlètes pour participer aux Événements Sanctionnés de l'ITTF conformément aux Règles et Règlements applicables à ces événements;

1.10.1.5 de désigner des officiels de matchs qualifiés pour arbitrer les Événements Sanctionnés de l'ITTF conformément aux Règles et Règlements applicables à ces événements;

1.10.1.6 d'accueillir les Événements Sanctionnés de l'ITTF conformément aux Règles et Règlements applicables à ces événements;

1.10.1.7 d'être membre de la Fédération Continentale pertinente;

1.10.1.8 de participer et de bénéficier des programmes d'assistance, de développement et d'éducation de l'ITTF organisés directement ou par l'intermédiaire des Fédérations Continentales; et

1.10.1.9 d'exercer tous les autres droits conférés par les Statuts.

1.11 OBLIGATIONS DES ASSOCIATIONS

1.11.1 Chaque association a les obligations suivantes:

1.11.1.1 de se conformer pleinement aux statuts et à toutes les décisions prises en vertu de ceux-ci;

1.11.1.2 d'administrer, de promouvoir et de développer le Tennis de Table sur son Territoire conformément aux Principes et Objectifs;

1.11.1.3 d'adopter des statuts (y compris sa constitution et ses règlements subsidiaires) conformes aux Statuts;

1.11.1.4 d'informer immédiatement l'ITTF de tout changement majeur la concernant, comme sa constitution ou ses règlements, son Président ou Secrétaire Général, son adresse ou ses coordonnées, et fournir les autres informations requises en vertu des Statuts;

1.11.1.5 de veiller à ce que leurs propres membres respectent les Statuts;

1.11.1.6 de maintenir son éligibilité en tant qu'Association;

1.11.1.7 de payer promptement les cotisations à l'ITTF;

1.11.1.8 d'élire démocratiquement ou de désigner ses Responsables au plus haut organe exécutif; et

1.11.1.9 de participer à au moins un Événement Sanctionné de l'ITTF par an.

1.12 GOUVERNANCE DES ASSOCIATIONS

1.12.1 Conformément à l'article 1.11.1.3, les statuts de chaque Association doivent respecter les principes de bonne gouvernance et contenir au moins des dispositions relatives aux questions suivantes :

1.12.1.1 être neutre et interdire la discrimination en matière de race, de religion, de politique et de genre;

1.12.1.2 être indépendant et éviter toute forme d'ingérence politique;

1.12.1.3 veiller à ce que toutes les parties prenantes concernées respectent les Statuts;

Propositions pour l'AGA 2022 de l'ITTF

- 1.12.1.4 veiller à ce que toutes les parties prenantes concernées reconnaissent et se soumettent exclusivement à la compétence et à l'autorité du Tribunal de l'ITTF et aux autres pouvoirs judiciaires reconnus par l'ITTF;
- 1.12.1.5 réglementer les questions relatives aux compétitions de tennis de table et à l'intégrité sportive dans le territoire;
- 1.12.1.6 définir les responsabilités des organes décisionnels; et
- 1.12.1.7 d'élire démocratiquement ou de désigner des candidats appropriés à son organe exécutif.
- 1.12.2 L'Association fournit au Secrétariat une copie de ses statuts et les détails de toute modification ultérieure dans les 3 mois calendaires suivant la réunion durant laquelle elles ont été apportées, ou à la demande de l'ITTF.
- 1.12.3 En cas d'incompatibilité entre les statuts d'une Association et les Statuts, ceux-ci prévaudront dans la limite de cette incompatibilité.
- 1.12.4 L'ITTF peut intervenir dans la gouvernance ou la gestion d'une Association de la manière que le Conseil Exécutif estime appropriée si, à son avis, après enquête et après avoir donné une occasion raisonnable à l'Association d'être entendue, et si elle est approuvée par le Conseil Exécutif, l'Association :
- 1.12.4.1 connaît d'importantes difficultés de gouvernance, d'administration, opérationnelles ou financières;
- 1.12.4.2 cesse de satisfaire à une ou plusieurs des exigences énoncées à l'article 1.8.1;
- 1.12.4.3 est susceptible de mesures ou de procédures visant à la dissoudre;
- 1.12.4.4 soit impliqué dans un conflit qui l'empêche de fonctionner efficacement; et
- 1.12.4.5 est autrement incapable de satisfaire à ses obligations.
- 1.13 ADHÉSION À LA FÉDÉRATION CONTINENTALE**
- 1.13.1 Les parties d'une Association qui se trouvent entièrement sur un continent différent du continent reflété dans son adresse selon le répertoire de l'ITTF peuvent, avec l'autorisation du Conseil de l'ITTF et le consentement de leur Association, être affilié à la Fédération Continentale dans la région où ils se trouvent aux fins de compétition et de promotion du tennis de table.
- 1.13.2 Les Associations situées entièrement à l'extérieur mais adjacentes au continent concerné peuvent également être affiliées à la Fédération Continentale de ce continent, avec le consentement du Conseil de l'ITTF et de la Fédération Continentale dont ils sont membres aux fins de compétition et de promotion du Tennis de Table.
- 1.14 COTISATION**
- 1.14.1 Chaque Association paie une cotisation annuelle déterminée par l'AGA.
- 1.14.2 La première cotisation est versée avec la demande d'adhésion et les cotisations ultérieures sont exigibles le 1 janvier de chaque année.
- 1.14.3 L'Association est en retard de paiement si elle n'a pas payé sa cotisation au plus tard le 31 décembre de l'année au cours de laquelle elle est due.
- 1.14.4 Toute Association qui ne paie pas ses cotisations pendant trois années consécutives est automatiquement suspendue et n'est pas redevable de la cotisation pendant la période de suspension.
- 1.14.5 Toute Association suspendue en vertu de l'article 1.14.4 peut voir sa suspension levée sur paiement partiel ou intégral des frais de souscription dus, à la discrétion du Conseil Exécutif.
- 1.15 RETRAIT**
- 1.15.1 Toute Association souhaitant se retirer de l'ITTF en informera par écrit le Secrétariat, en indiquant la raison du retrait, la date proposée de retrait et tous les efforts qui ont été faits pour conserver son statut de membre.
- 1.15.2 Avant tout retrait, l'Association qui demande le retrait et l'ITTF engagent d'abord des discussions directes ou médiatisées en vue de faire en sorte que cette Association conserve son adhésion.

Propositions pour l'AGA 2022 de l'ITTF

1.15.3 Tout retrait peut prendre effet à tout moment à compter de la réception de l'avis donné en vertu de l'article 1.15.1 jusqu'au 31 décembre de la même année, mais l'Association est redevable de la cotisation due pour cette année.

1.16 SUSPENSION ET AUTRES SANCTIONS DU CONSEIL EXÉCUTIF

1.16.1 Le Conseil Exécutif peut décider à la majorité des deux tiers de suspendre provisoirement ou de sanctionner toute Association tel que prescrit par les Statuts pour une période déterminée si, de l'avis du Conseil Exécutif :

1.16.1.1 cette Association est en violation grave, répétée ou continue des Statuts ou de toute décision de l'AGA, du Conseil de l'ITTF, du Conseil exécutif ou du Tribunal de l'ITTF;

1.16.1.2 cette Association cesse de satisfaire aux exigences de l'article 1.8.1; ou

1.16.1.3 cette Association agit d'une manière contraire à un quelconque des Principes.

1.16.2 Si une suspension est prononcée en vertu de l'article 1.16.1, cette suspension est pour une période et aux conditions fixées par le Conseil exécutif jusqu'à la prochaine AGA.

1.16.3 Avant de sanctionner une Association en vertu de l'article 1.16.1, le Conseil Exécutif doit :

1.16.3.1 notifier l'Association par écrit de son intention de sanctionner cette Association, y compris toute période de suspension proposée, les autres conditions de la sanction, et ses motifs; et

1.16.3.2 donner à l'Association au moins 21 jours pour répondre à la sanction envisagée, sauf si le Conseil Exécutif estime qu'il y a urgence, auquel cas ce délai peut être réduit comme il l'estime approprié.

1.16.4 Le Conseil Exécutif peut décider, à la majorité des deux tiers, de révoquer la sanction prévue à l'article 1.16.1, que ce soit sur demande de l'Association ou de son propre chef, s'il est convaincu que les motifs des sanctions imposées ne s'appliquent plus.

1.16.5 L'Association sanctionnée peut demander au Tribunal de l'ITTF de réviser le processus décisionnel du Conseil Exécutif en vertu de l'Article 1.16.1.

1.16.6 L'article 1.16 s'ajoute et ne limite pas les autres pouvoirs conférés par les Statuts pour suspendre, révoquer ou sanctionner une Association.

1.17 SUSPENSION, EXPULSION ET AUTRES SANCTIONS DE L'AGA

1.17.1 L'AGA peut décider à la Majorité des Deux Tiers de suspendre, d'expulser ou de sanctionner une Association tel que prescrit par les Statuts pour une période déterminée si :

1.17.1.1 le Conseil Exécutif recommande une telle sanction à la suite de toute sanction émise par le Conseil Exécutif en vertu de l'article 1.16.1;

1.17.1.2 l'AGA estime que l'un ou plusieurs des motifs énoncés à l'article 1.16.1 s'appliquent; ou

1.17.1.3 toute sanction imposée par le Conseil Exécutif qui ne satisfait pas l'AGA.

1.17.2 Si une suspension est accordée en vertu de l'article 1.17.1, elle est d'une durée (y compris indéfinie) et aux conditions fixées par l'AGA, sous réserve de l'application de toute sanction imposée par l'AGA.

1.17.3 Avant de sanctionner une Association en vertu de l'article 1.17.1, l'Association doit :

1.17.3.1 être notifiée par écrit, au moins 30 jours avant l'AGA concernée, de l'intention d'être sanctionnée, y compris toute période de suspension proposée, les autres modalités de la sanction et ses motifs;

1.17.3.2 avoir l'occasion d'être entendu à l'AGA pertinente.

1.17.4 L'AGA peut :

1.17.4.1 révoquer la sanction prévue à l'article 1.17.1, que ce soit à la demande de l'Association ou de son propre chef, si elle est convaincu que les motifs des sanctions imposées ne s'appliquent plus; ou

1.17.4.2 imposer toute sanction supplémentaire.

1.17.5 L'article 1.17 s'ajoute aux autres pouvoirs conférés par les Statuts et ne les limite pas pour suspendre, révoquer ou sanctionner toute Association.

Propositions pour l'AGA 2022 de l'ITTF

1.18 CONSÉQUENCES DE LA SUSPENSION, DE L'EXPULSION OU DU RETRAIT

- 1.18.1 Toute Association suspendue, expulsée ou qui s'est retirée :
- 1.18.1 doit être suspendue de sa Fédération Continentale, si elle a été suspendue; ou cesser d'être membre de sa Fédération Continentale, si elle s'est retirée ou a été expulsée;
- 1.18.2 perd tout ses droits et n'a aucun privilège, droit ou avantage qu'elle aurait autrement en vertu des Statuts en tant qu'Association, en particulier ceux énoncés à l'Article 1.10, sauf lorsqu'un Événement Sanctionné de l'ITTF a été approuvé pour l'Association suspendue, expulsée ou qui s'est retirée, le Conseil Exécutif peut créer un organe compétent chargé de superviser l'organisation de l'événement et aux conditions qu'il impose;
- 1.18.3 ne s'identifie plus comme membre de l'ITTF ou de sa Fédération Continentale ; et
- 1.18.4 n'utilise plus aucune propriété intellectuelle relative à l'ITTF, à sa Fédération Continentale ou à l'un de leurs affiliés.
- 1.18.2 Tout Responsable de toute Association suspendue, expulsée ou qui s'est retirée doit immédiatement:
- 1.18.2.1 cesser d'occuper des fonctions au sein de l'ITTF, de sa Fédération Continentale ou de toute autre Association ; et
- 1.18.2.2 perd et n'a droit à aucun privilège, droit ou avantage qu'il aurait autrement en vertu des Statuts, y compris la représentation, la participation ou l'implication en quelque qualité que ce soit dans tout Événement Sanctionné de l'ITTF, réunion ou toute autre activité de l'ITTF, de sa Fédération Continentale, ou de toute autre Association.
- 1.18.3 L'AGA peut permettre aux Athlètes affiliés à l'Association suspendue, expulsée ou qui s'est retirée de participer à des épreuves de Tennis de Table sous la bannière de l'ITTF ou tout autres identifiants neutres.
- 1.18.4 Dans des situations d'urgences ou d'exceptions, le Conseil Exécutif peut autoriser en tant que tel en vertu de l'article 1.18.3, jusqu'à la prochaine AGA, au cours de laquelle l'AGA peut ratifier ou révoquer cette autorisation.

Division 2: Fédérations Continentales

1.19 FÉDÉRATIONS CONTINENTALES

- 1.19.1 Il y aura cinq Fédérations Continentales, chacune provenant des régions géographiques de l'Afrique, des Amériques, de l'Asie, de l'Europe et de l'Océanie.
- 1.19.2 Les Fédérations Continentales seront soutenues et encouragées par l'ITTF, qui coopérera avec elles dans tous les domaines, à condition que les statuts de la Fédération Continentale soient conformes aux Statuts.
- 1.19.3 Les Fédérations Continentales ne sont pas considérées comme des agents de l'ITTF et ne se présentent pas comme telles.

1.20 AFFILIATION A L'ITTF

- 1.20.1 Les Fédérations Continentales sont affiliées à l'ITTF selon des critères établis, prescrits par le Conseil de l'ITTF sur proposition du Conseil Continental.
- 1.20.2 L'affiliation d'une Fédération Continentale à l'ITTF est renouvelée tous les quatre ans, l'année suivant les Jeux Olympiques, sous réserve de conclure un accord quadriennal stratégique spécifique avec l'ITTF.
- 1.20.3 L'affiliation des Fédérations Continentales a les objectifs suivants:
- 1.20.3.1 accroître la coopération dans les événements et le marketing ainsi que de développer le Tennis de Table conjointement;
- 1.20.3.2 formaliser le statut des Fédérations Continentales dans les Statuts ;
- 1.20.3.3 être admissible au financement du développement conformément à l'entente énoncée à l'article 1.20.2;
- 1.20.3.4 relier les événements continentaux aux Événements du Titre Mondial pour renforcer la valeur marketing et assurer la participation des meilleurs Athlètes.

Propositions pour l'AGA 2022 de l'ITTF

1.21 DROITS DES FÉDÉRATIONS CONTINENTALES

- 1.21.1 Chaque Fédération Continentale a les droits suivants, sous réserve des Statuts:
 - 1.21.1.1 de soumettre des propositions et des résolutions à l'ordre du jour de l'AGA ou de la réunion du Conseil de l'ITTF;
 - 1.21.1.2 d'être autorisé à utiliser le nom ou le logo de l'ITTF dans le cadre de son nom commercial ou de son image de marque, sur demande et sous réserve de l'approbation du Conseil Exécutif;
 - 1.21.1.3 que son Président Continental soit membre du Conseil de l'ITTF et du Conseil Continental;
 - 1.21.1.4 de faire reconnaître le titre de sa compétition de championnat comme le seul titre de championnat continental de ce continent;
 - 1.21.1.5 d'exercer tous les autres droits conférés par les Statuts.

1.22 OBLIGATIONS DES FÉDÉRATIONS CONTINENTALES

- 1.22.1 Chaque Fédération Continentale a les obligations suivantes:
 - 1.22.1.1 de faire en sorte que son adhésion soit ouverte aux Associations appropriées dont le Territoire est situé sur son continent, sauf si, pour des raisons indépendantes de la volonté du Tennis de Table, une Association n'est pas acceptée comme membre de sa Fédération Continentale appropriée et dans ce cas, cette Association a le droit de faire appel auprès de l'ITTF pour l'aider à obtenir son adhésion ou, à défaut, son affiliation à une autre Fédération Continentale adjacente;
 - 1.22.1.2 d'ouvrir sa compétition pour le titre de champion uniquement aux Athlètes de ses Associations membres et à toute organisation associée, sous réserve des règles et règlements applicables à cet événement;
 - 1.22.1.3 d'organiser des compétitions de Tennis de Table sur son continent;
 - 1.22.1.4 de veiller à ce que son Président Continental et d'autres responsables clés soient démocratiquement élus ou désignés conformément à ses statuts;
 - 1.22.1.5 de se conformer pleinement aux statuts et à toutes les décisions prises en vertu de ceux-ci;
 - 1.22.1.6 de gérer, de promouvoir et de développer le Tennis de Table sur son continent selon les Principes et les Objectifs ;
 - 1.22.1.7 d'adopter des statuts (y compris sa constitution et ses règlements subsidiaires) conformes aux Statuts ;
 - 1.22.1.8 d'informer immédiatement l'ITTF de tout changement majeur la concernant, comme sa constitution ou ses règlements, son Président ou Secrétaire Général, son adresse ou ses coordonnées, et fournir les autres informations requises en vertu des Statuts ; et
 - 1.22.1.9 de veiller à ce que ses propres membres respectent les Statuts.

1.23 GOUVERNANCE DES CONFÉDÉRATIONS CONTINENTALES

- 1.23.1 Conformément à l'article 1.22.1.7, les statuts de chaque Fédération Continentale doivent respecter les principes de bonne gouvernance et contenir, au minimum, des dispositions relatives aux questions suivantes :
 - 1.23.1.1 être neutre et interdire la discrimination en matière de race, de religion, de politique et de genre;
 - 1.23.1.2 être indépendant et éviter toute forme d'ingérence politique;
 - 1.23.1.3 veiller à ce que toutes les parties prenantes concernées respectent les Statuts;
 - 1.23.1.4 veiller à ce que toutes les parties prenantes concernées reconnaissent et se soumettent exclusivement à la compétence et à l'autorité du Tribunal de l'ITTF et aux autres pouvoirs judiciaires reconnus par l'ITTF;
 - 1.23.1.5 réglementer les questions relatives aux compétitions de Tennis de Table et à l'intégrité du sport sur son continent;

Propositions pour l'AGA 2022 de l'ITTF

- 1.23.1.6 définir les responsabilités des organes décisionnels;
- 1.23.1.7 d'élire ou de désigner démocratiquement les candidats appropriés à son organe exécutif.
- 1.23.2 La Fédération Continentale fournit au Secrétariat une copie de ses statuts et les détails de toute modification ultérieure dans les trois mois calendaires suivant la réunion durant laquelle elles ont été apportées, ou à la demande de l'ITTF.
- 1.23.3 En cas d'incompatibilité entre les statuts d'une Fédération Continentale et les Statuts, les Statuts prévaudront dans la limite de cette incompatibilité.
- 1.23.4 L'ITTF peut intervenir dans la gouvernance ou la gestion d'une Fédération Continentale de la manière que le Conseil Exécutif estime appropriée si, de son point de vu, après enquête et après avoir donné une occasion raisonnable à l'Association d'être entendue, et si cela est approuvée par le Conseil Exécutif, l'Association :
 - 1.23.4.1 connaît d'importantes difficultés de gouvernance, d'administration, opérationnelles ou financières;
 - 1.23.4.2 est susceptible de mesures ou de procédures visant à la dissoudre;
 - 1.23.4.3 soit impliqué dans un conflit qui l'empêche de fonctionner efficacement;
 - 1.23.4.4 est autrement incapable de satisfaire à ses obligations.

1.24 SANCTIONS, ETC. ET CONSÉQUENCES CORRESPONDANTES

- 1.24.1 Les articles 1.16 et 1.17 sur la suspension, l'expulsion et les autres sanctions qui s'appliquent aux Associations s'appliquent en conséquence aux Fédérations Continentales, avec toute modification jugée nécessaire pour tenir compte du contexte différent.
- 1.24.2 L'article 1.18 sur les conséquences de la suspension, de l'expulsion et du retrait qui s'appliquent aux Associations s'applique en conséquence aux Fédérations Continentales, avec toute modification jugée nécessaire pour tenir compte du contexte différent.

Division 3: La Fondation ITTF

1.25 RÔLE

- 1.25.1 La Fondation ITTF est l'entité de responsabilité sociale des organisations, une filiale de l'ITTF et une partie du Groupe ITTF.

1.26 DROITS DE LA FONDATION ITTF

- 1.26.1 La Fondation ITTF a les droits suivants:
 - 1.26.1.1 de s'identifier comme indiqué à l'article 1.25.1;
 - 1.26.1.2 de créer une ou plusieurs filiales si nécessaire pour accomplir ses obligations en vertu de l'article 1.27;
 - 1.26.1.3 de soumettre des Propositions et des Résolutions à l'ordre du jour de l'AGA ou de la réunion du Conseil de l'ITTF;
 - 1.26.1.4 de désigner un ou plusieurs représentants pour assister à l'AGA;
 - 1.26.1.5 d'exercer tous les autres droits conférés par les Statuts.

1.27 OBLIGATIONS DE LA FONDATION ITTF

- 1.27.1 La Fondation ITTF a les obligations suivantes:
 - 1.27.1.1 de veiller à ce que ses statuts ne soient pas incompatibles avec les Statuts;
 - 1.27.1.2 de maintenir son statut d'entité juridique dans le territoire où elle est constituée;
 - 1.27.1.3 de promouvoir et d'assurer l'accessibilité du Tennis de Table; et
 - 1.27.1.4 d'organiser des événements, mener des activités ou utiliser le Tennis de Table pour promouvoir la paix, la solidarité, la santé, la diplomatie, le développement communautaire et tout autre bien social.

Division 4: World Table Tennis

Propositions pour l'AGA 2022 de l'ITTF

1.28 RÔLE

1.28.1. WTT est l'entité des droits commerciaux, une filiale à but lucratif de l'ITTF et une partie du Groupe ITTF.

1.29 DROITS DE WTT

1.29.1 WTT a les droits suivants:

1.29.1.1 de s'identifier comme indiqué à l'article 1.28.1;

1.29.1.2 d'exercer tous les droits, prestations et avantages accordés en vertu du contrat de licence avec l'ITTF;

1.29.1.3 de créer une ou plusieurs filiales si nécessaire pour accomplir ses obligations en vertu de l'article 1.30;

1.29.1.4 de désigner un ou plusieurs représentants pour assister à l'AGA;

1.29.1.5 de soumettre des Propositions et des Résolutions à l'ordre du jour de l'AGA ou de la réunion du Conseil de l'ITTF ; et

1.29.1.6 d'exercer tous les autres droits conférés par les Statuts.

1.30 OBLIGATIONS DE WTT

1.30.1 WTT a les obligations suivantes:

1.30.1.1 de veiller à ce que ses statuts ne soient pas incompatibles avec les Statuts;

1.30.1.2 de maintenir son statut d'entité juridique dans le territoire où elle est constituée;

1.30.1.3 d'exploiter les droits commerciaux sous licence conformément au contrat de licence et aux autres accords accordés par l'ITTF;

1.30.1.4 de promouvoir et maintenir la durabilité commerciale des événements approuvés;

1.30.1.5 d'améliorer, de promouvoir, de professionnaliser et de développer le prestige et l'image du Tennis de Table;

1.30.1.6 de stimuler la croissance du Tennis de Table en développant les domaines de la participation des meilleurs Athlètes et des récompenses financières ; la production et la distribution de contenu de radiodiffusion ; la production d'événements, la présentation et de l'expérience des fans ; du marketing et de la promotion ; l'accueil de tournois et la gestion d'événements; le format, le calendrier et la structure des compétitions ; la gestion des Athlètes.

Division 5: Autres Organisations Associées

1.31 AUTRES GROUPES D'ASSOCIATIONS

1.31.1 Un groupe d'Associations comprend, en principe, ceux qui partagent des objectifs communs, tels que la promotion du Tennis de Table dans l'une de ses formes ou catégories, l'organisation de compétitions pour des titres spécifiques ou pour des zones unifiées par la langue, l'histoire et/ou la culture.

1.31.2 Chaque groupe d'Associations reconnu a le droit d'organiser des compétitions spécifiques ouvertes à toutes les Associations de ce groupe, à condition que les Statuts soient respectés en ce qui concerne le jeu avec des organisations non affiliées.

1.31.3 Chaque groupe d'associations reconnu a les obligations suivantes:

1.31.3.1 se conformer pleinement aux statuts et à toutes les décisions prises en vertu de ceux-ci;

1.31.3.2 d'administrer, de promouvoir et de développer le Tennis de Table conformément aux Principes et Objectifs;

1.31.3.3 d'adopter des statuts conformes aux Statuts;

1.31.3.4 d'informer immédiatement l'ITTF de tout changement majeur les concernant, comme leurs constitutions ou leurs règlements, leur Président ou Secrétaire général, leur adresse ou leur coordonnées, et fournir les autres informations requises en vertu des Statuts;

1.31.3.5 de veiller à ce que ses propres membres se conforment aux Statuts;

1.31.3.6 de se conformer à toute autre exigence prescrite.

Division 6: Pouvoir des Associations

1.32 ADHÉSION ET REPRESENTATION

- 1.32.1 Un Athlète est considéré comme résidant sur un Territoire si sa résidence habituelle ou principale ou sa base se trouve sur ce Territoire, mais la résidence n'est pas déterminée uniquement sur la base de la durée du séjour sur ce Territoire.
- 1.32.2 Avant d'accepter un Athlète comme membre, l'Association doit s'assurer que cet athlète réside ou a l'intention de résider sur son Territoire et elle ne doit pas les retenir s'ils mettent fin à cette résidence.
- 1.32.3 Sauf notification d'une suspension ou d'une expulsion, les Associations sont habilitées à considérer tout Athlète ou organisation résidant sur le Territoire d'une Association et connu pour y avoir été affilié comme éligible à la participation.
- 1.32.4 Sauf après un véritable changement de résidence, aucune Association ne peut faire d'un résident d'un Territoire contrôlé par une autre Association comme un membre ou un représentant de celle-ci sans l'autorisation préalable de cette autre Association.
- 1.32.5 Tout différend au titre de l'article 1.32 est soumis au Conseil Exécutif.

1.33 EXTENSION DES COMPÉTENCES

- 1.33.1 Dans l'administration et l'interprétation de ses propres règlements et décisions, l'Association a autorité sur :
- 1.33.1.1 les Athlètes résidant sur son Territoire, pendant qu'ils se trouvent sur ce Territoire ou sur tout autre Territoire;
- 1.33.1.2 les Athlètes invités, pendant qu'ils sont sur son Territoire, sauf dans les cas prévus à l'article 1.34.1; et
- 1.33.1.3 Les Athlètes qui la représentent dans une compétition et qui résident normalement sur le Territoire d'une autre Association, mais seulement pendant qu'ils participent à cette compétition.

1.34 ATHLÈTES VISITEURS

- 1.34.1 Si un Athlète invité représente officiellement son Association ou l'ITTF dans un Événement de Vétérans suite à une invitation de l'Association visitée, l'Association visitée n'a pas le droit d'imposer une pénalité à cet Athlète.
- 1.34.1.1 Le comité d'organisation responsable a autorité sur la conduite de la compétition, mais aucune pénalité ultérieure ne peut être imposée à un Athlète invité pour toute infraction commise dans le cadre de cette compétition.
- 1.34.1.2 L'Association visitée peut protester auprès de l'Association de l'athlète invité ou de l'ITTF dans les Événements des Vétérans au sujet de toute infraction, mais l'Association de l'athlète invité conserve l'autorité exclusive sur eux et le droit d'imposer toute sanction.
- 1.34.2 Si un Athlète visiteur participe à des activités de Tennis de Table autres qu'en tant que représentant officiel de son Association, indépendamment si sa visite soit effectuée sur invitation de l'Association visitée, il est également soumis à l'autorité de l'Association visitée, qui a le droit de sanctionner toute infraction commise dans le cadre de ces activités.
- 1.34.2.1 Aucune pénalité ne peut entrer en vigueur avant au moins un mois calendaire après sa notification avec un compte rendu de toutes les circonstances à l'Association de l'athlète invité.
- 1.34.2.2 Si l'Association de l'Athlète invité ne fait aucun appel dans le mois calendaire suivant notification, la pénalité peut être imposée.
- 1.34.2.3 Si un recours est introduit dans un délai d'un mois calendaire, l'affaire est renvoyée au Conseil Exécutif et la sanction ne peut entrer en vigueur avant que le recours n'ait été tranché.

Propositions pour l'AGA 2022 de l'ITTF

1.35 PAIEMENTS AUX JOUEURS

- 1.35.1 Sauf lorsqu'il agit sous l'autorité directe de son Association à titre de représentant, l'Athlète peut accepter tout paiement, récompense, avantage ou allocation pour jouer dans toute compétition autre que les Jeux olympiques et paralympiques, ou pour l'exhibition ou l'entraînement.
- 1.35.2 Sous réserve de l'article 1.35.1, chaque Association a le pouvoir discrétionnaire absolu d'établir et de réglementer sa propre politique concernant tout paiement, récompense, avantage ou allocation à l'égard des Athlètes et des événements relevant de sa compétence.

Division 7: Joueurs et organisations non affiliés

1.36 OBJET DU REGLEMENT

- 1.36.1 Le but de cette Partie II, Section 7 est de réglementer, mais pas d'empêcher, le jeu entre les Athlètes affiliés et non affiliés.
- 1.36.2 Seules les équipes et les Athlètes désignés par les Associations peuvent participer aux Événements du Titre Mondial et aux championnats continentaux, autrement l'Athlète sera généralement autorisé, lorsque cela ne contrarie pas les Statuts ou les intérêts de l'ITTF ou des Associations, à condition que la demande soit dûment faite.
- 1.36.3 Un Athlète affilié à une Association ne doit participer à aucune compétition, exhibition ou entraînement :
- 1.36.3.1 sur le Territoire d'une autre Association, à moins que l'organisme sous les auspices duquel l'activité a lieu ne soit affilié et en règle avec l'Association du Territoire visité, sauf autorisation préalable de cette Association ou de l'ITTF dans le cas d'événements des Vétérans;
- 1.36.3.2 sur un territoire n'ayant pas d'Association ou dont l'organisation dirigeante n'est pas affiliée à l'ITTF, sauf avec l'autorisation du Conseil Exécutif, à moins que le Conseil de l'ITTF n'ait préalablement autorisé l'inclusion temporaire de l'organisation dirigeante dans la Fédération Continentale appropriée en attendant une demande d'adhésion; et
- 1.36.3.3 organisé par un organisme non affilié, à moins qu'une autorisation du Conseil Exécutif est donnée, à l'exception des cas prévus à l'article 1.36.7.
- 1.36.4 L'Association qui contrôle le Territoire de résidence d'un joueur est responsable de l'assurance qu'il respecte l'Article 1.36.3.
- 1.36.5 Un joueur résidant sur un Territoire qui n'a pas d'Association ou dont l'organisation dirigeante n'est pas affiliée à l'ITTF ne participera à aucune compétition, exhibition ou coaching sur le territoire d'une Association, sauf autorisation du Conseil Exécutif, à moins que le Conseil de l'ITTF n'ait préalablement autorisé l'inclusion temporaire de l'organisation dirigeante dans la Fédération Continentale appropriée en attendant une demande d'adhésion.
- 1.36.6 Le Conseil Exécutif peut permettre que tout événement de Tennis de Table soit organisé par un organisme non affilié à condition que:
- 1.36.6.1 l'organisme organisateur s'est engagé à se conformer aux Règlements ITTF applicables;
- 1.36.6.2 l'organisme organisateur s'est engagé à n'inclure dans l'événement, aucun athlète affilié, sauf avec le consentement de son Association;
- 1.36.6.3 l'organisme organisateur s'est engagé à ne pas inclure dans l'événement, l'athlète non affilié, sauf avec le consentement du Conseil Exécutif;
- 1.36.6.4 la demande d'organisation de cet événement est soutenue par l'Association, le cas échéant, qui contrôle le Territoire dans lequel l'événement doit avoir lieu; et
- 1.36.6.5 l'Association de soutien a accepté la responsabilité de s'assurer que l'organisme organisateur respecte les exigences de l'article 1.36.6.
- 1.36.7 Lorsqu'une Association est disposée à accepter la responsabilité de la conduite d'un événement organisé sur son Territoire par une organisation non affiliée, aucune autorisation spéciale n'est requise, mais cette Association en informe le Secrétariat, qui informera toutes les autres Associations que l'événement est en règle.

Propositions pour l'AGA 2022 de l'ITTF

1.36.8 Lorsqu'aucune Association organisatrice n'est disponible, le Conseil Exécutif de l'ITTF peut attribuer tout événement à tout organisme non affilié qui coopère avec l'Association contrôlant le Territoire de l'événement.

Partie III: Organes

Division 1: Assemblées Générales

1.37 ROLE ET COMPOSITION

1.37.1 L'AGA est l'organe dirigeant suprême de l'ITTF et se compose des représentants réunis des Associations.

1.38 COMPÉTENCES

1.38.1 L'AGA a les pouvoirs énoncés dans les Statuts, notamment :

1.38.1.1 de modifier la présente Constitution et les Lois;

1.38.1.2 d'élire, de suspendre ou de révoquer le Président et les Vice-Présidents Exécutifs (y compris le Vice-Président);

1.38.1.3 de ratifier, de suspendre ou de révoquer tout Président Continental ou Représentant Continental;

1.38.1.4 de désigner, de suspendre ou de révoquer les membres du Tribunal de l'ITTF;

1.38.1.5 de désigner, de suspendre ou de révoquer, au cours des années impaires, les membres titulaires et correspondants des Comités et Commissions, sur recommandation du Comité des Candidatures; à l'exception du Comité des Candidatures qui est nommé au cours des années paires par le Conseil Exécutif;

1.38.1.6 de révoquer tout titre honorifique;

1.38.1.7 d'attribuer ou de révoquer l'accueil des Finales du WTTC;

1.38.1.8 de déterminer la cotisation des Associations;

1.38.1.9 de déléguer un quelconque de ses pouvoirs au Conseil de l'ITTF ou au Conseil Exécutif, à la demande d'au moins un quart (1/4) des Associations qui n'ont pas de retard de paiement;

1.38.1.10 de ratifier le travail accompli par le Conseil de l'ITTF et le Conseil Exécutif depuis la dernière AGA; et

1.38.1.11 de traiter toute question normalement déléguée à un autre organe de l'ITTF ou décidée par cet organe.

1.39 DÉLÉGUÉS

1.39.1 Chaque Association peut désigner 2 Délégués pour la représenter à l'AGA.

1.39.2 Chaque Délégué doit être soit citoyen de l'Association qui l'a désigné, comme en témoigne son passeport, soit a sa résidence principale sur le Territoire contrôlée par l'Association qui l'a désigné, pendant au moins 12 mois avant l'AGA concernée. Les Délégués appartenant à la même unité d'État, avec le même type de passeport national, doivent avoir leur résidence principale pendant au moins 12 mois avant l'AGA concernée dans le territoire contrôlé par leur Association de désignation.

1.39.3 Le Conseil Exécutif peut accorder des exceptions à l'article 1.39.2 au cas par cas dans des circonstances particulières.

1.39.4 L'ITTF couvrira les frais de déplacement et d'hébergement d'un délégué de chaque Association qui est à jour de ses cotisations pour assister à l'AGA l'année des élections des membres du Conseil Exécutif, conformément aux directives approuvées par le Conseil Exécutif.

1.40 PRÉSENCE

1.40.1 Les Délégués peuvent assister à l'AGA avec droit de parole et de vote.

Propositions pour l'AGA 2022 de l'ITTF

1.40.2 Les membres du Conseil Exécutif, les membres du Conseil de l'ITTF, les dirigeants de l'ITTF, les Présidents Honoraires, les Membres Honoraires Personnels et les membres de la Commission Consultative du Président peuvent assister à l'AGA avec droit de parole mais pas de vote.

1.40.3 Tous les membres des comités et commissions peuvent assister à l'AGA à titre d'observateurs, sans droit de parole ni de vote, à moins qu'ils ne représentent une association.

1.40.4 Le Président du Tribunal de l'ITTF, les Présidents des Comités, les Présidents des commissions, les Commissaires, en tant que conseillers experts, peuvent assister à l'AGA avec droit de parole mais pas de vote.

1.40.5 Le Président de l'AGA peut autoriser tout invité approprié à assister à l'AGA et à y prendre la parole, dans des circonstances particulières.

1.40.6 Aucune représentation par procuration ou lettre (ou autre moyen) n'est permise.

1.41 LIEU, DATE, ET HORAIRE

1.41.1 Une AGA se tient au lieu et date déterminés par l'AGA trois ans à l'avance, et, dans des circonstances exceptionnelles, en tout autre lieu, date et heure que le Conseil Exécutif détermine.

1.41.2 Une AGA peut être convoquée à distance (totalement ou en partie) si cela est jugée convenable.

1.42 CONVOCATION DE L'AGA

1.42.1 La convocation de l'AGA, qui donne des détails sur le lieu, la date et l'heure et les sujets à traiter, doit être envoyé par la poste, par courriel ou par tout autre moyen approprié à :

1.42.1.1 Chaque Association;

1.42.1.2 les membres du Conseil Exécutif;

1.42.1.3 les membres du Conseil de l'ITTF;

1.42.1.4 le staff dirigeant de l'ITTF ;

1.42.1.5 les Présidents Honoraires;

1.42.1.6 les Membres du Personnel Honoraire;

1.42.1.7 les Membres de la Commission Consultative du Président;

1.42.1.8 les Présidents des Comités, des Commissions, du Tribunal ITTF, et du Conseil d'Intégrité ; et

1.42.1.9 les Commissaires.

1.42.2 la convocation de l'AGA doit se faire dans les deux mois calendaires avant l'AGA.

1.43 NOTIFICATION DES TRAVAUX

1.43.1 Les détails par écrit des Propositions et des Résolutions à examiner lors d'une AGA doivent parvenir au Secrétariat dans les 4 mois calendaires avant l'AGA.

1.43.2 la date limite réelle pour la réception des détails des travaux, des Propositions et des Résolutions est envoyée à toutes les personnes habilitées à proposer de tels sujets par le Secrétariat dans les 6 mois calendaires avant l'AGA.

1.43.3 Les Propositions et les Résolutions, autres que les modifications apportées à la présente Constitution ou aux Lois, qui ne sont pas dûment présentées mais qui, de l'avis du Conseil Exécutif, se rapportent au sujet en cours ou à une urgence, peuvent être admises par un vote à la Majorité des Deux Tiers à l'AGA.

1.44 EXAMEN DES PROPOSITIONS ET DES RÉOLUTIONS

1.44.1 Dès réception de toute Proposition ou Résolution, le Secrétariat examine ce document avec l'aide de toute personne compétente et informe le proposant de toute Modification Recommandée dans les 14 jours suivant la date limite de soumission des Propositions et Résolutions.

1.44.2 Le Secrétariat informe le proposant de toute Modification Recommandée en vertu de l'article 1.44.1 :

1.44.2.1 si, à son avis, la proposition ou résolution examinée répond à un ou plusieurs motifs énoncés à l'article 1.44.8; ou

1.44.2.2 pour toute autre raison valable.

Propositions pour l'AGA 2022 de l'ITTF

- 1.44.3 Dès réception de toute Modification Recommandée, le proposant peut accepter, refuser ou clarifier toute Modification Recommandée (tout ou partie) dans les 7 jours suivant sa notification en vertu de l'article 1.44.1.
- 1.44.4 Si une Modification Recommandée n'est pas acceptée ou si le Proposant ne répond pas à une Modification Recommandée avant la date limite indiquée à l'article 1.44.3, cette Proposition ou Résolution sera considérée comme une Proposition Qualifiée.
- 1.44.5 Le Secrétariat informe le Conseil Exécutif de toutes les Propositions Qualifiées, en indiquant les raisons des Modifications Recommandées, et recommande au Conseil Exécutif de refuser d'inclure toute Proposition Qualifiée à l'ordre du jour de l'AGA.
- 1.44.6 Après avoir été notifié en vertu de l'article 1.44.5, le Conseil Exécutif examine toutes les Propositions Qualifiées avec les recommandations du Secrétariat et toute autre Proposition ou Résolution soumise.
- 1.44.7 Si le Conseil Exécutif décide de ne pas inclure une Proposition Qualifiée ou toute autre Proposition ou Résolution soumise à l'ordre du jour de l'AGA, que ce soit en étant satisfait de la recommandation du Secrétariat ou pour toute autre raison raisonnable, le Secrétariat notifie la décision du Conseil Exécutif au proposant concerné et en indique les motifs dans les trois mois calendaires avant l'AGA.
- 1.44.8 Le Conseil Exécutif peut refuser d'inscrire toute Proposition ou Résolution à l'ordre du jour de l'AGA si, à son avis, la Proposition ou Résolution :
- 1.44.8.1 est incompréhensible;
 - 1.44.8.2 manque de justification substantielle ou faite de mauvaise foi;
 - 1.44.8.3 est susceptible d'avoir pour effet de remettre en cause une décision prise à l'AGA précédente; ou
 - 1.44.8.4 est susceptible de porter un préjudice substantiel aux intérêts de l'ITTF ou du tennis de table, que ce soit sur le plan financier, de la réputation ou de toute autre manière.
- 1.44.9 Tout proposant qui n'est pas satisfait de la décision du Conseil Exécutif au titre de l'article 1.44.7 peut demander au Tribunal de l'ITTF un réexamen du processus décisionnel du Conseil Exécutif.

1.45 ÉCHÉANCE

- 1.45.1 Nonobstant toute échéance fixée pour l'AGA, le Conseil Exécutif peut la modifier dans des circonstances urgentes ou exceptionnelles.

1.46 ORDRE DU JOUR

- 1.46.1 L'ordre du jour de l'AGA doit comprendre :
- 1.46.1.1 la désignation d'un Président;
 - 1.46.1.2 un appel nominal des Associations présentes ;
 - 1.46.1.3 toute désignation de scrutateurs;
 - 1.46.1.4 toute adoption du procès-verbal de la précédente AGA;
 - 1.46.1.5 toute étude des demandes d'adhésion;
 - 1.46.1.6 la réception du Plan Stratégique de l'ITTF et du Rapport Général Annuel, y compris les rapports des membres du Conseil Exécutif, des Présidents Continentaux, du Conseil Continental, du Comité de l'Audit et des Finances, des Présidents des Comités Permanents, du Tribunal de l'ITTF, du Conseil d'intégrité, du Directeur Général, et du Secrétaire Général;
 - 1.46.1.7 la réception du rapport financier, l'état des comptes audités de l'exercice précédent, l'examen de l'année suivante et l'estimation quadriennale des recettes et des dépenses, et la nomination des auditeurs de l'ITTF;
 - 1.46.1.8 l'examen des Propositions et Résolutions et des Rapports des Comités ou Commissions qui les ont étudiés;
 - 1.46.1.9 le cas échéant, l'élection du Président et des Vice-Présidents Exécutifs
 - 1.46.1.10 le cas échéant, la nomination des membres des Comités, Commissions et Tribunal de l'ITTF concernés;
 - 1.46.1.11 tout examen des dispositions pour les Finales du WTTC futures;

Propositions pour l'AGA 2022 de l'ITTF

- 1.46.1.12 la ratification des travaux effectués par le Conseil de l'ITTF et le Conseil Exécutif depuis la dernière AGA;
- 1.46.1.13 toute annonce du lieu et de la date de la prochaine AGA;
- 1.46.1.14 l'examen de toute autre point.

1.47 LA PAROLE À L'AGA

- 1.47.1 Le Président de l'AGA décidera du nombre de conférenciers qui seront autorisés à prendre la parole pour chaque Proposition et Résolution.
- 1.47.2 Aucun intervenant ne peut parler plus d'une fois pour chaque Proposition et Résolution, sauf que le Proposant dispose d'un droit de réponse.
- 1.47.3 Nonobstant l'article 1.47.1, le Président de l'AGA peut, à sa discrétion, permettre à un intervenant de parler plus d'une fois pour répondre à une question découlant de sa déclaration initiale.
- 1.47.4 Lorsque l'AGA décide de voter pour toute Proposition ou Résolution, elle le fait immédiatement, sans aucune autre discussion, sauf la motion "que la question soit maintenant mise au vote" ou tout autre mot à cet effet.
- 1.47.5 Une fois décidée, une motion ne peut pas être rediscutée et revotée, à moins que le Président de l'AGA ne soit convaincu que le fait de ne pas le faire pourrait porter gravement préjudice aux intérêts de l'ITTF.
- 1.47.6 Toute motion visant à contester la décision du Président de l'AGA en vertu de l'article 1.47.5 doit être présentée de bonne foi et prise aussitôt après la décision.

1.48 LE VOTE À L'AGA

- 1.48.1 Chaque Association présente et à jour de ses cotisations dispose d'une (1) voix.
- 1.48.2 Les questions sont tranchées par vote à la Majorité Simple, sauf:
 - 1.48.2.1 toute modification de la présente Constitution, toute suspension ou exclusion de l'adhésion, toute Proposition et Résolution en vertu de l'article 1.43.3, et toute révocation de l'attribution des Finales du WTTC nécessitent un vote à la Majorité des Deux Tiers;
 - 1.48.2.2 toute modification des Lois exige une majorité des trois quarts des suffrages exprimés; et
 - 1.48.2.3 la dissolution de l'ITTF requiert la majorité de quatre-cinquième des votes exprimés.
- 1.48.3 S'il y a égalité des voix sur toute question administrative ou financière, la voix du Président de l'AGA est prépondérante. S'il y a égalité des voix sur toute autre question, la motion est rejetée et l'AGA passe au point suivant à l'ordre du jour.
- 1.48.4 Le vote autre que lors des élections doit se faire à main levée, par voie électronique ou en ligne, par appel nominal ou par scrutin secret, tel que décidé par l'AGA sur proposition du Président de l'AGA.
- 1.48.5 Chaque Président Continental désigne 2 personnes de son continent, pour approbation par l'AGA, pour former une liste de scrutateurs.
- 1.48.6 Pour chaque vote nécessitant des scrutateurs, y compris les élections, les noms sont tirés de la liste par ordre alphabétique, en omettant le représentant de toute Association ayant un intérêt particulier pour l'objet du vote.

1.49 ÉLECTIONS

- 1.49.1 Lorsqu'il y a plus de candidats à un poste que le nombre de postes vacants, si la majorité simple n'est pas atteinte, des bulletins de vote supplémentaires seront nécessaires. Dans un tel cas, le candidat obtenant le plus faible nombre de voix sera éliminé.
- 1.49.2 En cas d'égalité pour le plus petit nombre de voix, un nouveau vote est tenu pour déterminer qui sera éliminé.
- 1.49.3 Des bulletins de vote consécutifs sert pris jusqu'à ce que l'élection soit déterminée.
- 1.49.4 Lors d'une élection, tout bulletin de vote n'est considéré comme valide que si le nombre de votes exprimés sur ce bulletin correspond au nombre de sièges vacants.

1.50 PROCÈS-VERBAUX ET DOCUMENTS

Propositions pour l'AGA 2022 de l'ITTF

1.50.1 Les procès-verbaux et les documents pertinents sont conservés pour l'AGA et publiés de façon appropriée.

1.50.2 Le Secrétariat peut apporter toute correction mineure qu'il juge nécessaire à la version publiée à tout avis et document pertinent se rapportant à l'AGA, comme la correction de la grammaire, du format, de l'organisation et des références.

1.51 LES IRRÉGULARITÉS

1.51.1 Toute irrégularité, erreur ou omission dans les notifications, ordres du jour et documents pertinents d'une AGA et toute autre erreur connexe n'invalideront pas l'AGA ou n'empêcheront pas l'AGA de considérer ses travaux, à condition que :

1.51.1.1 le président de l'AGA détermine, à sa discrétion, qu'il demeure possible que l'AGA se déroule malgré l'irrégularité, l'erreur ou l'omission; ou

1.51.1.2 une motion pour continuer est soumise à l'AGA et adoptée à la majorité des Deux-Tiers.

1.52 ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

1.52.1 Une AGE peut être convoqué soit par résolution de l'AGA précédente, soit dans un délai de 10 semaines suivant la réception par le Secrétariat d'une demande écrite soumise par au moins 1/4 des Associations à jour de leurs cotisations, représentant au moins deux continents, ou dans des circonstances exceptionnelles, par décision du Conseil Exécutif.

1.52.2 La notification pour toute AGE doit être envoyée un mois calendaire avant l'AGE.

1.52.3 La demande d'une AGE doit préciser les sujets pour lesquelles l'AGE doit être convoquée et aucun autre sujet ne sera discuté à cette AGE, à l'exception de l'adoption du précédent procès-verbal de l'AGA ou de l'AGE.

1.52.4 Les dispositions qui s'appliquent à l'AGA s'appliqueront également à l'AGE, sauf indication contraire dans les Statuts (c.-à-d. avec tout amendement jugé nécessaire pour tenir compte du contexte différent).

1.52.5 Toutes références au terme "AGA" dans les Statuts doit inclure l'"AGE"

Division 2 : Conseil de l'ITTF

1.53 RÔLE

1.53.1 Le Conseil de l'ITTF est une autorité législative de l'ITTF habilitée à traiter tous les Règlements de l'ITTF, à l'exception de la présente Constitution et les Lois, entre autres responsabilités énoncées dans la présente Constitution.

1.54 COMPOSITION

1.54.1 Sous réserve du présent article 1.54, le Conseil de l'ITTF est composé de:

1.54.1.1 le Président;

1.54.1.2 les Vice-Présidents Exécutifs;

1.54.1.3 les Présidents de la Commission des Athlètes ou leur représentant;

1.54.1.4 les Présidents Continentaux; et

1.54.1.5 jusqu'à 32 Représentants Continentaux élus ou désignés par chaque Fédération Continentale et approuvés par l'AGA.

1.54.2 Toute Fédération Continentale dont le Président Continental est également membre du Conseil Exécutif peut nommer un autre membre de son plus haut organe exécutif au Conseil de l'ITTF, sous réserve de l'approbation par l'AGA.

1.54.3 Les membres du CIO qui sont Athlètes ou Officiels d'une Association ou d'une Fédération Continentale sont membres d'office du Conseil de l'ITTF.

1.54.4 Le nombre de Représentants Continentaux pour chaque Fédération Continentale doit :

1.54.4.1 être proportionnel au nombre d'Associations membres de cette Fédération Continentale et qui n'ont pas d'arriérés;

1.54.4.2 ne doit pas dépasser 32.

1.54.5 Les Représentants Continentaux proviennent chacun d'une Association différente.

1.54.6 Si l'AGA ne valide pas la nomination d'un Représentant Continental, cette personne ne sera pas membre du Conseil de l'ITTF et ce poste au Conseil de

Propositions pour l'AGA 2022 de l'ITTF

l'ITTF restera vacant jusqu'à la prochaine AGA, où la Fédération Continentale concernée pourra désigner une autre personne appropriée dûment élue ou nommée pour les travaux de cette AGA.

1.55 COMPÉTENCES

- 1.55.1 Le Conseil de l'ITTF a les pouvoirs énoncés dans les Statuts, en particulier de:
- 1.55.1.1 recevoir et examiner les rapports des Commissaires et des Commissions;
- 1.55.1.2 nommer les Présidents des Commissions et Comités permanents dans les années impaires et sur recommandation du Conseil Exécutif, sauf pour le Président du Comité des Candidatures qui est nommé par le Conseil Exécutif dans les années paires et les Présidents de la Commission des Athlètes qui sont élus par la Commission des Athlètes;
- 1.55.1.3 nommer les membres du Comité d'Audit et des Finances;
- 1.55.1.4 nommer tous les membres du Conseil d'intégrité ayant droit de vote;
- 1.55.1.5 examiner les Propositions et Résolutions concernant les Règles et Règlements de l'ITTF, autres que la présente Constitution et les Lois ;
- 1.55.1.6 accorder ou révoquer l'accueil du WJTTC, du WPTTC et du WVTTTC;
- 1.55.1.7 approuver toute brochure administrative et technique de l'ITTF;
- 1.55.1.8 déterminer le nombre de membres titulaires et correspondants de chaque comité; et
- 1.55.1.9 déléguer ses pouvoirs au Conseil Exécutif.

1.56 DROIT D'ASSISTER AUX RÉUNIONS DU CONSEIL DE L'ITTF

- 1.57 Le Président du Tribunal de l'ITTF, le Président du Conseil d'intégrité de l'ITTF, les Présidents des Comités et Commissions et les Commissaires peuvent assister aux réunions du Conseil de l'ITTF en tant que conseillers experts, sans droit de vote, mais avec droit de parole.

1.58 LIEU ET DATE DES RÉUNIONS DU CONSEIL DE L'ITTF

- 1.58.1 Le Conseil de l'ITTF se réunit à l'endroit et à la date décidés lors de la dernière réunion du Conseil de l'ITTF et dans des circonstances exceptionnelles ou si cela n'a pas été décidé lors de la dernière réunion du Conseil de l'ITTF, au lieu et à la date que le Conseil Exécutif détermine.
- 1.58.2 Le Conseil de l'ITTF mène autrement ses activités par correspondance (y compris par voie électronique ou en ligne).
- 1.58.3 Toute réunion du Conseil de l'ITTF peut être convoquée à distance (en tout ou en partie) si cela est jugé approprié.

1.59 REUNION DU CONSEIL DE L'ITTF

- 1.59.1 L'ordre du jour de la réunion du Conseil de l'ITTF est envoyé à tous ses membres 1 mois calendaire avant cette réunion.
- 1.59.2 Lors de sa réunion, le Conseil de l'ITTF examine toutes les Propositions et Résolutions qui lui sont soumises à la suite du processus d'examen énoncé à l'article 1.44 (avec les modifications nécessaires pour s'adapter au contexte de la réunion du Conseil de l'ITTF) et, le cas échéant, les soumettre à l'examen des Comités.
- 1.59.3 Le président de la réunion du Conseil de l'ITTF est le Président ou, en son absence, le Vice-Président. Si les deux sont absents, les membres du Conseil de l'ITTF présents élisent l'un de leurs pour présider cette réunion.
- 1.59.4 Chaque question à la réunion du Conseil de l'ITTF est décidée à la Majorité Simple et, en cas d'égalité des voix, le Président dispose d'une voix prépondérante.
- 1.59.5 Le vote se fait à main levée, par voie électronique ou en ligne, par appel nominal ou par bulletin de vote, comme décidé par le Conseil de l'ITTF sur proposition du Président.
- 1.59.6 L'ITTF peut payer une partie des frais de voyage des membres du Conseil de l'ITTF qui assistent aux réunions du Conseil de l'ITTF ; la proportion étant décidée de temps à autre par le Conseil Exécutif.

Propositions pour l'AGA 2022 de l'ITTF

1.59.7 Les Proposants peuvent être invités à prendre la parole de la même manière que celle prévue à l'article 1.47.

1.59.8 Une motion écrite signée ou acceptée par courrier électronique ou tout autre moyen de communication électronique généralement acceptable par une Majorité Simple sera valide comme si elle avait été adoptée en réunion du Conseil de l'ITTF. Une telle motion peut être constituée de plusieurs documents de forme essentiellement similaire, chacun signé ou consenti par un ou plusieurs membres du Conseil de l'ITTF.

Division 3: Conseil Exécutif

1.60 RÔLE

1.60.1 Le Conseil Exécutif est l'organe exécutif de l'ITTF.

1.61 COMPOSITION

1.61.1 Le Conseil d'administration est composé de:

1.61.1.1 le Président;

1.61.1.2 8 Vice-Présidents Exécutifs dont un désigné par le Président comme Vice-Président et un autre désigné pour être responsable des finances ;

1.61.1.3 2 membres de la Commission des Athlètes de sexe différent; et

1.61.1.4 tout membre du CIO lié au Tennis de Table peut être membre d'office par décision du Conseil Exécutif.

1.62 COMPÉTENCES

1.62.1 Le Conseil exécutif dispose des pouvoirs prévus par les Statuts, et notamment de:

1.62.1.1 nommer le DG;

1.62.1.2 nommer le Président du Comité des Candidatures, les Commissaires et les membres des Groupes de Travail et des autres organes qui ne sont pas nommés par l'AGA ou le Conseil de l'ITTF;

1.62.1.3 attribuer ou révoquer l'accueil des Championnats Continentaux Para;

1.62.1.4 déterminer le mandat de tous les Comités, Commissions, Groupes de Travail et de tout autre organisme établi de temps à autre;

1.62.1.5 approuver les principales règles et documents d'organisation interne de l'ITTF, y compris les politiques, les lignes directrices et les avis;

1.62.1.6 approuver le plan stratégique de l'ITTF à soumettre à l'AGA;

1.62.1.7 approuver l'ouverture et la clôture des comptes bancaires de l'ITTF et désigner leurs signataires;

1.62.1.8 utiliser les fonds de l'ITTF, selon les besoins, dans l'intérêt du Tennis de Table;

1.62.1.9 approuve la rémunération du Président ou de tout Officiel élu et, dans ce cas, ces décisions sont consignées par écrit avec une mention spécifique des noms et des montants et doivent figurer dans l'état annuel des comptes;

1.62.1.10 examiner toutes les demandes d'adhésion et faire des recommandations sur l'acceptation;

1.62.1.11 soumettre des Propositions et des Résolutions à l'AGA ou au Conseil de l'ITTF;

1.62.1.12 définir l'utilisation du nom et du logo de l'ITTF;

1.62.1.13 imposer des sanctions conformément aux Statuts;

1.62.1.14 nonobstant toute autre disposition des Statuts, décider de toutes les autres affaires courantes ou urgentes dans des circonstances exceptionnelles qui ne peuvent être décidées rapidement par l'organisme compétent, et prendre toutes les mesures et prendre toutes les ordonnances qu'il juge nécessaires;

1.62.1.15 décider de toute question qui n'est pas réservée à un autre organisme par les Statuts ou la Loi applicable; et

Propositions pour l'AGA 2022 de l'ITTF

1.62.1.16 assumer tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément attribués à un autre organe au sein de l'ITTF.

1.62.2 Les pouvoirs dévolus au Conseil Exécutif sont exercés à la Majorité Simple des voix, par le Conseil Exécutif.

1.62.3 Nonobstant l'article 1.62.2, sauf disposition contraire expresse en vertu de la présente Constitution, **le Conseil Exécutif peut déléguer l'un de ses pouvoirs à l'un de ses membres ou à d'autres personnes au sein de l'ITTF, expressément ou implicitement, et toute délégation de pouvoir peut être révoquée (totalement ou partiellement) à tout moment par le Conseil exécutif.**

1.63 RESPONSABILITÉS

1.63.1 Les membres du Conseil Exécutif doivent toujours :

1.63.1.1 promouvoir les principes de l'ITTF et promouvoir ses objectifs;

1.63.1.2 agir de bonne foi et assumer leurs responsabilités dans le meilleur intérêt de l'ITTF et des Associations dans leur ensemble;

1.63.1.3 se conformer et s'assurer que l'ITTF se conforme aux lois applicables, aux Statuts et aux décisions de tout organe judiciaire;

1.63.1.4 ne pas commettre un acte de malhonnêteté, d'inconduite grave ou de manquement volontaire au devoir;

1.63.1.5 ne pas faire quoi que ce soit (par acte ou omission) susceptible de jeter le discrédit sur l'ITTF ou le Tennis de Table ou contraire à l'intérêt supérieur de l'ITTF ou du Tennis de Table;

1.63.1.6 faire preuve de prudence, de diligence et de compétence que tout membre raisonnable du Conseil Exécutif exercerait dans les mêmes circonstances;

1.63.1.7 divulguer au Conseil Exécutif et à l'Unité d'intégrité la nature et l'étendue de tout intérêt qu'ils ont (ou toute personne liée à eux) dans le cadre d'une transaction ou d'une proposition de transaction de l'ITTF ou impliquant l'ITTF dès qu'ils prennent connaissance d'un tel intérêt ou d'une telle transaction et s'abstiennent de rendre un avis et de voter sur toute résolution connexe;

1.63.1.8 de maintenir la confidentialité des communications et des affaires du Conseil Exécutif et des informations confidentielles (sauf si cela est nécessaire pour être divulgué par le biais de son procès-verbal de réunion) et de ne pas les divulguer à une autre personne, sauf dans l'intérêt de l'ITTF, selon ce qui est convenu par le Conseil Exécutif, ou tel que requis par la loi ou les Statuts ; et

1.63.1.9 faire des efforts raisonnables pour assister et participer activement à toutes les réunions du Conseil Exécutif.

1.64 RÉUNIONS DU CONSEIL EXÉCUTIF ET CONDUITE DES ACTIVITÉS EN DEHORS DES RÉUNIONS

1.64.1 Le Conseil Exécutif se réunit pendant la période des Finales du WTTC et autrement sur convocation du Président ou par un vote à la Majorité Simple.

1.64.2 Le quorum pour toute réunion du Conseil Exécutif est supérieur à 50% des membres du Conseil Exécutif alors en fonction et habilités à voter.

1.64.3 Les réunions du Conseil Exécutif peuvent se tenir à distance, sans limitation, par téléphone ou vidéoconférence.

1.64.4 Chaque membre du Conseil Exécutif présent et habilité à voter dispose d'une voix, à condition que tout membre du Conseil Exécutif ayant un conflit d'intérêts sur une motion ne vote pas sur cette motion.

1.64.5 Sauf disposition contraire dans la présente Constitution, les motions du Conseil Exécutif requièrent la Majorité Simple de ses membres alors en fonction et habilités à voter. En cas d'égalité des voix, le Président a une voix prépondérante.

1.64.6 Les motions du Conseil Exécutif peuvent être adoptées par correspondance, sans réunion physique ou à distance, et l'utilisation du courrier électronique et d'autres moyens de communication électroniques généralement acceptables est permise dans pareils cas.

Propositions pour l'AGA 2022 de l'ITTF

1.64.7 Une motion écrite signée ou acceptée par courrier électronique ou tout autre moyen de communication électronique généralement acceptable par une Majorité Simple sera valide comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil Exécutif. Une telle motion peut être constituée de plusieurs documents de forme sensiblement similaire, chacun signé ou consenti par un ou plusieurs membres du Conseil Exécutif.

1.64.8 Sauf indication contraire ci-dessus, le Conseil Exécutif peut réglementer le déroulement de ses réunions et toutes autres questions concernant ses réunions par le biais de ses termes de référence ou d'un document pertinent.

1.65 VACANCES AU SEIN DU CONSEIL EXÉCUTIF

1.65.1 En cas de démission ou d'empêchement du Président, il est remplacé par le Vice Président.

1.65.2 Le Président peut révoquer la désignation du Vice-Président et du Vice-Président Exécutif pour les Finances, pourvu que :

1.65.2.1 la révocation n'est pas faite de mauvaise foi;

1.65.2.2 un avis écrit du retrait prévu de la désignation, y compris les motifs de ce retrait; et

1.65.2.3 que le Vice-Président ou le Vice-Président Exécutif pour les Finances, aient l'occasion de présenter leurs cas au Président dans un délai raisonnable (au moins 48 heures).

1.65.3 La décision du Président en vertu de l'Article 1.65.2 peut être révisée par le Tribunal de l'ITTF sur demande du Vice-Président ou Vice-Président Exécutif pour les Finances.

1.65.4 Toute vacance découlant du poste de Vice-Président ou de Vice-Président Exécutif pour les Finances est comblée par un Vice-Président Exécutif nommé par le Président.

1.65.5 Toute vacance de poste de tout Vice-Président Exécutif au cours des trois premières années du mandat en cours est comblée par un vote à la Majorité Simple à l'AGA suivante pour les années restantes du mandat en cours.

1.65.6 Si l'un des postes de Président de la Commission des Athlètes est vacant, il est pourvu par l'un des Vice-Présidents élus par la Commission des Athlètes.

1.66 SUSPENSION OU DESTITUTION DES MEMBRES DU CONSEIL EXÉCUTIF

1.66.1 Le Conseil Exécutif peut, à la Majorité des Deux-Tiers, adopter une motion de suspension de tout membre du Conseil Exécutif, sous réserve des conditions qu'il estime appropriées, si ce membre:

1.66.1.1 est accusé d'avoir perpétré une infraction pénale ou disciplinaire, telle qu'une violation du Code d'Éthique de l'ITTF ou d'une violation des règles d'une Association ou d'une Organisation Associée et selon l'avis raisonnable du Conseil Exécutif, il existe un risque réel que l'intégrité du Tennis de Table ou la confiance du public soit sérieusement compromise;

1.66.1.2 est, de l'avis raisonnable du Conseil Exécutif, en violation d'une ou de plusieurs de leurs fonctions au titre de l'Article 1.63.

1.66.2 Si une suspension en vertu de l'Article 1.66.1 est imposée, cette suspension restera en vigueur jusqu'à l'issue de ces accusations devant le Tribunal de l'ITTF ou tout autre organe judiciaire.

1.66.3 Le Conseil Exécutif peut, à la Majorité des Deux-Tiers, adopter une motion visant à révoquer tout membre du Conseil Exécutif avant la fin de son mandat, sous réserve des conditions qu'il estime appropriées, si ce membre:

1.66.3.1 est manifestement, de l'avis raisonnable du Conseil Exécutif, en violation grave, répétée ou continue d'une ou de plusieurs de leurs fonctions au titre de l'Article 1.63; ou

1.66.3.2 ne respecte pas les conditions imposées par le Conseil Exécutif pour lever une suspension imposée en vertu de l'Article 1.66.1.

Propositions pour l'AGA 2022 de l'ITTF

- 1.66.4 Avant de suspendre ou de révoquer un membre du Conseil Exécutif conformément à l'Article 1.66, le Conseil Exécutif lui fournit:
- 1.66.4.1 un avis écrit de la suspension ou du retrait proposé, y compris les motifs de cette proposition; et
- 1.66.4.2 la possibilité de présenter son cas au Conseil Exécutif dans un délai raisonnable (pas moins de 48 heures).
- 1.66.5 Tout membre du Conseil Exécutif qui est suspendu ou révoqué en vertu de l'Article 1.66 est automatiquement suspendu ou révoqué (le cas échéant) de tout poste qu'il occupe d'office par rapport à son appartenance au Conseil Exécutif.
- 1.66.6 Le présent Article 1.66 s'ajoute aux autres pouvoirs conférés par les Statuts pour suspendre ou révoquer un membre du Conseil Exécutif.
- 1.66.7 Tout membre du Conseil Exécutif qui est suspendu ou révoqué en vertu de l'Article 1.66 peut faire appel de cette suspension ou révocation devant le Tribunal de l'ITTF.

Division 4: Tribunal de l'ITTF

1.67 RÔLE ET COMPOSITION

- 1.67.1 Le Tribunal de l'ITTF est l'organe judiciaire principal de l'ITTF et se compose de 8 membres maximum.
- 1.67.2 Le Tribunal de l'ITTF doit avoir un Président, un Vice-Président et jusqu'à 6 autres membres.

1.68 RÈGLEMENT DU TRIBUNAL DE L'ITTF

- 1.68.1 L'organisation du Tribunal de l'ITTF et les procédures dont il est saisi sont réglementées par le Règlement du Tribunal de l'ITTF.

Division 5: Unité d'Intégrité

1.69 RÔLE, COMPOSITION, ET RESPONSABILITÉ

- 1.69.1 L'Unité d'intégrité de l'ITTF est une unité opérationnelle indépendante de l'ITTF qui assume les responsabilités suivantes:
- 1.69.1.1 enquêter et engager des poursuites pour violation des règles de conformité, de discipline et d'intégrité devant le Tribunal de l'ITTF ou tout autre organe judiciaire compétent et reconnu;
- 1.69.1.2 éduquer les Parties du Tennis de Table sur les questions d'intégrité; et
- 1.69.1.3 pour protéger et préserver l'intégrité du Tennis de Table.
- 1.69.2 L'unité d'intégrité est supervisée par le Conseil d'Intégrité et se compose du Responsable de l'intégrité et des autres agents nécessaires à l'exécution de ses responsabilités.
- 1.69.3 L'Unité de l'intégrité relève directement de l'AGA.

1.70 RÈGLEMENT D'INTÉGRITÉ DE L'ITTF

- 1.70.1 L'Unité d'Intégrité est organisée, exécute ses tâches et exerce ses pouvoirs conformément au Règlement d'Intégrité de l'ITTF.

Division 6: Positions Honorifiques

1.71 VÉRIFICATION DES ANTÉCÉDENTS

- 1.71.1 Pour obtenir ou conserver leur poste honorifique en vertu de la présente Partie III, Division 6, toute personne peut faire l'objet de vérifications annuelles, y compris l'établissement de déclarations de conflit d'intérêts, et demeurer disponible pour la vérification des antécédents, comme l'exige l'Unité d'Intégrité.
- 1.71.2 Si une personne cherchant à obtenir ou à maintenir sa position honorifique ne se conforme pas à l'article 1.71.1, l'Unité d'Intégrité peut prendre d'autres mesures conformément au Règlement d'intégrité de l'ITTF.

Propositions pour l'AGA 2022 de l'ITTF

1.71.3 PRÉSIDENT HONORIFIQUE

1.71.3.1 Tout ancien Président de l'ITTF se voit automatiquement attribuer le titre de "Président Honorifique de l'ITTF" avec un ensemble de privilèges décidés de temps à autre par le Conseil Exécutif.

1.71.3.2 Ce titre peut être révoqué par un vote à la Majorité Simple de l'AGA ou par une décision du Tribunal de l'ITTF.

1.71.4 TITRE HONORIFIQUE PERSONNEL

1.71.4.1 Pour longs et exceptionnels services rendus à l'ITTF, une personne peut, à sa retraite, être désignée membre honorifique personnel pour le restant de sa vie par l'AGA sur recommandation du Conseil de l'ITTF.

1.71.4.2 Les membres honorifiques personnels ont le droit d'assister aux Finales du WTTC, avec hospitalité gratuite et d'assister à l'AGA avec droit de parole, mais pas de vote. Le statut de membre honorifique personnel peut être révoqué par décision du Tribunal de l'ITTF.

Division 7: Comités, Commissions, etc.

1.72 COMITÉS PERMANENTS

1.72.1 Le Comité des Équipements, le Comité des Candidatures, le Comité du Tennis de Table Para, le Comité des Règles, le Comité des Sciences et de la Médecine du Sport, le Comité de Durabilité, le Comité des Juges-arbitres et des Arbitres et le Comité des Vétérans sont des comités permanents.

1.72.2 Le nombre de membres à part entière et correspondants au sein de chaque Comité est déterminé par le Conseil de l'ITTF un an avant la nomination des membres du Comité.

1.72.3 Les Comités doivent généralement se réunir pendant la période de l'AGA et, par ailleurs, mener leurs travaux par correspondance.

1.72.4 Tout Comité peut créer des sous-comités de ses membres pour traiter de domaines de travail spécifiques et les rapports ou recommandations de ces sous-comités sont soumis à l'approbation de l'ensemble du Comité avant publication ou soumission à l'AGA ou au Conseil de l'ITTF.

1.72.5 Chaque Comité examinera les activités des Fédérations Continentales (et de leurs organes régionaux) dans leurs domaines respectifs et conseillera les Fédérations Continentales (et de leurs organes régionaux) par l'intermédiaire du Conseil Exécutif sur les idées pour un développement ultérieur.

1.72.6 Un membre d'un Comité qui, dans un délai raisonnable, n'exprime pas par écrit un avis sur une proposition écrite diffusée par le Président de ce Comité ou en son nom est considéré comme ayant accepté toute recommandation qui en résulterait soumise au nom du Comité.

1.72.7 Le Président de chaque Comité soumet au Conseil de l'ITTF un rapport annuel des activités de son Comité, en attirant l'attention sur toute recommandation qu'il souhaite formuler, mais l'acceptation de ce rapport ne signifie pas l'acceptation de toute recommandation faite en vertu de celui-ci.

1.72.8 Un Comité peut agir au nom du Conseil de l'ITTF, mais l'étendue et la durée de cette autorité sont précisées par le Conseil de l'ITTF et sont examinées lors de la prochaine réunion du Conseil de l'ITTF.

1.72.9 Pour autant qu'il y ait suffisamment de candidatures féminines pour un Comité ou une Commission, au moins 25 % du nombre de membres à part entière de ce Comité ou de cette Commission sont choisis parmi les candidatures féminines.

Propositions pour l'AGA 2022 de l'ITTF

1.73 COMMISSION DES ATHLÈTES

- 1.73.1 La Commission des Athlètes est composée de :
- 1.73.1.1 10 membres élus;
- 1.73.1.2 tous les membres actuels du Tennis de Table dans la Commission des Athlètes du CIO;
- 1.73.1.3 jusqu'à 2 membres désignés pour assurer la diversité.

1.74 COMITÉ DES CANDIDATURES

- 1.74.1 Le Comité des Candidatures est composé d'au moins 6 membres désignés et nommés par le Conseil Exécutif, dont :
- 1.74.1.1 les personnes issues de candidatures reçues des Associations durant les années paires;
- 1.74.1.2 un Vice-Président Exécutif;
- 1.74.1.3 tous les Présidents Continentaux; et
- 1.74.1.4 toute autre personne que le Conseil Exécutif estime qualifiée.
- 1.74.2 Le Comité des Candidatures doit :
- 1.74.2.1 vérifier la qualification et la validité des candidatures aux fonctions conformément au Règlement Electoral et de Candidatures de l'ITTF;
- 1.74.2.2 superviser l'affectation des candidats aux Comités, Commissions et autres postes clés; et
- 1.74.2.3 recommander à l'AGA ou au Conseil de l'ITTF la composition des Comités, Commissions et autres organes clés.

1.75 COMITÉ D'AUDIT ET DES FINANCES

- 1.75.1 Le Comité d'Audit et des Finances est composé d'au moins 3 membres indépendants, plus un membre du Conseil de l'ITTF nommé par le Conseil de l'ITTF, le Vice-Président Exécutif chargé des Finances et un membre du personnel de direction de l'ITTF (sans droit de vote).
- 1.75.2 Le mandat du Comité d'Audit et des Finances coïncide avec celui du Conseil Exécutif.

1.76 COMITÉ DE DURABILITÉ

- 1.76.1 Le Comité de Durabilité est composé d'au moins 6 membres, dont :
- 1.76.1.1 un représentant de chaque continent nommé par le Conseil de l'ITTF; et
- 1.76.1.2 au moins une personne indépendante nommée par le Conseil Exécutif.
- 1.76.2 Le mandat du Comité de Durabilité coïncide avec celui du Conseil Exécutif.

1.77 COMITÉ D'INTÉGRITÉ

- 1.77.1 Le Conseil d'Intégrité sera composé d'au moins 3 membres indépendants (chacun ayant droit de vote) nommés par le Conseil de l'ITTF, un membre du Conseil Exécutif de l'ITTF (sans droit de vote) et le Chef de l'Intégrité de l'ITTF (sans droit de vote).

1.78 CONSEIL CONTINENTAL

- 1.78.1 Le Conseil continental est un organe désigné par le Conseil Exécutif pour traiter des questions clés concernant les Jeux Olympiques et Paralympiques, les Epreuves du Titre Mondial et les affaires continentales.
- 1.78.2 Le Conseil Continental est composé des membres du Conseil Exécutif et des Présidents Continentaux (ou de leurs représentants désignés).
- 1.78.3 Le Conseil Continental a pour missions :
- 1.78.3.1 planifier, contrôler et superviser les épreuves de Tennis de Table aux Jeux Olympiques et Paralympiques;
- 1.78.3.2 coopter et faire appel aux experts techniques compétents, aux représentants du Comité des PTT et aux organisateurs des Jeux Olympiques et Paralympiques pour qu'ils se joignent à une ou plusieurs réunions du Conseil Continental, selon les besoins, comme décidé par le Conseil Exécutif;

Propositions pour l'AGA 2022 de l'ITTF

- 1.78.3.3 assurer la liaison avec le CIO, le IPC, les Comités Nationaux Olympiques et Paralympiques et les Associations sur toutes les questions relatives aux compétitions Olympiques et Paralympiques;
- 1.78.3.4 faire appliquer le Règlement sur l'admissibilité et confirmer l'admissibilité des Athlètes aux compétitions Olympiques et Paralympiques;
- 1.78.3.5 désigner les jurys, les représentants techniques et tous les officiels pour les compétitions olympiques et paralympiques de tennis de table;
- 1.78.3.6 veiller à ce que les épreuves de tennis de table aux Jeux olympiques et paralympiques respectent respectivement la lettre et l'esprit de la Charte olympique et du Manuel de l'IPC;
- 1.78.3.7 lancer et examiner des propositions pour les épreuves de Tennis de Table aux Jeux Olympiques et Paralympiques;
- 1.78.3.8 fournir des contributions et une orientation stratégique concernant l'établissement du calendrier international des événements;
- 1.78.3.9 rédiger et soumettre des propositions de systèmes de qualification et de parcours pour l'admission aux Jeux Olympiques et Paralympiques et aux Evènements du Titre Mondial applicables à toutes les Fédérations Continentales et aux parcours de qualification désignés;
- 1.78.3.10 coopter et appeler les experts techniques compétents, les représentants des principaux organisateurs des Événements du Titre Mondial pour participer à une ou plusieurs réunions du Conseil Continental à la demande du Conseil Exécutif;
- 1.78.3.11 proposer des programmes de développement et des initiatives de haute performance pour soutenir les futures orientations globales de développement de l'ITTF, en accordant une attention particulière à la promotion de l'égalité des sexes, les droits et devoirs des Associations et du développement des jeunes en collaboration avec les Fédérations Continentales;
- 1.78.3.12 discuter de toutes les autres questions d'intérêt commun pour les Fédérations Continentales et l'ITTF.
- 1.78.4 Le Conseil Continental se réunit selon un calendrier annuel déterminé, approuvé par le Conseil Exécutif et à d'autres moments sur convocation du Président.
- 1.78.5 Un ou plusieurs membres du personnel de direction de l'ITTF, désignés par le Président, assistent à toutes les réunions du Conseil Continental et rédigent ses procès-verbaux et rapports.
- 1.78.6 Les réunions Continentales font l'objet d'un procès-verbal accompagné d'un rapport annuel présenté à l'AGA.

1.79 COMMISSAIRE TECHNIQUE

- 1.79.1 Le Commissaire Technique est nommé par le Conseil Exécutif.
- 1.79.2 Un représentant technique ne provenant pas du même continent que le Commissaire Technique peut être désigné par chaque Fédération Continentale et nommé par le Conseil Exécutif.
- 1.79.3 Le mandat du Commissaire Technique et des représentants techniques coïncide avec celui du Conseil Exécutif.

1.80 COMMISSAIRE A L'ÉGALITÉ DES GENRES ET A LA DIVERSITÉ

- 1.80.1 Le Commissaire à l'Égalité des Genres et à la Diversité est nommé par le Conseil Exécutif.
- 1.80.2 Un représentant des genres et de la diversité qui ne soit pas du même continent que le Commissaire à l'Égalité des Genres et à la Diversité peut être nommé par chaque Fédération Continentale et nommé par le Conseil Exécutif.
- 1.80.3 Le mandat du Commissaire à l'Égalité des Genres et à la Diversité et des représentants des genres et de la diversité coïncide avec celui du Conseil Exécutif.

1.81 COMMISSAIRE AUX JEUNES

- 1.81.1 Le commissaire aux Jeunes est nommé par le Conseil Exécutif.

Propositions pour l'AGA 2022 de l'ITTF

1.81.2 Un représentant des jeunes qui ne soit pas du même continent que le Commissaire aux Jeunes peut être désigné par chaque Fédération Continentale et nommé par le Conseil Exécutif.

1.81.3 Le mandat du Commissaire aux Jeunes et des représentants des jeunes coïncide avec celui du Conseil Exécutif.

1.82 COMMISSION CONSULTATIVE DU PRÉSIDENT

1.82.1 Le président peut désigner une Commission Consultative du Président pour lui apporter des conseils sur diverses questions.

1.82.2 Les membres de la Commission Consultative du Président sont invités à assister à l'AGA à titre d'observateurs et bénéficient d'un ensemble de privilèges déterminés de temps à autre par le Conseil Exécutif.

1.82.3 Le mandat de la Commission Consultative du Président coïncide avec celui du Conseil Exécutif.

1.83 AUTRES DESIGNATIONS

1.83.1 Le Conseil Exécutif peut désigner d'autres Commissions, Commissaires, Groupes de Travail ou tout autre organe, selon les besoins.

1.84 GOUVERNANCE DES COMITÉS, COMMISSIONS ETC.

1.84.1 Sauf disposition contraire des Statuts, les Comités, Commissions, Commissaires, Groupes de Travail et autres organes similaires sont régis par leurs mandats respectifs ou par tout autre document pertinent déterminé par le Conseil Exécutif.

1.85 APPLICATION DES RÈGLEMENTS ÉLECTORAUX ET DE NOMINATION

1.85.1 L'élection ou la nomination de personnes au Conseil de l'ITTF, au Conseil Exécutif, aux Comités, aux Commissions, au Conseil d'intégrité, au Tribunal de l'ITTF ou à d'autres organes clés ou à des rôles individuels clés (tels que les commissaires) sont soumis aux conditions spécifiées dans le Règlement Electoral et de Nomination de l'ITTF.

Division 8: Personnel de Direction

1.86 PERSONNEL DE DIRECTION

1.86.1 Le Conseil Exécutif nomme le personnel de direction selon les modalités convenues et conformément au plan de gestion approuvé par le Conseil de l'ITTF de temps à autre.

1.86.2 Le Directeur Général est nommé par le Conseil Exécutif et est responsable de la direction et de la supervision de la structure et des programmes professionnels de l'ITTF.

1.86.3 Le Directeur Général désigne un membre du personnel comme coordonnateur pour chaque Comité.

1.86.4 Le Directeur Général emploie tout autre personnel jugé nécessaire après l'approbation du Conseil Exécutif, en tenant compte du budget annuel de l'ITTF et conformément à la politique de recrutement ouvert de l'ITTF.

1.86.5 Le Secrétaire général est chargé de l'exécution des tâches du Secrétariat, dont:

1.86.5.1 publier le texte standard en Anglais des Statuts;

1.86.5.2 encourager la publication des Statuts dans d'autres langues et vérifier l'exactitude de ces publications; et

1.86.5.3 être responsable de la publication des notes et des documents pertinents relatifs aux réunions clés, conformément aux exigences du Conseil Exécutif.

Partie IV: Gouvernance

Division 1: Eligibilité au poste

Propositions pour l'AGA 2022 de l'ITTF

1.87 CANDIDATURES

- 1.87.1 Les candidatures pour les postes de Président, Vice-présidents Exécutifs et membres du Conseil ou des Comités de l'ITTF ne peuvent être faites que par l'Association dont le candidat est membre ou Responsable ;
- 1.87.2 Si la candidature au titre de l'article 1.87.1 est retirée après l'élection ou la nomination du candidat, celui-ci ne peut être démis de ses fonctions que par un vote à la Majorité des Deux-Tiers de l'organe habilité à les élire ou à les nommer, sauf disposition contraire des Statuts.
- 1.87.3 Les candidatures pour les postes de Président, Vice-présidents Exécutifs, et membres du Conseil et des Comités de l'ITTF doivent être faites au plus tard 90 jours avant la date de l'AGA où les élections ou nominations doivent avoir lieu.
- 1.87.4 Pas plus d'une personne par Association ne peut être nommée au Conseil Exécutif et aucune ne peut être nommée pour plus d'un poste au Conseil Exécutif.
- 1.87.5 Le candidat d'une Association qui a des arriérés ne peut être éligible pour une élection ou nomination.

1.88 LIMITATIONS DE MANDAT

- 1.88.1 Tous les membres du Conseil de l'ITTF (y compris les membres du Conseil Exécutif) sont nommés pour un mandat de 4 ans et peuvent être nommés au plus deux fois dans le même poste. Après trois mandats complets, tout membre dispose d'une période d'attente d'un mandat avant d'être admissible à être élu ou nommé pour le même poste.
- 1.88.2 Nul ne peut siéger en même temps comme membre dans plus d'un Comité et pas plus de quatre postes ne peuvent être occupés par des Responsables désignés par une Association.
- 1.88.3 Aucun membre du Conseil Exécutif ne peut siéger à un comité permanent.
- 1.88.4 Toute personne liée de quelque façon que ce soit à la fabrication, à la vente ou à l'endossement d'un équipement de Tennis de Table ou à la consultation sur cet équipement:
- 1.88.4.1 ne peut être éligible comme membre du Conseil Exécutif, à l'exception du Président de la Commission des Athlètes; mais
- 1.88.4.2 peut siéger à un Comité, mais doit se retirer d'une réunion ou s'abstenir de voter sur une question si la majorité des membres de la séance à laquelle il assiste le demande.

Division 2: Différends et appels

1.89 INSTANCES JUDICIAIRES DE L'ITTF

- 1.89.1 Les instances suivantes ont compétence judiciaire:
- 1.89.1.1 le Tribunal de l'ITTF;
- 1.89.1.2 l'AGA;
- 1.89.1.3 le Panel de Protestation de l'ITTF et la Chambre de Recours de la Classification de l'IPC pour les questions de classification des PTT; et
- 1.89.1.4 la CAS, dans la mesure prévue par les Statuts.

1.90 DÉCISIONS ET APPELS

- 1.90.1 Sauf indication contraire expresse, les décisions finales prises par l'ITTF en vertu des Statuts peuvent faire l'objet d'un recours exclusif devant le Tribunal de l'ITTF qui résoudra définitivement le différend conformément au Règlements du Tribunal de l'ITTF.
- 1.90.2 Tout appel de la décision du Tribunal de l'ITTF devant la CAS doit être conforme au Règlements du Tribunal de l'ITTF.
- 1.90.3 La CAS n'a pas compétence pour statuer sur une affaire ou entendre un appel concernant les questions relatives à la classification PTT.

Division 4: Conflit d'intérêt

Propositions pour l'AGA 2022 de l'ITTF

1.91 OBLIGATION DE DÉCLARATION ET PRÉVENTION DES CONFLITS D'INTÉRÊTS

1.91.1 Les Parties du Tennis de Table doivent éviter tout conflit d'intérêts (tel que défini dans le Code d'Éthique de l'ITTF). Tout type de conflit d'intérêts doit être déclaré, et chaque personne doit prendre des mesures pour se retirer de la situation où un conflit risque de survenir.

1.91.2 La Politique sur les Conflits d'Intérêts de l'ITTF établira la procédure d'identification et de gestion des conflits et des conflits potentiels d'intérêts ou bien des fonctions affectant toutes les personnes impliquées dans l'ITTF et ses activités.

Division 5: Changements des Règles

1.92 SOUMISSION DE PROPOSITION DE MODIFICATION DE LOI

1.92.1 Toute proposition de modification d'une loi peut être soumise à titre de proposition à :

1.92.1.1 l'AGA ou le Conseil de l'ITTF par les Associations, le Conseil Exécutif, les Fédérations Continentales, la Fondation ITTF, le WTT, les Comités, les Commissions, l'Unité d'intégrité de l'ITTF et le Tribunal de l'ITTF ; et

1.92.1.2 à l'AGA par le Conseil de l'ITTF.

1.93 POUVOIR D'AMENDMENT DE LOIS

1.93.1. Toute modification à la présente Constitution ou aux Lois ne peut être apportée que par l'AGA

1.93.1.1 Toute modification des Règles ou Règlements ne peut être apportée qu'à une réunion du Conseil de l'ITTF, à l'exception de toute modification des Règles antidopage de l'ITTF (ou de tout autre Règlement), qui peut également être apportée par le Conseil Exécutif, si nécessaire, pour maintenir le respect des exigences de l'AMA (ou tout autre organe international dirigeant du sport dont l'ITTF est membre).

1.93.1.2 Les détails de toutes les propositions de changements de règles doivent être publiés à l'ordre du jour de la réunion à laquelle elles doivent être examinées.

1.94 DATE EFFECTIVE DE CHANGEMENT DES STATUTS

1.94.1.1 La date d'entrée en vigueur de chaque modification des statuts est précisée.

1.94.1.2 S'il n'y a pas de date d'entrée en vigueur pour toute modification des Statuts, la modification prend effet à compter du 1 janvier de l'année qui suit la prise d'une décision, sauf que les Règles Antidopage de l'ITTF (ou tout autre Règlement) prennent effet à la date prescrite par l'AMA (ou tout autre organe international dirigeant du sport dont l'ITTF est membre) et/ou approuvé par le Conseil Exécutif.

Division 6: Disposition Complémentaire

1.95 POUVOIRS RÉSIDUELS DU CONSEIL EXÉCUTIF

1.95.1 Lorsque survient une question pour laquelle aucune disposition n'a été prévue dans les Statuts, le Conseil Exécutif peut, conformément aux Articles 1.62.1.15 et 1.62.1.16, prendre les mesures qu'il estime appropriées.

Partie V: Questions Administratives

Division 1: Administration

1.96 SIEGE

1.96.1 Le Siège de l'ITTF est proposé par le Conseil Exécutif et doit se trouver dans un endroit désigné par résolution de l'AGA ou, dans des circonstances exceptionnelles, par le Conseil de l'ITTF.

Propositions pour l'AGA 2022 de l'ITTF

1.97 LANGUES

- 1.97.1 La correspondance et les travaux de l'ITTF se déroulent en Anglais ou dans les langues convenant aux tâches appropriées et dans les limites des ressources de l'ITTF qui peuvent être déterminées de temps à autre par le Conseil de l'ITTF, en tenant particulièrement compte de l'Arabe, Chinois, Français, Allemand, Russe et Espagnol.
- 1.97.2 Les représentants ont le droit de s'adresser aux réunions de l'ITTF dans leur propre langue, sous réserve qu'ils fournissent une interprétation dans l'une des langues de travail fixées pour utilisation dans cette réunion.

Division 2: Dispositions Financières

1.98 COMPTES

- 1.98.1 L'exercice budgétaire de l'ITTF s'étend du 1 janvier au 31 décembre.
- 1.98.2 Le vice-président Exécutif pour les Finances veille à la préparation d'un état annuel des comptes, qui doit être vérifié par des auditeurs professionnels, et à la présentation d'une estimation annuelle et quadriennale des recettes et des dépenses.
- 1.98.3 Les comptes bancaires de l'ITTF doivent être détenus dans des banques désignées par résolution du Conseil Exécutif.
- 1.98.4 La délégation de signature sur les comptes bancaires de l'ITTF est limitée aux fiduciaires et au personnel opérationnel de l'ITTF et décidé par le Conseil Exécutif. Les signatures individuelles sur tout compte bancaire de l'ITTF doivent être évitées.

1.99 FIDUCIAIRES

- 1.99.1 Le Président, le Vice-Président et les Vice-Présidents Exécutifs sont des fiduciaires aux fins de l'achat, de la vente, de la location ou de toute autre opération portant sur tout bien en propriété exclusive ou en bail ou tout autre actif requis par l'AGA ou le Conseil de l'ITTF pour le compte de l'ITTF.
- 1.99.2 Le Secrétaire Général est fiduciaire aux fins de l'enregistrement et de la gestion dans la ville de Lausanne, la Chambre de Commerce du Canton de Vaud et l'Administration Fédérale Suisse, avec pouvoir de cosignataire avec l'une des personnes énumérées au 1.99.1
- 1.99.3 Les Fiduciaires sont autorisés à utiliser les fonds de l'ITTF pour l'achat de ces biens et actifs et en disposent ainsi que du produit de leur vente sur fiducie pour l'ITTF de la manière que le Conseil de l'ITTF peut de temps à autre décider.
- 1.99.4 Les Fiduciaires doivent se conformer aux lois, aux statuts et aux exigences des pays où ces biens fiduciaires peuvent être situés qui se rapportent à l'achat, à la vente et à la gestion de ces biens et aux obligations des Fiduciaires à cet égard.
- 1.99.5 Les Fiduciaires et leurs successions et effets seront entièrement indemnisés par l'ITTF contre tous les risques et dépenses personnels découlant de leur nomination en tant que Fiduciaires, sous réserve des Statuts.
- 1.99.6 Les Fiduciaires cessent d'agir en cette qualité à la fin de leurs fonctions de Président, de Vice-Président, de Vice-Président Exécutif ou de Secrétaire Général.
- 1.99.7 Un procès-verbal signé par le Président et un membre du personnel de direction constitue une preuve concluante de la décision de tout organe de l'ITTF.

Division 3: Dissolution

1.100 DISSOLUTION

- 1.110.1.1 L'ITTF ne sera dissoute que par une AGE spécialement convoquée à cet effet.
- 1.100.1.2 Le solde des fonds en cours au moment de la dissolution est réparti également entre les Associations qui n'ont pas d'arriérés à ce moment-là.

Propositions pour l'AGA 2022 de l'ITTF

Proposition A-02

Effective le 1^{er} Janvier 2023

(2/3 de la majorité requis)

Proposée par les Associations Membres de BAN, BRN, IRI, JOR, LBN, NEP, SRI et YEM

Pour ajouter l'article 1.4.2.2 à la Constitution de l'ITTF:

1.4.2 PRÉSIDENT D'HONNEUR

1.4.2.1 Tout ancien Président de l'ITTF se voit automatiquement attribuer le titre de "Président d'Honneur de l'ITTF" avec un ensemble de privilèges décidés de temps à autre par le Comité Exécutif. Ce titre ne peut être révoqué que par un vote majoritaire de l'AGA ou par une décision du Tribunal de l'ITTF.

1.4.2.2 Le Président d'Honneur de l'ITTF ne devrait occuper aucun poste au sein de l'ITTF ou d'une Association Membre de l'ITTF.

Argument:

Le Président d'Honneur de l'ITTF devrait être loin de tout conflit d'intérêts ou de toute implication dans un différend au sein de l'ITTF et devrait être la voix de la paix et ne peut être impliqué dans aucun processus électoral pour protéger ce poste élevé de Président d'Honneur de l'ITTF.

Propositions pour l'AGA 2022 de l'ITTF

Proposition A-03

Effective immédiatement

(2/3 de la majorité requis)

Proposée par le Comité Exécutif de l'ITTF

Suspendre la Fédération Indienne de Tennis de Table (TTFI) si les élections au sein de la TTFI ne se tiennent pas avant le 15 novembre 2022, et recevoir une communication formelle contenant les noms des nouveaux membres du Conseil Exécutif de la TTFI au plus tard le 16 novembre 2022.

Argument:

Bien que l'ITTF comprenne la différence entre une ingérence gouvernementale et une intervention judiciaire, le Comité des Administrateurs établi par la Haute Cour de Delhi en février 2022 est en place depuis plus de huit mois, assumant des attributions qui relèvent de la compétence des représentants élus de la TTFI. Après consultation avec le CIO, le CE de l'ITTF propose à l'AGA de suspendre la TTFI jusqu'à ce que son Conseil Exécutif soit rétabli ou que de nouvelles élections soient provoquées, afin de s'assurer que les représentants démocratiquement élus de l'Assemblée Générale dirigent les activités de la TTFI.

Propositions pour l'AGA 2022 de l'ITTF

Proposition A-04

Effective 1^{er} Janvier 2023

(3/4 de la majorité requis)

Proposée par le Comité des Équipements de l'ITTF

Pour amender la Loi 2.3.3. du Manuel de l'ITTF:

2.3.3 La balle doit être faite de matière ~~celluloïd~~ ou ~~plastiques similaires~~ et doit être blanche ou orange, et mate

Argument:

Mettre à jour le libellé de la Loi en fonction de la spécification/restriction technique déjà approuvée dans le manuel des Balles M3, chapitre 2.2.

Propositions pour l'AGA 2022 de l'ITTF

Proposition A-05

Effective le 1^{er} Janvier 2023

(3/4 de la majorité requis)

Proposée par l'Association Membre de HKG

Pour amender la Loi 2.4.2. du Manuel de l'ITTF:

2.4.2 ~~Au moins 85 % d'épaisseur de la palette doivent être en bois naturel; une couche adhésive à l'intérieur de la palette peut être renforcée avec des matériaux fibreux comme la fibre de carbone, la fibre de verre ou le papier comprimé, mais ne doit pas être plus épaisse que 7,5 % de l'épaisseur totale ou 0,35 mm, la plus petite. La palette doit être faite d'une ou plusieurs couches de bois naturel ou d'autres matériaux solides, sans cavités et non compressibles.~~

Argument:

1. *Selon une étude technique récente de l'industrie sur les différents matériaux de la palette en bois de la raquette, il est indiqué qu'il n'y a pas de différence significative de performance avec les palettes de raquette faites en matériaux différents.*
2. *La palette en bois de raquette n'est actuellement pas une pièce d'un équipement autorisé.*
3. *Il n'existe pas de ligne directrice ou de mécanisme pour détecter ou surveiller la règle actuelle lors d'une compétition.*
4. *La règle actuelle sur le pourcentage en bois naturel de la palette est arbitraire.*
5. *Permettre que la palette en bois de la raquette soit faite de matériaux autres que le bois encourage les idées novatrices des développeurs et des fabricants à chercher de nouveaux matériaux qui peuvent être moins coûteux ou plus durables.*
6. *L'exigence d'utiliser principalement du bois comme matériau n'est pas appropriée du point de vue environnemental et permettre d'autres matériaux serait également conforme aux exigences de durabilité du CIO pour l'équipement sportif.*
7. *Toutes les autres règles relatives à la palette (forme, taille, poids, revêtement et continuité) demeureraient inchangées avec la proposition actuelle.*

Résolution A-06

(majorité simple requise)

Proposée par l'Association Membre d'IRI

Texte 1:

Net dans le jeu peut avoir des effets désavantageux pour plusieurs raisons :

Temps: Selon le point 2.9.1.1, la répétition du "net" conduit à un "let" et est illimitée comme vous pouvez le voir dans la vidéo, un joueur a servi 5 fois au filet dans un service, et cela affecte la durée du jeu et cause des tensions

Psychologique : si la balle touche le filet pendant le service, il y a interruption du match et si cette action se répète, l'adversaire est confus en termes de concentration et de mentalité.

Parfois, l'incapacité de reconnaître "net" à temps fait perdre aux joueurs leurs droits. Dans la poursuite du match, cela peut provoquer des tensions entre l'arbitre et le joueur.

Moral: L'adversaire peut ne pas être en mesure de bien recevoir et intelligemment, avant l'annonce de l'arbitre, lève la main pour marquer "let" après la première réception pour faire une interruption. Parfois, l'arbitre et l'arbitre adjoint ne voient pas le filet. Cela crée également une tension entre l'arbitre et le joueur.

Physiquement: De plus, dans de nombreuses compétitions nationales et internationales, il n'y a souvent pas d'arbitre adjoint, ce qui rend le jugement difficile. L'arbitre doit se concentrer sur le service à tel point que cela occasionne des difficultés dans son jugement et a les effets négatifs sur son jugement dans la poursuite du match.

Texte 2:

Supprimer le temps-mort Suppression du temps-mort dans les matches:

Conformément aux points 3.4.4. dans le Manuel, le joueur peut être guidé de manière informelle par les conseils de son entraîneur dans diverses situations pendant l'échange qui a été ajouté au manuel après la loi du temps-mort. Par conséquent, les conseils durant le temps-mort ont un effet négatif et augmentent le temps de jeu et causent l'interruption. Il serait préférable de supprimer le temps-mort.

Argument1:

Comme dans d'autres sports (Badminton et Volleyball), il est suggéré de retirer le "net" du sous-groupe "let". Parce qu'en supprimant "Net", beaucoup des cas mentionnés seront résolus. Et dans les longs jeux qui conduisent à la règle d'accélération, cela aide à ne pas prolonger le temps du jeu.

Argument 2:

Il est suggéré que le temps-mort soit retiré de la partie et que deux minutes soient réduites à partir du temps de jeu, étant donné que les joueurs peuvent obtenir de l'aide à tout moment. En conséquence, il sera attrayant pour la télévision et les médias de diffusion et d'attirer le public.

La suppression des temps-morts et des "nets" des matchs a pour effet de ne pas prolonger le temps de jeu (en particulier pour les joueurs défensifs, qui conduisent à la règle d'accélération).

Résolution A-07

(majorité simple requise)

Proposée par l'Association Membre d'ENG

La Fédération Anglaise de Tennis de Table, soutenu par les autres Associations des Nations de Grande-Bretagne (Guernesey, Île de Man, Jersey, Ecosse et Pays de Galles) et avec le soutien de la British Para Tennis de Table, demande à l'ITTF d'attribuer à La Fédération Anglaise de Tennis de Table le "statut de soumissionnaire privilégié" pour les Championnats du Monde 2026 par équipes et les Championnats du Monde 2026 Para, afin qu'elle puisse chercher des fonds et compiler la meilleure offre pour accueillir ces événements lors du Centenaire de l'ITTF dans la ville où tout a commencé, Londres.

La Fédération Anglaise de Tennis de Table, en collaboration avec les associations des Nations énumérées, présentera à l'AGA 2023 de l'ITTF les détails de la candidature de Londres pour évaluation et décision. La candidature présentera les premiers Championnats du monde intégrés dans un lieu de classe mondiale dans la ville de Londres, montrant au monde entier l'inclusivité de notre merveilleux sport à l'occasion de la 100e année de l'ITTF.

Argument:

Les premiers Championnats du monde ont eu lieu en 1926 à Londres, ville de naissance de l'ITTF la même année.

La Fédération Anglaise de Tennis de Table, qui a célébré son propre centenaire en 2021/22, est en discussion avec l'ITTF depuis 2019 sur la meilleure façon de maximiser l'impact des Championnats du Monde du centenaire de 2026.

Nous demandons maintenant que l'AGA de l'ITTF accorde le statut de soumissionnaire privilégié pour les Championnats à Londres.

Il s'agit d'un principe semblable à celui adopté par le Comité international olympique à l'égard de la ville de Brisbane, en Australie, qui s'est vu décerner les Jeux olympiques de 2032.

Un tel statut permettrait à La Fédération Anglaise de Tennis de Table de présenter la candidature optimale pour organiser les Championnats du Monde 2026 et célébrer le centenaire dans la ville où tout a commencé.